

BURKINA FASO



*Unité - Progrès - Justice*

**STRATEGIE NATIONALE DE  
RELEVEMENT DES PERSONNES  
DEPLACEES INTERNES ET DES  
COMMUNAUTES D'ACCUEIL  
(SNR-PDICA)  
2023-2027**

## **SOMMAIRE**

<b>SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>6</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>9</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>13</b>
<b>PARTIE I: ANALYSE DIAGNOSTIQUE</b> .....	<b>16</b>
<b>I. Contexte démographique, territorial et urbain</b> .....	<b>17</b>
<b>II. Contexte socio-politique et sécuritaire</b> .....	<b>22</b>
<b>III. Contexte économique et socio culturel</b> .....	<b>25</b>
<b>IV. Profil des risques et des vulnérabilités</b> .....	<b>26</b>
<b>VI. Analyse de la situation humanitaire et du relèvement</b> .....	<b>28</b>
<b>VII. Cadre institutionnel, organisationnel et juridique</b> .....	<b>43</b>
<b>➤ Cadre institutionnel, organisationnel</b> .....	<b>43</b>
<b>VIII. Evaluation des ressources humaines, matérielles et financières</b> .....	<b>44</b>
<b>IX. Bilan des politiques et stratégies antérieures en matière de relèvement et de résilience</b> .....	<b>46</b>
<b>X. Forces et faiblesses - opportunités et menaces</b> .....	<b>49</b>
<b>XI. Les grands défis à relever</b> .....	<b>51</b>
<b>PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE</b> .....	<b>54</b>
<b>I. Fondements</b> .....	<b>55</b>
<b>III Principes directeurs</b> .....	<b>59</b>
<b>IV Orientations stratégiques</b> .....	<b>60</b>
<b>PARTIE III : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION</b> .....	<b>70</b>
<b>III.1 Dispositif de mise en œuvre</b> .....	<b>71</b>
<b>III.2 Le suivi et l'évaluation</b> .....	<b>75</b>
<b>III.3. Mécanisme de financement</b> .....	<b>76</b>
<b>PARTIE IV : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES</b> .....	<b>78</b>
<b>IV.1. Analyse des risques</b> .....	<b>79</b>
<b>IV.2. Mesures de gestion des risques</b> .....	<b>80</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>82</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution du taux d'urbanisation et du nombre de villes du Burkina Faso .....	17
Tableau 2: Forces et faiblesses du contexte .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 3: Opportunités et menaces du contexte .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 4: Répartition des formations sanitaires fermées ou fonctionnant a minima et les personnes privées de soins de santé selon les régions, à la date du 28 Octobre 2022.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 5: Forces et faiblesses de la réponse .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 6: Opportunités et menaces de la réponse .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## LISTE DE FIGURES

Figure 1 : Répartition des PDI par région .....	18
Figure 2 : Localités accueillant plus de 10 000 PDI .....	19
Figure 3 : Impact des PDI sur les projections des SDAU – Hypothèse haute.....	20
Figure 4 : Impact des PDI sur les projections des SDAU – Hypothèse utilisée .....	20
Figure 5 : Poids démographique des PDI dans les villes du Burkina Faso.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 6 : Taux d'accroissement annuel moyen (TAAM 2019 - 2020) ..	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 7 : Poids démographique PDI supérieur ou égal à 100% .....	22
Figure 8 : Evaluation budget alloué à la défense et sécurité .....	24
Figure 9 : Répartition des besoins prioritaires des PDI.....	31
Figure 10 : Statut en matière d'abri .....	33
Figure 11 : Evolution mensuelle du nombre de bénéficiaires (hygiène) .....	35

## SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

<b>AFD</b>	:	Agence Française de Développement
<b>ADRiFi</b>	:	Programme Africain de Financement des Risques de Catastrophe
<b>AGR</b>	:	Activités Génératrices de Revenus
<b>AUE</b>	:	Association des Usagers d'Eau
<b>CA</b>	:	Communautés d'Accueil
<b>CAS</b>	:	Cadre d'Action de Sendai
<b>CCT</b>	:	Cash Contre Travail
<b>CES</b>	:	Conseil Economique et Social
<b>CES/DRS</b>	:	Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols
<b>CONAREF</b>	:	Commission Nationale pour les Réfugiés
<b>CONASUR</b>	:	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>CORESUR</b>	:	Conseils Régionaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>CPN4</b>	:	Consultation Pré Natale 4
<b>CRB</b>	:	Croix Rouge Burkinabè
<b>DAHR</b>		Département de l'Assistance Humanitaire et de la Réhabilitation
<b>DDR</b>	:	Désarmement, Déradicalisation et Réintégration
<b>DIDH</b>	:	Droit International des Droits de l'Homme
<b>DIH</b>	:	Droit International Humanitaire
<b>DIR</b>	:	Droit International des Réfugiés
<b>FAO</b>	:	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
<b>FDS</b>	:	Forces de Défense et de Sécurité
<b>FNS-RS</b>	:	Fonds National de Solidarité et de Résilience Sociale
<b>FOSA</b>	:	Formations Sanitaires
<b>GAT</b>	:	Groupes Armés Terroristes
<b>GIE</b>	:	Groupements d'Intérêt Economique
<b>HCDS</b>	:	Haut Conseil du Dialogue Social
<b>HCR</b>	:	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>HIMO</b>	:	Haute Intensité de Main d'Œuvre
<b>HNO</b>	:	Aperçu des Besoins Humanitaires
<b>HPC</b>	:	Cycle du Programme Humanitaire
<b>HRP</b>	:	Plan de Réponse Humanitaire
<b>IDH</b>	:	Indice du Développement Humain
<b>INSD</b>	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>LTB</b>	:	Logement, Terre et Biens
<b>MA</b>	:	Malnutrition Aigue
<b>MAS</b>	:	Malnutrition Aigüe Sévère
<b>MBDHP</b>	:	Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples
<b>MSAHRNGF</b>	:	Ministère de la Solidarité, de l'Action Humanitaire, de la Réconciliation Nationale, du Genre et de la Famille
<b>MSHP</b>	:	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

<b>NWoW</b>	:	Nouvelle Façon de Travailler
<b>OCHA</b>	:	Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires
<b>OIM</b>	:	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>OMS</b>	:	Organisation Mondiale de la Santé
<b>ONAFAR</b>	:	Observatoire National des Faits Religieux
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	:	Organisation de la Société Civile
<b>PAM</b>	:	Programme Alimentaire Mondial
<b>PDI</b>	:	Personnes Déplacées Internes
<b>PME/PMI</b>	:	Petites et Moyennes Entreprises/Petite et Moyennes Industries
<b>PNDES</b>	:	Plan National de Développement Economique et Social
<b>PNUD</b>	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PS</b>	:	Protection Sociale
<b>PSA</b>	:	Protection Sociale Adaptative
<b>REL</b>	:	Relèvement Economique et Local
<b>RGPH</b>	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RRC</b>	:	Réduction des Risques de Catastrophe
<b>SAT</b>	:	Sites d'Accueil Temporaires
<b>SDAU</b>	:	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
<b>SNADDT</b>	:	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
<b>SNR-PDICA</b>	:	Stratégie Nationale de Relèvement des Personnes Déplacées Internes et des Communautés d'Accueil
<b>SP/CONASUR</b>	:	Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
<b>TAAM</b>	:	Taux d'Accroissement Annuel Moyen
<b>UFC Dori</b>	:	Union Fraternelle des Croyants de Dori
<b>UN Habitat</b>	:	Programme des Nations unies pour les établissements humains
<b>UNESCO</b>	:	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
<b>UNFPA</b>	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>UNICEF</b>	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>VCT</b>	:	Vivres Contre Travail
<b>WHS</b>	:	Sommet Humanitaire Mondial

:

## GLOSSAIRE

### ➤ Relèvement post catastrophe

Le relèvement post catastrophe est défini par la Banque Mondiale, comme le processus relatif aux « décisions et mesures prises après une catastrophe afin de restaurer ou d'améliorer les conditions de vie, des communautés touchées telles qu'elles étaient au préalable tout en encourageant et en facilitant les ajustements nécessaires pour réduire les risques de catastrophe. Le relèvement met l'accent non seulement sur la reconstruction physique, mais aussi sur la revitalisation de l'économie et la restauration de la vie sociale et culturelle ».

Le relèvement, tel que défini intègre la réponse humanitaire comme phase initiale dans la recherche de solutions durables. Le relèvement visé par la présente stratégie se veut résilient, car elle cherche à promouvoir de meilleures conditions de vie à travers un meilleur accès aux services sociaux de base et la réduction de la vulnérabilité des populations-cible grâce à l'accès à des moyens de subsistance résilients et durables. Elle se fonde entre autres sur la nécessité de créer des conditions économiques et locales favorables aux PDI, réfugiés et populations d'accueil, sur un socle de paix, de sécurité et de cohésion sociale, conditions *sine qua non* pour tout développement durable. Elle se fonde enfin sur une démarche intégrant l'approche du Nexus Humanitaire - Développement - Paix.

Il s'agit d'un processus multiforme et plurisectoriel visant à aider les personnes et les communautés victimes de catastrophes à retrouver le chemin du développement. Ce processus comprend plusieurs phases, en l'occurrence le relèvement à court terme (rapide ou précoce), le relèvement à moyen terme et le relèvement à long.

Le relèvement post catastrophe se fonde sur une politique et une stratégie pour le relèvement articulées autour d'une vision centrale forte (développée au plus haut niveau du gouvernement, cohérence avec les programmes de développement, Intégrant la résilience et l'approche BBB, tenant compte de tous les secteurs sociaux et productifs, etc.).

### ➤ Résilience

Le concept de résilience se comprend comme la « capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposés aux risques de résister, d'absorber, d'accueillir et de récupérer les effets des risques de catastrophes de manière rapide et efficace à travers la préservation et la restauration de ses structures et de ses fonctions essentielles. Le degré des ressources nécessaires et la capacité de la communauté de s'organiser aussi bien avant que pendant les périodes de besoin détermine la résilience ».

### ➤ **Relèvement résilient**

Type de relèvement qui met l'accent sur le renforcement de la résilience et qui favorise la résilience et qui est ainsi un chemin vers le développement durable. C'est donc ce type de résilience qui sera visé à travers cette SNR-PDICA. Le relèvement résilient, accorde une importance particulière à sept (7) problématiques : l'approche « reconstruire en mieux » (approche « Build Back Better »), l'approche Genre, le respect de l'Équité, la réduction de la vulnérabilité, la conservation des ressources naturelles, la protection de l'environnement et adaptation au changement climatique, auquel nous adjoignons la Réduction des Risques de Catastrophes (RRC).

### ➤ **Nexus**

Le Nexus désigne une approche ou un cadre de programmation tenant à la fois compte des besoins immédiats et à long terme des populations affectées par une situation de crise ou de catastrophe tout en cherchant à renforcer les opportunités de paix. L'approche Nexus est une nouvelle méthodologie de travail en vertu de laquelle une large gamme d'acteurs (autorités nationales, acteurs humanitaires, spécialistes du développement, entreprises du secteur privé, organisations de la société privée) concurrent, de manière conjointe, à l'élaboration de réalisations collectives pluriannuelles, plurisectorielles, quantifiables et mesurables.

### ➤ **Triple Nexus**

Le concept fait référence aux interconnexions entre acteurs humanitaires, de développement et de paix. Dans le cadre du « **New Way of Working (NWoW)** », ces acteurs sont censés travailler à des résultats collectifs sur plusieurs années. L'approche vise à la mutualisation des ressources et à la capitalisation sur les avantages comparatifs de chaque secteur pour réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités suivant les recommandations du **Sommet Humanitaire Mondial (WHS)** et en conformité avec les Objectifs du Développement Durable.

### ➤ **Personnes Déplacées**

D'après la Convention de Kampala, il s'agit de « personnes ou groupes de personnes ayant été forcées ou obligées de fuir ou de quitter leurs habitations ou lieux habituels de résidence, en particulier après, ou afin d'éviter des effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations de droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas traversé une frontière d'Etat internationalement reconnue ».

### ➤ **Personnes Déplacées Internes (PDI)**

Les « Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays » (*Guiding Principles on Internal Displacement*) adoptés en 1998 les déplacés internes comme des: *«personnes ou [des] groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits humains ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat.»*

➤ **Retourné**

L'expression « retourné » désigne, dans le cadre de la SNR-PDICA, une personne burkinabè ayant librement et volontairement choisi de retourner au Burkina Faso après avoir trouvé refuge dans des pays étrangers du fait de l'insécurité.

➤ **Solutions durables**

L'IASC<sup>1</sup> estime que, «une solution durable est mise en place lorsque les PDI n'ont plus besoin d'aide, ni de protection spécifiques liées à leur déplacement et que ces personnes jouissent des droits de l'homme sans discrimination en raison de leur déplacement.»

Il définit trois itinéraires de solution durable qui sont la réintégration durable dans le lieu d'origine (« le retour »); l'intégration locale durable dans les zones où les personnes déplacées ont trouvé refuge (« intégration locale») et l'intégration durable dans une autre partie du pays (« réinstallation ailleurs dans le pays.

---

<sup>1</sup> Inter Agency Standing Committee.



## AVANT-PROPOS

Depuis 2015, le Burkina Faso fait face à une crise sécuritaire déclenchée par des attaques de groupes armés non identifiés. Cette situation a généré une grave crise humanitaire, à laquelle le Gouvernement et ses partenaires apportent une réponse coordonnée malgré d'énormes défis. En effet, la persistance et l'aggravation de la crise a engendré des flux croissants de personnes déplacées internes (PDI) cherchant refuge essentiellement en milieu urbain. En tant que ministre en charge de l'Action humanitaire, je voudrais traduire ici ma reconnaissance à tous ceux qui, sans relâche, sont engagés depuis des années dans l'assistance humanitaire aux personnes affectées par la crise.

Cependant, l'assistance humanitaire délivrée est limitée, entre autres, par un problème d'accès aux personnes vulnérables et une faible mobilisation des ressources. Aussi, les conséquences du terrorisme et l'arrivée des centaines de milliers de PDI dans ces villes entraîne une recomposition de l'espace urbain, et un accroissement de la pression sur des ressources naturelles déjà rares, et affecte l'accès aux services sociaux de base, etc. Au regard de leur présence prolongée dans ces centres urbains et des nombreux défis inhérents, il devient impératif de trouver des solutions durables à travers des actions de relèvement et de renforcement de résilience au profit des personnes déplacées et des communautés des zones d'accueil, de retour et de réinstallation. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration de la présente stratégie, qui vise à doter le Burkina Faso d'un cadre de référence en matière de relèvement au profit des populations affectées par cette crise.

Chers partenaires et amis du Burkina Faso, la Stratégie Nationale de Relèvement des Personnes Déplacées Internes et des Communautés d'Accueil (SNR-PDICA) a vocation d'être un document de référence et d'alignement. Elle s'adresse à toutes les parties prenantes dans l'assistance aux personnes déplacées et aux communautés d'accueil, en vue de faciliter la coordination et le suivi des interventions en matière de relèvement au niveau national. Enfin, c'est un outil de plaidoyer pour l'engagement politique et la mobilisation des ressources nécessaires.

A ce titre, et à travers ces lignes, le Gouvernement du Burkina Faso par ma voix, exprime sa gratitude aux partenaires qui ont apporté un appui inestimable au processus d'élaboration, tant à travers leur appui financier que par le biais de leur assistance technique. Je les invite à se l'approprier et à contribuer à sa mise en œuvre, y compris par le plaidoyer qu'ils voudront bien mener auprès des autres institutions pour la mobilisation des ressources en vue d'accompagner le Burkina Faso dans ses efforts de recherche de solutions idoines à cette crise sécuritaire et humanitaire.

La Ministre de la Solidarité, de l'Action  
Humanitaire, de la Réconciliation Nationale,  
du Genre et de la Famille

**Nandy SOME/DIALLO**  
*Administrateur Civil*

## RESUME EXECUTIF

Confronté depuis 2015 à une crise sécuritaire ayant provoqué des déplacements forcés de populations sans précédent, le Burkina Faso, a dû faire face à l'impérieuse nécessité d'apporter une assistance multisectorielle à plusieurs milliers de personnes. La problématique des déplacements internes au Burkina Faso comprend également la situation des réfugiés présents dans le pays car ceux initialement installés à Goudebou par exemple, dans la commune de Dori ont été obligés de quitter le camp suite à l'insécurité. Depuis, ces derniers se retrouvent dans la commune, sur des sites de déplacés et au sein de familles d'accueil et vivent, de facto, dans les mêmes conditions de vulnérabilité que les PDI. A ce titre, cette stratégie prend en compte leur situation, nonobstant l'existence de différences en matière de mise en œuvre de solutions durables.

Pour l'instant, même si la réponse humanitaire d'urgence délivrée par le pays avec l'appui de ses partenaires a permis de parer à une partie des besoins prioritaires toujours croissants des personnes déplacées internes, des communautés hôtes les plus vulnérables ainsi que des réfugiés, il est désormais impératif d'envisager des solutions plus durables en appui à la réponse d'urgence. Ces solutions permettront ainsi de soutenir la résilience des populations à travers des actions de relèvement, développement durable, ainsi que la consolidation de la paix, grâce à des objectifs à moyen et long terme.

La présence des PDI et des réfugiés a entraîné une pression supplémentaire dans l'accès aux différentes ressources naturelles. Elle a également conduit à une croissance rapide et imprévue des zones urbaines, à travers par exemple une augmentation des quartiers mal desservis en termes de services sociaux de base et où les populations vivent déjà dans une certaine précarité. La situation qui en résulte est de nature à affecter les relations sociales et à remettre en cause la cohésion sociale déjà fragilisée. Ainsi, même si l'urgence et l'importance d'une assistance humanitaire multisectorielle n'est plus à démontrer, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue une réponse limitée dans le temps. Aussi, cette assistance ne saurait se substituer aux aspirations des personnes déplacées en termes de retour dans les localités d'origine, d'intégration définitive ou à long terme dans les localités actuelles d'accueil ou de réinstallation en d'autres localités du territoire national. De même, une réponse uniquement d'urgence ne saurait prendre en compte la totalité des besoins de résilience au profit des PDI et des communautés d'accueil, notamment en matière de restauration ou de renforcement des moyens de subsistance et de création d'opportunités, en particulier pour les femmes et les jeunes. Enfin, elle ne saurait occulter la nécessaire prise en compte des besoins des PDI dans la restauration et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la planification du développement urbain et local à moyen et long termes.

Dans ce contexte, la mise en œuvre des solutions durables permettant de prendre en considération l'évolution de la situation et des aspirations des personnes affectées par la crise et leurs implications, dans une perspective plus holistique et de long terme, devient donc une urgence. Une telle démarche, qui s'inscrit dans le cadre du Nexus Humanitaire – Développement – Paix, permettra de répondre aux besoins et aux aspirations des personnes déplacées tout en tenant compte des opportunités et potentialités des zones à forts défis sécuritaires, mais également des avantages comparatifs des différents acteurs engagés dans les différentes phases de la réponse. Cependant, une telle approche dans la réponse à la crise ne saurait se faire sans

orientation claire de la part du Gouvernement, premier responsable de la protection des populations contre les conséquences des catastrophes.

C'est à ce titre que cette Stratégie Nationale de Relèvement des Personnes Déplacées Internes et des Communautés d'Accueil (SNR-PDICA) du Burkina Faso a été élaborée, en vue de servir à la fois de référence et d'outil de plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de solutions durables au profit des personnes déplacées, des communautés d'accueil et des réfugiés dans les zones à forts défis sécuritaires. L'objectif général de la SNR-PDICA est de contribuer à la consolidation de la paix, de la cohésion sociale et à l'amélioration des conditions de vie des populations affectées par le déplacement suite à la crise sécuritaire au Burkina Faso.

La démarche méthodologique adoptée repose d'abord sur l'exploitation des données secondaires relatives à la thématique. Cela a permis d'enraciner la SNR-PDICA dans l'analyse diagnostique du contexte national en lien avec la crise sécuritaire mettant en évidence les défis en matière d'assistance couvrant les besoins urgents des PDI, des populations hôtes et des réfugiés. L'analyse diagnostique a également mis en exergue les exigences d'un appui à plus long terme nécessitant la mise en œuvre d'efforts et de ressources coordonnées, dans le cadre d'un environnement sécurisé et pacifié. L'analyse du cadre institutionnel et organisationnel du secteur du relèvement post catastrophe et de la promotion de la résilience, la revue des politiques et stratégies ainsi que des principaux programmes passés et en cours sur le sujet a été favorisée par cette analyse documentaire. En réponse aux défis identifiés, les actions correctives à prévoir doivent également et impérativement tenir compte du contexte politique, économique et social ainsi que des opportunités existant au niveau national, de même que des aspirations des groupes vulnérables concernés, en l'occurrence les personnes déplacées et les communautés d'accueil.

Dans un second temps, des missions de terrain et des ateliers de consolidation dans les régions à forts défis sécuritaires ont permis de garantir la participation et l'inclusion des différents acteurs et parties prenantes, de consolider les données et d'affiner les analyses. Grâce à ce processus, des informations a ainsi été recueillies et analysées, notamment en ce qui concerne les conditions de vie des communautés concernées, les relations entre communautés, les intentions et aspirations en matière de solutions durables, etc.

La stratégie a pour vision : **« D'ici 2027, les personnes affectées par la crise sécuritaire vivent en paix dans des milieux plus apaisés et ont accès aux services sociaux de base et à des moyens de subsistance durables afin de renforcer leur résilience ».**

Elle s'articule autour de quatre (04) axes qui sont :

- Axe 1 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et promotion de cadres de vie décents dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation
- Axe 2 : Redynamisation de l'économie locale et autonomisation des populations affectées en particulier des jeunes et des femmes
- Axe 3 : prévention des conflits communautaires et consolidation de la paix dans les zones d'accueil et de retour
- Axe 4 : Pilotage de la stratégie

Enfin, la SNR-PDICA est assortie d'un plan d'actions triennal glissant d'un coût total de 810,79 milliards de francs CFA.

## **INTRODUCTION**

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest entre 9° 20' et 15° 5' de latitude Nord, 2° 20' de longitude Est et 5° 30' de longitude Ouest, le Burkina Faso est un pays enclavé sans littoral. D'une superficie de 273 187 Km<sup>2</sup> (INSD)<sup>2</sup>, il est limité au Sud par la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin, à l'Est par le Niger, au Nord et au Nord-Est par le Mali.

Confronté depuis 2015 à une crise sécuritaire ayant provoqué des déplacements forcés de populations sans précédent, le Burkina Faso, pays aux ressources limitées, a dû faire face à l'impérieuse nécessité d'apporter une assistance humanitaire multisectorielle à plusieurs milliers de personnes vulnérables. La réponse humanitaire délivrée par le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires, a permis de parer aux besoins prioritaires des personnes déplacées internes et aux communautés hôtes les plus vulnérables, notamment ceux liés à leur protection et à leur survie. Cependant, en raison de la persistance de la crise, il est désormais impérieux d'envisager une réponse plus holistique et à moyen et long terme, notamment à travers des solutions durables.

Il importe en effet de s'orienter désormais vers des solutions prenant également en compte les besoins à plus long termes des personnes déplacées, dans le cadre d'une approche de relèvement et de promotion de la résilience. La présence des PDI a entraîné une pression supplémentaire dans l'accès aux différentes ressources naturelles (terres, pâturages, eau, produits de cueillette, etc.). Elle a aussi réduit l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, etc.), déjà fortement affectés par la crise sécuritaire. Elle a conduit également à une croissance rapide des zones urbaines, y compris une augmentation des quartiers mal desservis et non planifiés/informels, où les populations résidentes font déjà face à des conditions de vie inadéquates. Ces populations continueront à vivre ces conditions de vulnérabilité en l'absence de mesures appropriées et de long terme au bénéfice des personnes déplacées et des communautés hôtes, dans le cadre d'une approche cohérente avec le développement local.

Cette situation est de nature à envenimer les relations sociales et à remettre en cause la cohésion sociale déjà fragilisée. Ainsi, même si l'urgence et l'importance d'une assistance humanitaire multisectorielle n'est plus à démontrer, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue une réponse limitée dans le temps, qui ne saurait se substituer aux aspirations des personnes déplacées en termes de retour dans les localités d'origine, d'intégration définitive ou à long terme dans les localités actuelles d'accueil ou de réinstallation en d'autres localités du territoire national. De même, une réponse uniquement d'urgence ne saurait prendre en compte les besoins de résilience au profit des PDI et des communautés d'accueil, notamment en matière de restauration ou de

---

<sup>2</sup> <http://www.insd.bf/index.php/component/content/article/12-le-burkina/28-geographie>

renforcement des moyens de subsistance mis à rude épreuve par la crise. Enfin, elle ne saurait occulter la nécessaire prise en compte des besoins des PDI dans la restauration et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et la planification du développement local à moyen et long termes...

Il devient donc impérieux de prospecter et de mettre en œuvre des solutions permettant de prendre en compte l'évolution de la situation et des aspirations des personnes affectées par la crise, dans une perspective plus holistique et de long terme. Une telle démarche, qui s'inscrit nécessairement dans le cadre du Nexus Humanitaire – Développement – Paix, permettra de répondre aux aspirations des personnes déplacées tout en tenant compte des opportunités et potentialités des zones à forts défis sécuritaires, mais également des avantages comparatifs des différents acteurs engagés dans les différentes phases de la réponse. Cependant, une telle approche dans la réponse à la crise ne saurait se faire sans orientation claire de la part du Gouvernement, premier responsable de la protection des populations contre les conséquences des catastrophes. De ce qui précède, la gestion des risques de catastrophe et crises constitue un enjeu majeur et un impératif de développement pour le Burkina Faso. Par ailleurs, l'adoption d'approches adaptées de relèvement post catastrophe permettra au pays de disposer de solutions durables et pertinentes tout en encourageant la résilience des groupes les plus vulnérables.

C'est à ce titre que la Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil a été élaborée afin de doter le Burkina Faso d'un cadre de référence en la matière. Cette stratégie constitue un outil pour une réponse plus cohérente, plus prévisible et plus efficace du gouvernement, des acteurs de la société civile et des partenaires techniques et financiers (PTF), aux besoins de relèvement des personnes déplacées internes (celles ayant décidé de se réinstaller ailleurs dans le pays, de s'intégrer localement ou de retourner dans leurs localités), ainsi que des populations d'accueil des réfugiés et des retournés.

Elle couvre la période 2023-2027 et s'intéresse à la totalité des populations concernées résidant sur le territoire national (PDI, réfugiés, retournés et communautés d'accueil). Elle s'applique à toute circonscription administrative du territoire national abritant ces « populations concernées ».

Le processus d'élaboration de la SNR-PDICA a été participatif et inclusif. Il a dans un premier temps donné lieu à une recherche documentaire. Il a ensuite consisté en une collecte d'informations auprès des communautés concernées (à savoir les PDI et les communautés hôtes) et de personnes ressources de plusieurs profils (autorités locales, acteurs des différents domaines du Nexus Humanitaire - Développement - Paix, autorités coutumières et traditionnelles, OSC, etc.). Les consultations ont été menées sous plusieurs formes : entretiens virtuels et en présentiel au niveau de central, envoi de questionnaires à remplir, entretiens individuels et de groupe, ateliers de consolidation dans les différentes régions à forts défis sécuritaires (Sahel, Nord, Centre - Nord, Boucle du Mouhoun, Hauts Bassins, Sud – Ouest), etc.

La présente stratégie comporte quatre (4) principales parties, à savoir :

- **l'analyse diagnostique**, qui fait la description de la situation globale du Burkina Faso avant de se focaliser sur les caractéristiques de la situation actuelle, de la réponse apportées, de ses limites ;
- les **éléments de la stratégie**, constitués en l'occurrence de la vision et principes en matière de relèvement, les axes stratégiques identifiés pour l'atteinte de cette vision, déclinés en objectifs stratégiques, effets attendus et en actions ;
- le **dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation**, qui présente le mécanisme prévu pour une mise en œuvre réussie de la stratégie ;
- **l'analyse et la gestion des risques**, qui propose un examen des facteurs susceptibles de constituer des handicaps à la réalisation de la stratégie afin de proposer de solutions anticipées.



**PARTIE I: ANALYSE DIAGNOSTIQUE**



## I. Contexte démographique, territorial et urbain

### I.1 Aperçu général de la population

La population du Burkina Faso est estimée à 20 505 155 en 2019<sup>3</sup> (INSD 2020) dont 51,7% de femmes, avec un taux d'accroissement démographique intercensitaire de 2,94% entre 2006 et 2019. Cette population se répartit en 3 908 847 ménages avec une taille moyenne de 5,2 personnes (4,4 en milieu urbain contre 5,6 en milieu rural). Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2019, le taux brut de natalité (TBN) est de 39,4 naissances pour 1000 habitant au niveau national, soit 40,7/1000 en milieu rural et 35,8/1000 en milieu urbain<sup>4</sup>. La population se caractérise aussi par son extrême jeunesse. La proportion de la population âgée de moins de 35 ans est de 79,4%, celle de moins de 24 ans est de 64,1% et celle de moins de 15 ans de 45,3%. Tandis que la population active (15-64 ans) est de 51,4%, Il s'agit d'une population essentiellement rurale (environ 3/4 de la population).

### I.2 Urbanisation

Selon le RGPH de 2019, du Burkina Faso, le taux d'urbanisation était de 26,1% contre 22,7% en 2006. Cette croissance du taux d'urbanisation conforte une évolution constatée depuis le premier RGPH réalisé en 1975 où la proportion de la population urbaine nationale était de 6,4%. En 1985, ce taux est passé à 12,7% et était à 15,5% en 1996. A l'exception de la dernière période intercensitaire (2006 - 2019) où la croissance démographique urbaine s'est opérée dans une constance du nombre de villes, le taux d'accroissement urbain des autres périodes a été à la fois, sur le degré d'urbanisation (augmentation du nombre de villes) que sur le rythme (croissance de la population des villes existantes).

**Tableau 1 :** Evolution du taux d'urbanisation et du nombre de villes du Burkina Faso

Année	1960	1975	1985	1996	2006	2019
Nombre	02	05	18	26	49	49
Taux d'urbanisation		6,4	12,7	15,5	22,7	26,1

Source : Armature urbaine nationale du Burkina Faso, Rapport définitif, Volume 1 – Mars 2017, citant les résultats du RGPH 2006

### I.3 Villes et PDI

#### ➤ Cartographie territoriale des PDI

L'analyse des données du SP/CONASUR<sup>5</sup> au 31 décembre 2022 indique que toutes les treize (13) régions, toutes les quarante-cinq (45) provinces, trois cent deux (302) communes sur les trois cent cinquante une (351), accueillent des PDI.

Si toutes les régions du Burkina Faso accueillent des PDI fuyant les exactions des GAT, celles du Sahel, du Centre-Nord, du Nord, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun accueillent respectivement, les plus gros effectifs comme le révèle le graphique ci-dessous. Les régions du Sud-Ouest, du Plateau central, des Hauts-Bassins, du

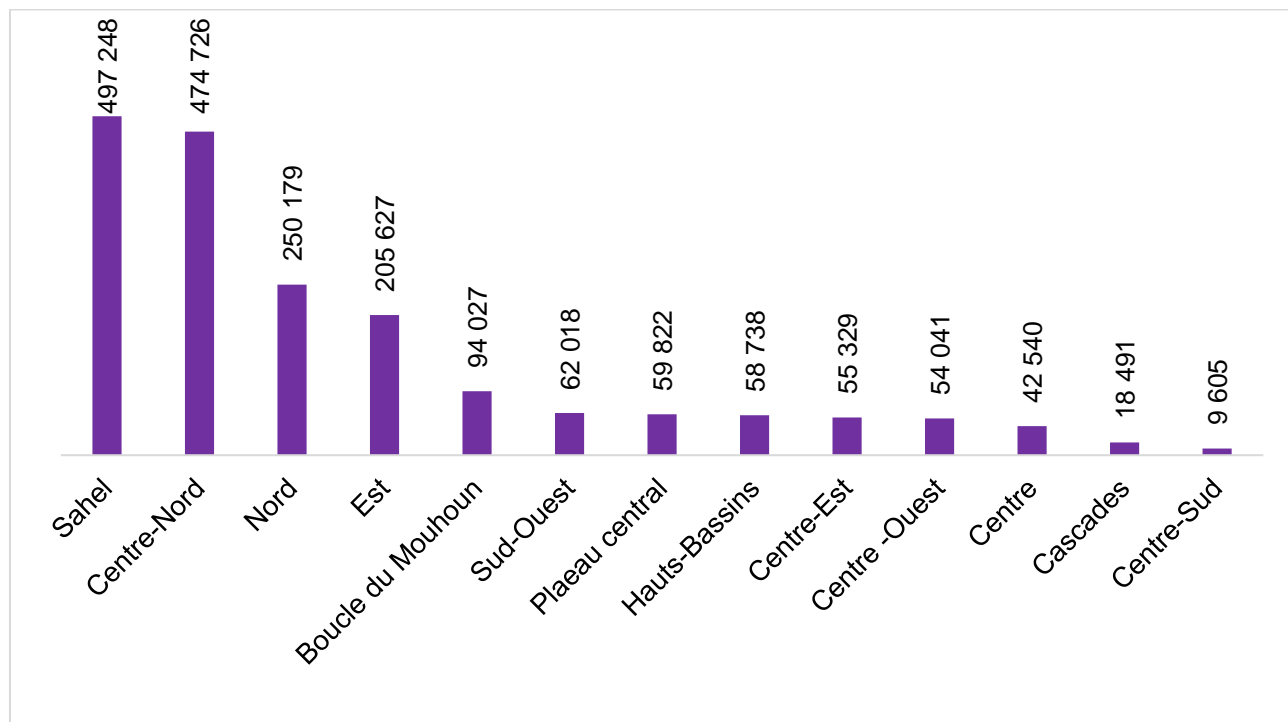
<sup>3</sup> Cinquième Recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso, SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DÉFINITIFS – Juin 2020

<sup>4</sup> 5è RGPH. Synthèse des résultats définitifs. INSD. Juin 2022.

<sup>5</sup> Qui ne prennent pas en compte les PDI dans les villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso.

Centre-Ouest, du Centre, des Cascades, et du Centre-Sud accueillent moins de PDI avec un effectif moyen de 45 073 PDI.

**Figure 1** : Répartition des PDI par région

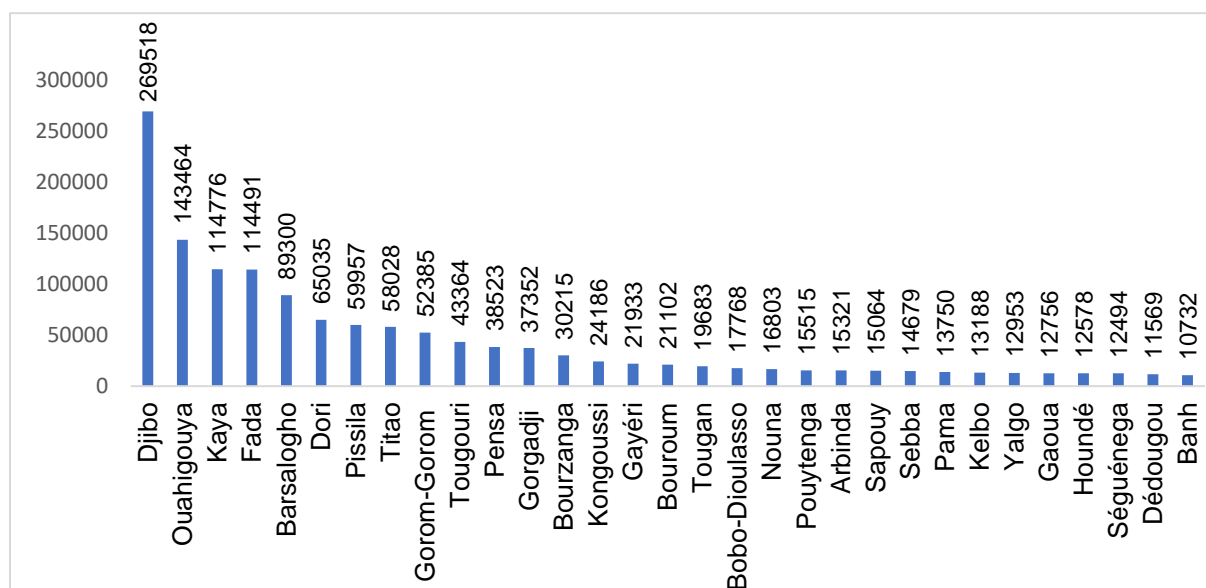


Source : SP/CONASUR, Situation des PDI par Communes au 31 décembre 2022

Au plan communal, toutes les quarante-neuf (49) chefs-lieux à statut de villes, accueillent des PDI. Dix-neuf (19) villes ont un effectif PDI supérieur à dix mille (10 000) ; chiffre correspondant à la population de base d'une ville, suivant la définition de l'INSD, et à l'un des critères retenus dans l'étude sur l'armature urbaine nationale du Burkina Faso. Aussi, l'arrivée massive des PDI dans ces centres urbains engendre une explosion démographique qui exerce une pression supplémentaire sur les différentes ressources naturelles, réduit l'accès aux services sociaux de base et entraîne un étalement incontrôlé des villes.

En considérant également les localités non urbaines accueillant des PDI, onze (11) autres localités, majoritairement des régions à fort défis sécuritaires, s'ajoutent, portant à trente (30), le nombre de localités abritant plus de dix mille (10 000) PDI. Ce sont, comme figurant sur le graphique : Barsalogho, Pissila, Tougouri, Pensa, Gorgadji, Bourzanga, Bouroum, Arbinda, Kelbo, Yalgo, Séguénéga et Banh.

**Figure 2** : Localités accueillant plus de 10 000 PDI



Source : SP/CONASUR, Situation des PDI par Communes au 31 décembre 2022

En termes d'importance démographique des PDI, la ville de Djibo vient largement en tête du classement, suivi de Ouahigouya, Kaya et Fada N'Gourma. Dori occupe la 6<sup>ème</sup> position, derrière Barsalogo.

#### ➤ Impacts des PDI sur les projections des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain (SDAU)

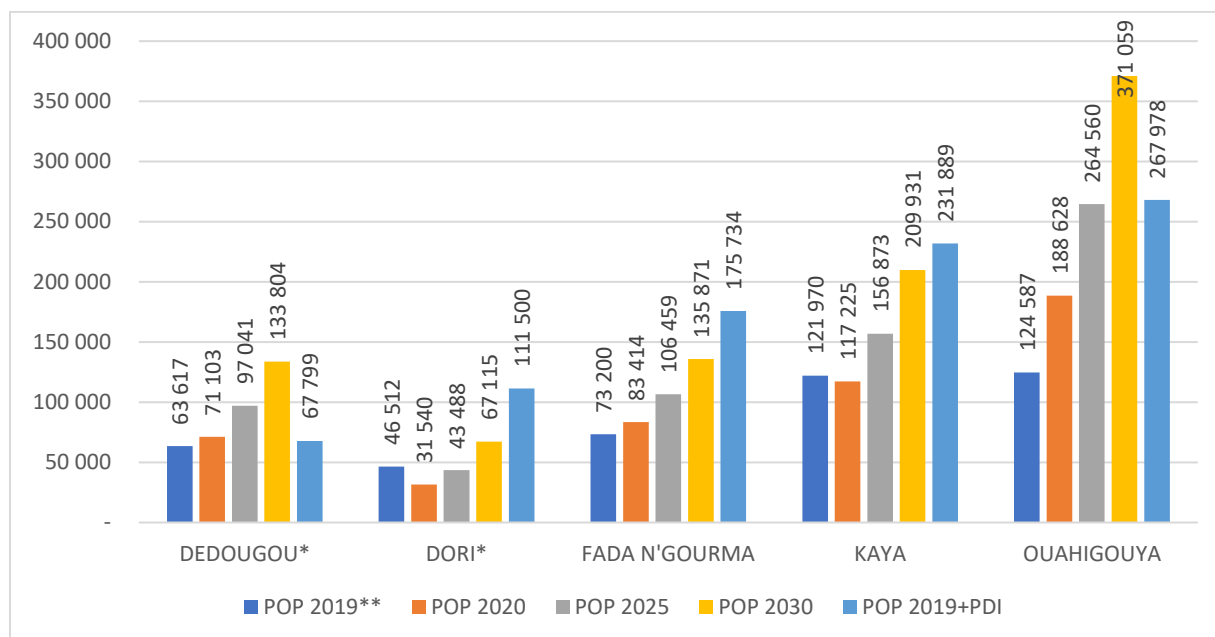
En application de la loi n°17-2006/AN du 18 mai 2006 portant Code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso, et conformément au Plan d'actions de la Politique nationale de l'habitat et du développement urbain (PNH DU), l'Etat burkinabè a doté des villes de SDAU dûment adoptés, dont les capitales régionales. Ces documents de référence en matière de développement spatio-temporel et socio-économique des villes, ont disposé sur les actions à mettre en œuvre, sur la base de projections démographiques.

Les graphiques suivants renseignent sur l'incidence de la croissance démographique induite par les PDI, sur la planification des cinq (05) villes chefs-lieux des régions à forts défis sécuritaires. Ils mettent en comparaison, les données suivantes :

- la population de 2019, issue du RGPH 2019 ;
- les projections démographiques des SDAU sur les années 2020, 2025 et 2030 à partir des hypothèses hautes, pour le 1<sup>er</sup> graphique ;
- les projections démographiques des SDAU sur les années 2020, 2025 et 2030 à partir des hypothèses retenues pour la détermination des besoins des villes, pour le 2<sup>ème</sup> graphique ;
- la population totale des villes en 2022<sup>6</sup>

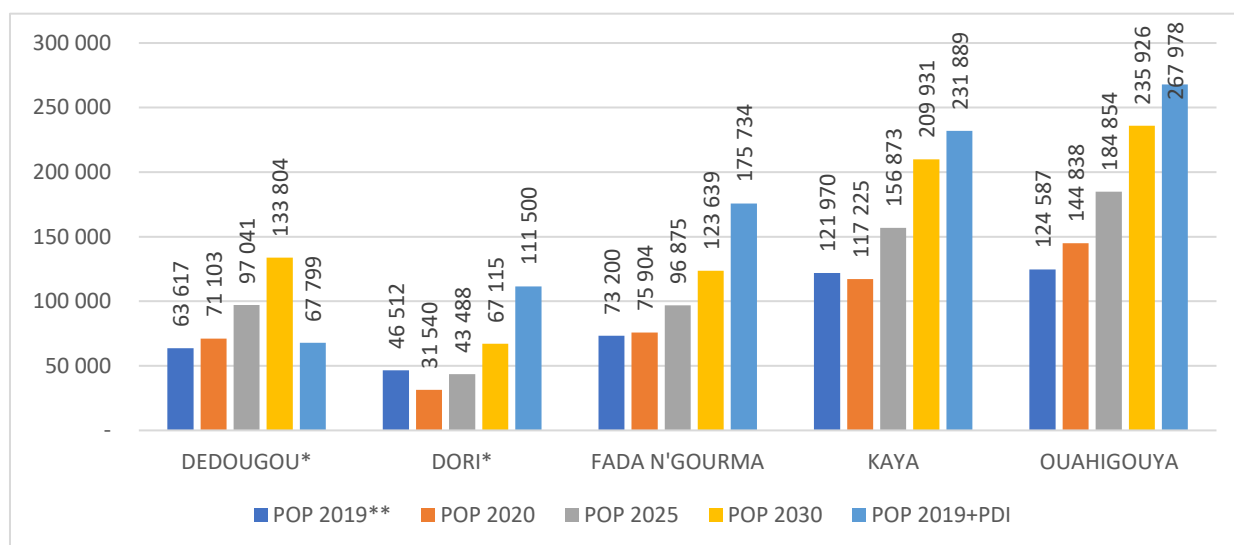
<sup>6</sup> En réalité, il ne s'agit pas exactement de la population de 2022, car associant des données de 2019 (INSD) et 2022 (effectifs PDI au 30 septembre 2022 fournis par le CONASUR). Ces chiffres permettent néanmoins d'appréhender la situation.

**Figure 3 : Impact des PDI sur les projections des SDAU – Hypothèse haute**



Sources : INDS, RGPH de 2019 ; Rapports définitifs des SDAU des villes de Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Kaya et Ouahigouya.

**Figure 4 : Impact des PDI sur les projections des SDAU – Hypothèse utilisée**



Sources : INDS, RGPH de 2019 ; Rapports définitifs des SDAU des villes de Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Kaya et Ouahigouya.

\* Pour ces villes, les projections sont de 2018 et 2024 au lieu de 2020 et 2025 ;

\*\* Données du RGPH de 2019 de l'INSD.

Les faits saillants suivants peuvent être retenus :

- sur HH et HU<sup>7</sup>, en dehors de Kaya où la projection démographique de 2020 apparaît relativement et légèrement inférieure à la donnée de 2019 et assez prononcée pour le cas de Dori, les trois (03) autres villes présente une relative cohérence de

<sup>7</sup> HH : hypothèse haute – HU : hypothèse utilisée.

croissance démographique entre 2019 et 2020. Cela situe sur la fiabilité des hypothèses de projections démographiques ;

- les données de Dédougou (sur HH et HU) indiquent que la ville attendait l'effectif "2022" de population dès 2020. En d'autres termes, si l'intervention urbaine était proactive, les PDI actuels ne bousculeraient pas les habitudes des citoyens et des autorités.
- les chiffres des trois (03) villes : Dori, Fada N'Gourma et Kaya, montrent qu'en situation ordinaire, elles n'atteindraient pas leurs effectifs "2022" à l'horizon 2030, même avec les projections de l'hypothèse haute (HH).
- Ouahigouya, sur l'hypothèse utilisée (HU), offre la même conclusion que les trois (03) villes. Par contre, l'hypothèse haute (HH) révèle que l'effectif "2022" actuel était plutôt attendu en 2025, et que c'est seulement à l'horizon du SDAU, 2030, qu'il aurait été attendu un effectif démographique supérieur à celui que la ville accueille actuellement.

En résumé, les villes font globalement face à une pression démographique inattendue et pour l'absorption de laquelle, elles n'étaient naturellement pas préparées : il s'agit de cas de force majeure !

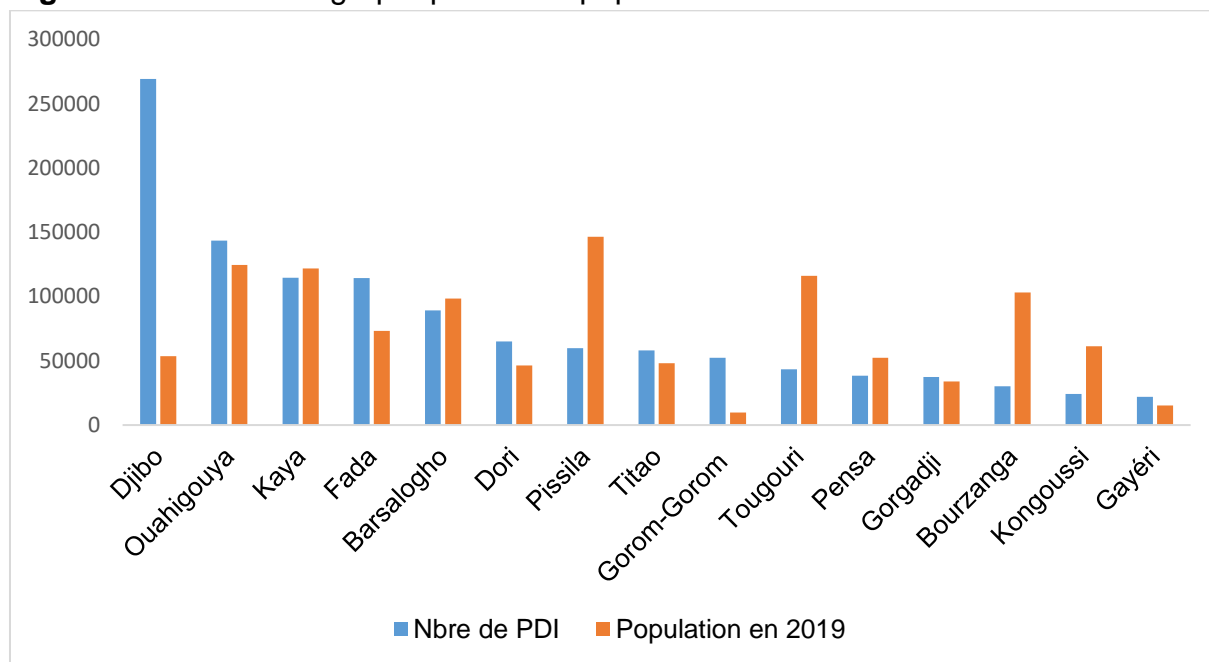
Les projections démographiques des SDAU induisaient des besoins en équipements et services urbains de base, déjà difficiles à satisfaire. Quid de cette explosion démographique inattendue et dépassant de loin, les prévisions.

#### ➤ **Prégnance des PDI sur les communautés d'accueil**

Dans les régions à fort défis sécuritaires, les PDI ont une prégnance plus accrue sur les communautés d'accueil dans certaines localités. Dans ces régions, la plupart des localités accueillent des effectifs de PDI particulièrement plus élevés par rapport à leur population de 2019. En milieu urbain, on constate que la population des villes comme Djibo et Gorom-Gorom a plus que décuplé. Aussi, les villes de Fada N'Gourma, Gayéri, Dori, Titao et Ouahigouya enregistrent des effectifs de PDI qui sont supérieurs à leur population de 2019. Kaya, une des villes majeures d'accueil des PDI, s'approche du doublement de sa population en termes de nombre de PDI. Par ailleurs, Plusieurs localités non urbaines abritent au moins, l'équivalent de leur effectif de population.

Les communautés d'accueil de ces localités ont vu leur propre situation se dégrader en quelques mois, parfois après avoir partagé leurs ressources et l'accès aux services sociaux de base, déjà limité dans certaines régions, avec les personnes déplacées. Par conséquent, les capacités d'accueil des services sociaux comme les établissements scolaires et les services de santé ont très fortement été impactées par la crise. De même, l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux autres ressources naturelles déjà affectées par la rareté (pâturages, terres pour l'habitation et l'agriculture, bois de chauffe, etc.) ont baissé de manière drastique. Pourtant, face à la persistance de la crise, la principale perspective qui se présente dans l'immédiat est l'intégration ou la réinstallation des personnes déplacées dans les localités d'accueil actuelles ou futures, même si le retour constitue la solution la plus envisagée par les PDI.

**Figure 5** : Poids démographique PDI et population d'accueil



Source : Construit à partir des données du CONASUR (Situation des PDI par Communes au 31 décembre 2022) et du RGPH de 2019.

Les communautés d'accueil des PDI sont les habitants des communes urbaines chefs-lieux de région ou de provinces et des communes rurales des régions à forts défis sécuritaires ou qui leur sont contiguës. Elles ont vu leur propre situation se dégrader en quelques mois, parfois après avoir partagé leurs ressources et l'accès aux services sociaux de base, déjà limité dans certaines localités, avec les personnes déplacées. Par conséquent, les capacités d'accueil des services sociaux comme les établissements scolaires et les services de santé ont très fortement été impactées par la crise. De même, l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux autres ressources naturelles déjà affectées par la rareté (pâturages, terres pour l'habitation et l'agriculture, bois de chauffe, etc.) ont baissé de manière drastique. Pourtant, face à la persistance de la crise, la principale perspective qui se présente dans l'immédiat est l'intégration ou la réinstallation des personnes déplacées dans les localités d'accueil actuelles ou futures, même si le retour constitue la solution la plus envisagée par les PDI.

## II. Contexte socio-politique et sécuritaire

### II.1 Contexte socio-politique

Depuis son accession à l'indépendance le 5 août 1960, plusieurs régimes se sont succédé à la tête du pays, essentiellement à la faveur du soulèvement populaire du 6 janvier 1966 et de plusieurs coups d'Etats militaires. Le pays a ainsi connu quatre républiques, mais depuis l'avènement de la 4<sup>e</sup> république avec l'adoption de la Constitution du 2 Juin 1991, une stabilisation progressive de la vie politique du pays a été observée, illustrée par la mise en place d'institutions publiques, l'organisation

régulière d'élections présidentielles, législatives et municipales consensuelles, etc. Cette période de grâce a cependant été interrompue en octobre 2014 par l'insurrection populaire ayant conduit à la chute du Président Blaise Compaoré. Depuis lors, l'instabilité semble s'être installée dans la vie politique burkinabè avec une période de transition marquée par la tentative de putsch de septembre 2015, l'organisation d'élections en 2015 et en 2020. Par ailleurs la détérioration du contexte sécuritaire et humanitaire liée aux attaques terroristes a également eu un impact sur la stabilité politique du pays. Du 24 janvier 2022 à nos jours, le pays a connu deux coups d'Etat le mettant en régime de Transition.

Face à la crise sécuritaire et humanitaire préoccupante, le Gouvernement a pris des dispositions nécessaires pour la prise en charge des PDI et des communautés d'accueil d'une part et le renforcement des moyens matériels et humains pour la stabilisation du territoire d'autre part.

## **II.2 Contexte sécuritaire**

Le Burkina Faso a été confronté à sa première agression terroriste le 9 octobre 2015 avec l'attaque de la brigade de Samorogouan dans la province du Kénédougou (région des Hauts-Bassins). A partir de 2016, la situation sécuritaire du Burkina Faso a connu une évolution négative avec la multiplication des incidents de sécurité. Les attaques des groupes armés terroristes (GAT) ciblent essentiellement les FDS, les fonctionnaires et des symboles de l'Etat, mais aussi des populations civiles.

Les embuscades, les assassinats, les attaques de villages et de populations civiles, les explosions d'engins explosifs artisanaux, la destruction d'infrastructures, y compris de télécommunication, les blocus de localités, ainsi que les violations et atteintes aux droits humains et même les attaques de convois de ravitaillement des populations des localités fortement exposées à l'insécurité, sont devenues courantes. Les pertes en vies humaines et les blessés, les pertes matérielles ainsi que les menaces, poussent les populations à la fuite. Selon les données du CONASUR, 1 1 882 391 PDI ont été enregistrés du début de la crise à la date du 31 décembre 2022, dont 47,28% d'hommes, 52,72% de femmes et 58,44 % d'enfants. Toutes les régions accueillent des PDI. Ainsi, les trois régions accueillant le plus grand nombre de PDI sont respectivement Sahel (26,4%), Centre Nord (25,2%) et Nord (13,3%).

Du côté des réfugiés, les différentes attaques des GATles ont conduits à quitter le camp de Mentao dès mai 2020 pour s'installer dans la ville de Djibo et Dori où ils vivent depuis parmi les populations hôtes et les PDI. Ainsi, au 31 octobre 2022, 16 306 réfugiés maliens vivent à Dori et 8 074 à Djibo.

Si l'insécurité s'est progressivement propagée à toutes les régions du pays, elle est plus récurrente dans les parties Nord et Est dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est (« zones des trois frontières »), dans la région du Centre-Nord et de la Boucle du

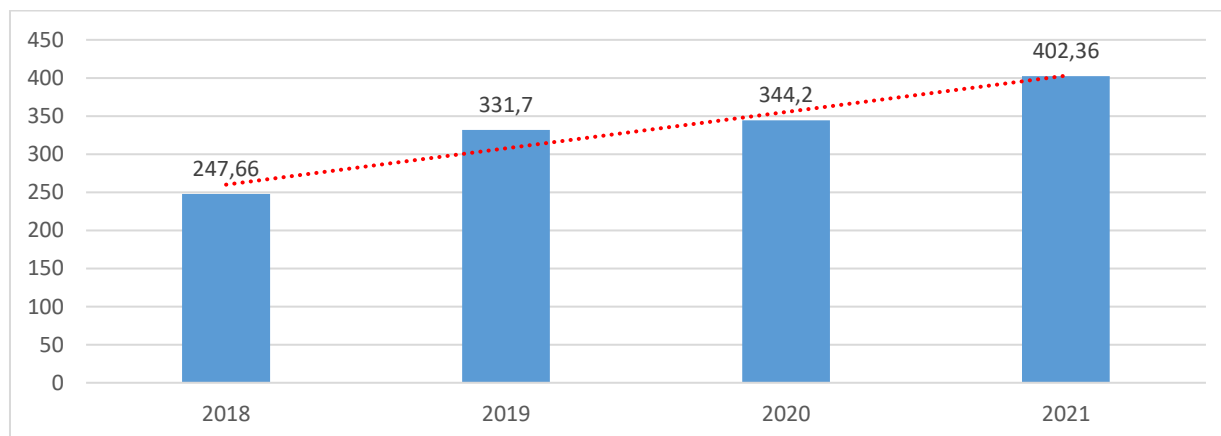
Mouhoun. Ainsi, entre octobre 2015 et octobre 2022, le Burkina Faso a connu plus de 2 747 incidents sécuritaires qui ont fait plus de 6 922 morts<sup>8</sup>.

Cette situation a conduit à la fermeture ou à la réduction du fonctionnement de l'Administration décentralisée et déconcentrée, ce qui affecte la délivrance de certains services de base au profit des populations des zones à forts défis sécuritaires. Selon les chiffres du mois d'octobre 2022 du Ministère en charge de l'administration territoriale, 63 communes ont leurs mairies fermées dans huit (08) régions dont les cinq (05) à forts défis sécuritaires : la Boucle du Mouhoun (10), l'Est (14), Centre-Nord (08), Nord (09), Sahel (18), Sud-Ouest (01), Hauts-Bassins (02) et le Centre-Est (01). Au-delà des mairies fermées, il est estimé à plus de 40%, la proportion du territoire national sous contrôle des GAT.

La persistance de l'insécurité a entraîné l'émergence de groupes d'autodéfense (Koglweogo, dozos, etc.) et de supplétifs de l'armée (Volontaires de Défense de la Patrie (VDP)), qui contribuent à limiter la propagation de l'insécurité dans certaines localités du pays.

Dans ce contexte, et face à l'impératif lié à la lutte contre l'insécurité, le Burkina Faso a consenti à des efforts qui se sont traduits par l'augmentation subséquente des dotations budgétaires liées à la défense et à la sécurité. Ainsi, les allocations budgétaires pour ce secteur sont de 483,66 milliards de francs CFA dans la loi des finances initiale 2022, soit 20,27% du budget total de l'exercice. Il est constaté une progression sensible depuis les dernières années comme l'illustrent le graphique suivant.

Figure 6 : Evaluation budget alloué à la défense et sécurité



Source : Enquête réalisée dans le cadre de l'élaboration de la SNR-PDICA, Septembre 2022.

Au regard du graphique ci-dessus, 247,66 milliards de francs CFA ont été débloqués en 2018 ; 331,7 milliards de francs CFA en 2019 ; 344,2 milliards de francs CFA en 2020 et 402,36 milliards de francs CFA en 2021<sup>9</sup>. Soit une hausse d'environ 200% (195,29%) entre 2018 et 2022.

<sup>8</sup> <https://acleddata.com/data-export-tool/>

<sup>9</sup> L'Economiste du Faso : <https://www.leconomistedufaso.bf/2022/10/24/hausse-des-depenses-securitaires-et-terrorisme-pas-encore-efficace/>



### III. Contexte économique et socio culturel

#### III.1 Contexte économique

L'économie du Burkina Faso a évolué de façon erratique au cours de la dernière décennie (2011-2021). En effet, entre 2011 et 2015, l'économie nationale a été marquée d'une morosité persistante avant de connaître entre 2016 et 2019 une reprise timide. En raison de la conjoncture économique marquée par la persistance des tensions économiques et politiques entre les grandes puissances, les attaques terroristes, la crise liée à la pandémie de la Covid-19 et la crise humanitaire qui en découle, l'économie nationale a de nouveau connu une légère baisse au cours des trois (03) dernières années soit respectivement 5,7%, 1,9% et 6,5% en 2019, 2020 et 2021.<sup>10</sup> Selon les données de l'Instrument Automatisé de Prévisions macroéconomiques (IAP), « la croissance du PIB réel devrait ralentir en 2022, en raison principalement d'une baisse anticipée des investissements privés (y compris dans le secteur minier) ; de la propagation de l'insécurité dans certaines zones minières et agricoles, et enfin de la guerre russo-ukrainienne, et de son impact à travers une hausse des prix des denrées alimentaires, des engrais et des produits pétroliers<sup>11</sup> ».

La crise sécuritaire a un impact plus global sur l'ensemble de l'économie du Burkina Faso. Par exemple, au niveau national, l'accroissement des dépenses de sécurité et de défense réduit les investissements sociaux et dans les secteurs productifs de l'économie. Selon les prévisions de l'Institut Free Afrik en 2019, au niveau des mines, malgré la poursuite de l'exploitation, la baisse de l'exploration, pourrait entraîner une réduction de la quantité de production dans les années à venir. Aussi, le manque à gagner au niveau du tourisme est de 3,9 milliards de F CFA en 2016 - 2017<sup>12</sup>. Le renforcement des contrôles de sécurité ainsi que le durcissement des conditions de voyage affectent les échanges commerciaux. La fermeture des services décentralisés et déconcentrés dans les zones à forts défis sécuritaires se traduit également par un important manque à gagner en matière de collecte des impôts et taxes.

Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage pourvoyeur d'emploi et de revenu surtout en milieu rural sont durement impactés par la crise. En effet, les déplacements des populations ont occasionné des pertes de terres agricoles et de cheptel dans les zones de départ et d'accueil.

---

<sup>10</sup> Note de conjoncture en fin décembre 2021.

<sup>11</sup> Burkina Faso Vue d'ensemble :

<https://www.banquemondiale.org/fr/country/burkinafaso/overview#:~:text=Compte%20tenu%20des%20d%C3%A9fis%20s%C3%A9curitaires,%2C5%20%25%20initialement%20projet%C3%A9>.

<sup>12</sup> « Impact économique du terrorisme dans les pays du Sahel ». Etude par l'Institut Free Afrik en partenariat avec le Centre international pour l'entreprise privée (CIPE) basé à Washington. Panel de restitution le 13 mai 2019 à Ouagadougou du volet relatif aux pays du G5 Sahel (Burkina, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad).

### **III.2 Contexte socio-culturel**

Le Burkina Faso est composé d'une soixantaine d'ethnies cohabitant en paix sur le même territoire depuis des temps immémoriaux, auxquelles s'ajoutent des communautés étrangères. Depuis la création de la colonie de Haute-Volta en 1919, ces différents peuples ont vécu ensemble dans un climat de paix et de tolérance, malgré quelques conflits communautaires, liés notamment à la difficulté de concilier deux modes de production : l'agriculture et l'élevage transhumant.

La population burkinabè est principalement composée de musulmans, de catholiques, d'animistes et de protestant. Malgré cette diversité, la tolérance religieuse constitue un des piliers de la cohésion sociale qui a toujours caractérisé le pays.

Longtemps considéré comme un havre de paix dans la sous-région, le Burkina Faso a cependant vu sa situation sociale se dégrader rapidement, depuis quelques années. La cohésion du pays est menacée par de profondes fractures sur fond d'insécurité liée à des attaques de groupes armés non identifiés. L'insécurité engendrée par cette situation a provoqué d'importants déplacements forcés de populations, qui survivent parfois dans des conditions difficiles dans les centres urbains ou à leur périphérie. De même, la suspicion, la stigmatisation, les discours de haine et d'incitation à la violence, les appels au meurtre visant certaines communautés ont déjà entraîné à plusieurs reprises des assassinats, restés impunis pour la plupart, et qui ont contribué à fragiliser l'unité nationale déjà mise à mal. Malgré la tolérance qui caractérise les populations et le désir de paix qui anime la majorité des burkinabè, cette situation inédite porte le risque d'une exacerbation des tensions intercommunautaires et constitue une grave menace à la paix et la cohésion sociale. Au regard de cette situation, le Gouvernement a mis en place des instruments et des mécanismes de dialogue, de médiation, de prévention et de gestion de conflits (dialogue interreligieux, implication des communautés, des leaders religieux et coutumiers, médiateur du Faso, HCRUN, ONAFAR, etc.) en vue de la promotion du dialogue, de la paix et de cohésion sociale.

## **IV. Profil des risques et des vulnérabilités**

### **IV.1 Profil des risques**

Sous l'angle des risques de catastrophe, le Burkina Faso est exposé à :

- i) des aléas naturels aggravés par l'effet des changements climatiques (épidémies, épizooties, inondations, sécheresses, feux de brousse, vents violents et invasions acridiennes ou de ravageurs des cultures sont récurrents,), avec comme corollaires les crises alimentaires et nutritionnelles, les migrations, etc.
- ii) des aléas anthropiques (accidents des transports, chutes de structures, conflits, actes de terrorisme, déplacements de populations, etc.) dont certains sont dans une tendance de hausse continue.

## IV.2 Profil des vulnérabilités

En fonction de la vulnérabilité (comprise comme « *les caractéristiques et les circonstances d'une communauté ou d'un système qui le rendent susceptible de subir les effets d'un danger* »<sup>13</sup>), la survenue de ces aléas peut engendrer des situations de catastrophes ou de crises.

On distingue :

- la vulnérabilité structurelle, résultant de facteurs structurels, permanents ou durables tels que l'exposition liée au milieu physique, aux facteurs sociaux, politiques, socioéconomiques, etc. ;
- la vulnérabilité conjoncturelle, liée à des facteurs d'exposition circonstanciels ou contingents (temporaires, cycliques, ou saisonniers) comme les crises économiques, les chocs et les catastrophes.

Dans le cas burkinabè, le pays est caractérisé par une combinaison de vulnérabilités : une vulnérabilité structurelle servant de terreau à une vulnérabilité conjoncturelle provoquée par la survenue d'événements particuliers. En effet, selon les résultats définitifs du 5<sup>e</sup> RGPH, la population burkinabè en âge de travailler (15 ans et plus) est de 54,7%. Au sein de cette population, 42,9% ont une occupation, ce qui signifie que moins de la moitié de la population de plus de 15 ans dispose d'un emploi. Les taux d'occupation les plus faibles sont observés dans les régions du Sahel (22,8%), du Nord (27,6%) et du Centre Nord (34,3%). Parmi les régions à forts défis sécuritaires, seule la Boucle du Mouhoun franchit la barre des 50% avec 51,9% de taux d'occupation tandis que la région de l'Est est à 41,3%. Enfin, le 5<sup>e</sup> RGPH établit que 45,6% (soit environ la moitié) des jeunes de la tranche d'âge de 15 à 24 ans et 45,7% des jeunes de 15 à 34 ans ne sont ni dans l'emploi, ni dans un programme d'éducation ou de formation<sup>14</sup>. L'incidence de la pauvreté a été estimée à 36,2% au Burkina Faso en 2018, avec un seuil de pauvreté évalué à 164 955 FCFA (EMC 2018).

Il s'agit donc d'une population majoritairement jeune, peu instruite, fortement exposée au chômage et disposant d'un accès limité aux services sociaux de base. La population active, largement impliquée dans la production agricole dépendante d'une pluviométrie déjà capricieuse, ne dispose pas des moyens et facteurs de production appropriés, ce qui limite la productivité de leur activité, affecte leurs moyens de subsistance et les expose à la pauvreté, voire à l'indigence, ainsi qu'aux stratégies d'adaptation négatives. Le tableau des vulnérabilités est complété par les facteurs sociaux (exclusion sociale, isolement et absence de capital social, effritement des mécanismes de solidarité, etc.) et surtout, politiques et économiques. Les facteurs politiques et économiques se traduisent par une inadéquation des politiques publiques de réduction de la pauvreté et de développement avec comme conséquences des problèmes de gouvernance, une répartition inéquitable des richesses, une politique

---

<sup>13</sup> UN/ISDR, 2009.

<sup>14</sup> *Op. cit.*

sociale inefficace induisant une protection sociale insuffisante pour les groupes vulnérables, etc. Font partie des catégories particulièrement vulnérables, les PDI, les femmes et les enfants, mais aussi les personnes handicapées, les personnes âgées, et plus généralement les indigents, qui sont singulièrement exposés à subir davantage les conséquences des chocs, qu'ils soient idiosyncratiques<sup>15</sup> ou covariants<sup>16</sup>.

## VI. Analyse de la situation humanitaire et du relèvement

Dans le cadre de la SNR-PDICA, l'analyse de la situation humanitaire se fera à travers les principales composantes de la réponse à la crise à savoir : Sécurité alimentaire, Abris/AME, Eau, Assainissement et Hygiène, Santé et Nutrition, Education, Protection, Logistique et coordination.

- **Sécurité alimentaire et moyens d'existence** : cette composante traite de l'assistance alimentaire d'urgence en vue de répondre aux besoins alimentaires des personnes les plus vulnérables. Il y est également question des moyens d'existence essentiels des populations affectées par les crises alimentaires.
- **Abris/articles ménagers essentiels (AME)** : cette composante s'intéresse à la couverture adéquate et immédiate des besoins en abris d'urgence, semi permanents et en AME ainsi qu'à l'accès équitable à des conditions de vie digne aux populations affectées par la crise. Ce domaine intègre la gestion des sites d'accueil temporaires (GSAT<sub>17</sub>) qui concerne les mécanismes de coordination et de gouvernance des SAT et prend en compte les aspects liés à l'entretien et la maintenance ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de la redevabilité.
- **Eau, Assainissement et Hygiène** : la mission de cette composante porte sur la promotion d'un accès sécurisé, adéquat aux services d'approvisionnement en eau potable, salubre et en quantité suffisante, à l'assainissement et à l'amélioration des pratiques d'hygiène.
- **Santé et nutrition** : Le mandat de ce domaine porte sur la réduction de la surmortalité et la surmorbidity grâce à une offre des soins de santé primaires et secondaires d'urgence (y compris la santé sexuelle et reproductive et les soins post viol), la réduction de la morbidité et la mortalité liées aux troubles mentaux et neurologiques. Aux enfants souffrant de malnutrition sévère avec complication. Il est aussi question dans ce domaine d'assurer l'offre des soins promotionnels, préventifs et curatifs intégrée enfin de protéger et améliorer la santé de la population affectée par la crise humanitaire, ainsi que la prévention, la détection des cas, le diagnostic, le traitement et la vaccination contre la COVID-19.

---

<sup>15</sup> Propres aux ménages, comme les cas de maladie, perte d'emploi, etc.

<sup>16</sup> D'une échelle plus grande et affectant le bien-être des ménages, par exemple lors de la survenue de catastrophes, y compris les crises économiques.

Les aspects de Nutrition consistent à assurer la détection, le référencement et la prise en charge adéquate des personnes souffrant de la malnutrition aiguë en contribuant au renforcement des systèmes de surveillance nutritionnelle et l'analyse des données. La prise en Charge Intégrée de la Malnutrition Aiguë (PCIMA) pour l'intégration durable de la nutrition dans le paquet minimum d'activités de soins de santé (« approche nexus ») et le renforcement de la prévention inclusive de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes et femmes allaitantes (FEFA) font également partie des préoccupations.

- **Education** : La mission de cette composante porte sur le rétablissement d'un accès inclusif, sain et protecteur à l'éducation formelle (dans le préscolaire, primaire, post-primaire et secondaire), non formelle et informelle de qualité, ainsi que sur l'amélioration de l'environnement d'apprentissage.
- **Protection** : ce domaine traite de la coordination et du renforcement du mécanisme de collecte et de partage des données d'analyse des incidents de protection, d'orientation, de référencement et contre référencement pour la prise en charge des personnes affectées. Il s'investit aussi dans la fourniture d'une assistance individuelle de protection et l'assistance psychosociale aux victimes de violations des droits humains. Au niveau national, cela inclut le plaidoyer pour les réformes politiques et juridiques, et renforcement de capacité technique des ministères et des autorités.
- **Logistique et coordination**<sup>18</sup> : En tant que secteurs d'appui, la logistique a pour mission, l'opérationnalisation d'un mécanisme de coordination sectoriel logistique (MCSL), le maintien d'un mécanisme de coordination nationale et le partage de l'information avec les partenaires humanitaires, la participation du Cluster Logistique dans les différents fora. Enfin, ce secteur s'investit dans le renforcement des capacités logistiques par le biais de formations et la création de groupes de travail thématiques, ainsi que le plaidoyer auprès des institutions nationales impliquées dans le domaine de la logistique.  
La coordination consistera à appuyer le travail des acteurs humanitaires organisés par clusters dans la mise en œuvre de la réponse humanitaire et dans l'atteinte des objectifs stratégiques assignés à la réponse à la crise.
- Cas des **transferts monétaires** : dans le cadre des engagements globaux, notamment ceux adoptés lors du Sommet Humanitaire Mondial de 2016, la communauté humanitaire fait de plus en plus recours aux transferts monétaires dans l'assistance aux populations affectées par les crises lorsque cela est possible et autorisé. Cette assistance en cash est réalisée selon différentes modalités et sous différentes conditionnalités tout au long du cycle de programmation humanitaire. En effet les transferts monétaires confèrent de la valeur ajoutée par rapport à l'assistance classique en biens matériels en permettant de promouvoir la résilience et de contribuer à la restauration de la dignité des personnes affectées en leur accordant le choix de options en

---

<sup>18</sup> Dans l'architecture humanitaire, la Logistique constitue un secteur/cluster au même titre que la Coordination.

matière d'affectation des ressources en fonction de leurs priorités personnelles. Cependant, des problèmes apparus dans la mise en œuvre et l'usage des transferts monétaires ont conduit les autorités de certaines régions du Burkina Faso à suspendre les programmes en cours.

## **VI.1 Analyse de la situation humanitaire**

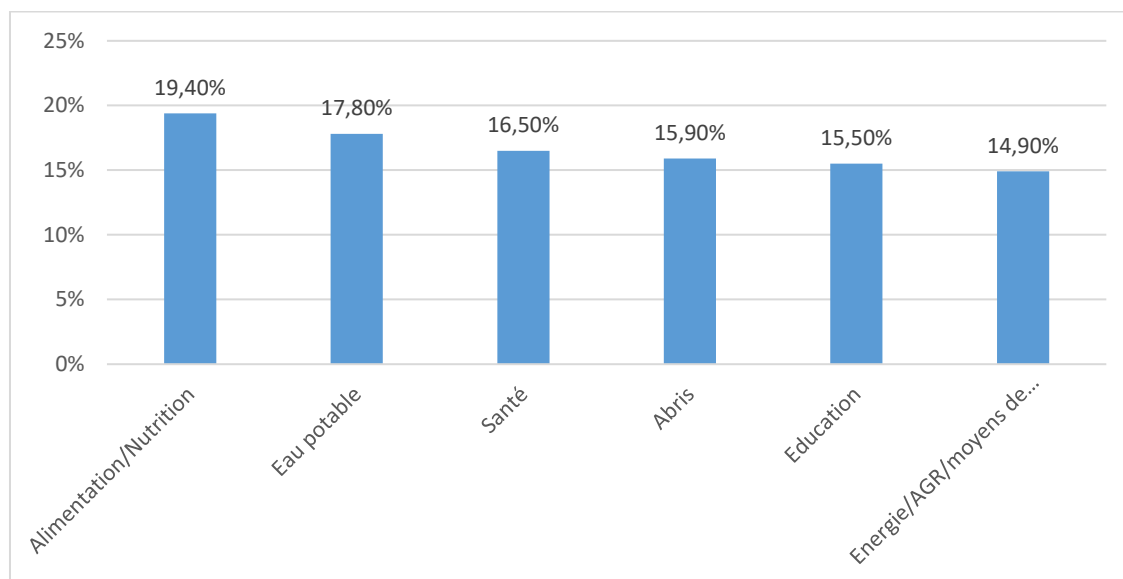
Déjà marquée par la récurrence de chocs et de catastrophes tels que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, les inondations et les conflits intercommunautaires la situation humanitaire du Burkina Faso s'est fortement détériorée au cours des cinq dernières années à cause de la montée de l'extrémisme violent et de la pandémie de COVID-19. Les importants déplacements de populations consécutifs à l'insécurité ont progressivement conduit à une crise profonde.

Face à l'insécurité grandissante, les populations de certains villages et communes du Burkina Faso ont dû quitter leur lieu de résidence habituelle pour trouver refuge dans d'autres localités. Que ce soit suite à une exposition directe à la violence terroriste ou de manière préventive, ces déplacements forcés les ont conduits, dans le cadre de déplacements primaires ou secondaires (départ d'une première localité d'accueil suite à une détérioration de la situation sécuritaires), en des localités jugées plus sécurisées. De surcroît, certaines localités abritant les sites de déplacés ainsi que d'autres localités subissent le siège de la part des GAT, ce qui rend difficile l'approvisionnement des populations concernées en produits de consommation courante et pose un grave problème d'accès humanitaire.

Les PDI présentent des profils différenciés. Ils sont essentiellement des agriculteurs et éleveurs exerçant d'autres activités secondaires telles que le commerce, les métiers artisanaux (tissage, vannerie, couture, poterie, soudure, menuiserie, etc.), l'orpaillage, etc. Des élèves et étudiants, ainsi que des sans-emplois font également partie des PDI. Leur situation de PDI ne permet pas la poursuite des activités qu'ils exerçaient dans leur localité d'origine. La reprise de ces activités nécessite un accompagnement en termes de formation, de kits d'installation et de financement.

Les investigations sur le terrain à travers les focus groups et les entretiens individuels ont ressorti les besoins prioritaires des personnes déplacées comme suit :

**Figure 7** : Répartition des besoins prioritaires des PDI



Source : Enquête réalisée dans le cadre de l'élaboration de la SNR-PDICA. Septembre 2022.

En termes de priorité, les données de l'enquête de terrain indiquent une quasi similarité de la proportion des besoins exprimés par les PDI dans les différentes régions à forts défis sécuritaires (avec des taux variant entre 16,50% et 14,90%), excepté les besoins en Alimentation/nutrition et Eau potable qui se démarquent avec des pourcentages de 19,40% et 17,80%. Vient ensuite la Santé, avec 16,50% des avis exprimés.

Les besoins cumulés en matière d'Energie/AGR/Moyens de subsistance se révèlent être les moins prioritaires parmi les besoins exprimés (soit seulement 14,90%), alors qu'ils constituent les bases de leur autonomisation et de leur relèvement.

Les enquêtes ont aussi révélé une demande en activités en lien avec la résilience. Il s'agit, par ordre d'importance, de la récupération et mise en valeur des terres dégradées avec un accompagnement en intrants (semences, engrais), petit matériel agricole pour les jardins maraichers, un accompagnement pour les activités génératrices de revenus à travers un renforcement des capacités, une assistance en vivres ou en cash, la création d'emplois pour les jeunes par un apprentissage dans différents corps de métiers (tissage, teinture, coiffure, installation de plaques solaires, mécanique motos, saponification, aviculture, pisciculture, etc.),

Les déplacements forcés de populations ont généré d'immenses besoins humanitaires dans les secteurs/clusters suivants :

#### ➤ **Sécurité alimentaire et Moyens d'existence**

Lors des déplacements forcés, les PDI n'ont généralement pas la possibilité d'emporter des vivres (à l'exception des déplacements préventifs). A l'arrivée dans une localité d'accueil, les réserves alimentaires sont souvent partagées entre PDI, réfugiés et populations hôtes (vente, troc, dons, etc.). Cependant, la production céréalière nationale prévisionnelle de la campagne 2022-2023 est estimée à 4 912 080 tonnes. Comparée à celle de la campagne agricole 2021-2022 et à la moyenne des cinq

dernières années, elle est en hausse respectivement de 5,38% et de 2,23%. Au regard de l'impact sur l'insécurité alimentaire, et du nombre élevé de personnes déplacés, les réserves disponibles sont insuffisantes pour couvrir tous les besoins. En raison de l'impact de la crise sécuritaire sur les activités agricoles, le déficit est particulièrement important dans les provinces des régions à forts défis sécuritaires (notamment dans le Bam et le Sanmatenga dans le Centre-Nord, le Gourma et la Komondjari dans l'Est, l'Oudalan et le Seno dans le Sahel), faisant donc de la question alimentaire un des besoins prioritaires des populations concernées par la SNR- PDICA.

### ➤ **Situation des abris/AME**

Les déplacements internes concernent, selon des proportions variables, toutes les treize (13) régions du Burkina Faso. La majorité des PDI se sont installées en milieu urbain, c'est-à-dire dans des communes urbaines, le plus souvent dans des quartiers périphériques peu aménagés et déjà mal desservis en matière de services sociaux de base. Certaines PDI ont trouvé refuge dans des communes rurales, dont plusieurs étaient déjà caractérisées par une faible présence de l'administration d'Etat, une offre limitée en services sociaux de base, etc.

En termes d'abris, le constat du terrain montre trois (03) situations différentes : l'installation sur des sites d'accueil temporaires (SAT), l'installation dans des familles hôtes et l'installation en zone d'habitat spontané.

#### ▪ ***L'installation sur des sites d'accueil temporaires (SAT)***

Cette situation concerne la majorité des PDI (70%), suivant les résultats de l'enquête terrain menée dans cinq (5) régions à forts défis sécuritaires. Il s'agit de sites reconnus par les autorités locales (Conseils Départementaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation, Conseils Provinciaux de Secours d'Urgence et de Réhabilitation, etc.) et les partenaires, qui fournissent généralement les abris dans le cadre de l'assistance multisectorielle. Le Ministère en charge de l'Action Humanitaire annonçait que 362 SAT avaient été aménagées à la date du 30 mai 2022, dont 229 dans les cinq (05) régions à fort défis sécuritaire identifiés à l'époque, à savoir la Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, l'Est, le Nord et le Sahel<sup>19</sup>. C'est essentiellement sur ces SAT que la communauté humanitaire déploie son assistance aux PDI, en plus des actions réalisées au profit des membres des communautés d'accueil.

L'une des exigences majeures de l'installation de sites d'accueil temporaires (SAT) est leur gestion ou administration (GSAT).

Cependant, les données du cluster CCCM/GSAT relèvent que certains SAT éprouvent quelques difficultés à délivrer une réponse conforme aux normes et aux résultats prévus. Il s'agit, par exemple d'insuffisances en matière de délivrance de l'assistance

---

<sup>19</sup> Communiqué de Mme la Secrétaire Générale du MSNAH (cf. <https://lefaso.net/spip.php?article114081>)



(services de base tels que l'approvisionnement en eau potable et en assainissement, éducation) et de protection.

▪ **L'installation dans les communautés hôtes**

Dans ce deuxième cas de figure, les ménages PDI sont dans des familles hôtes. La sortie de terrain au mois de septembre a permis de s'apercevoir que cette situation concernait globalement les régions à relatif faible taux d'accueil de PDI où le principe d'installation de sites d'accueil n'est pas encore homologué par les autorités compétentes. Deux statuts d'occupations se rencontrent :

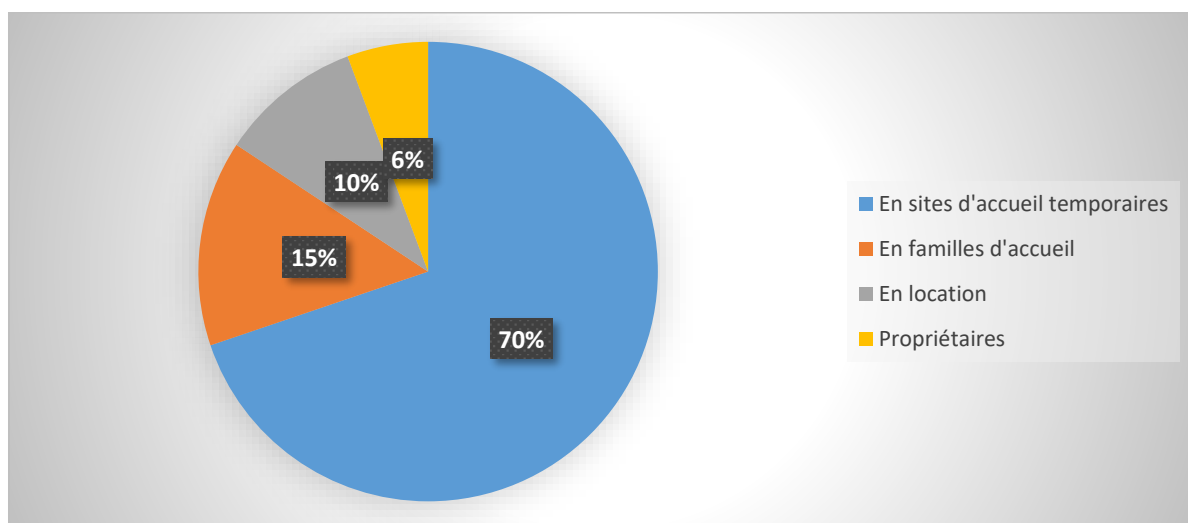
- les PDI logées gracieusement, parce qu'ayant rejoint un membre de leur famille autochtone ou qui s'y était établi bien avant la crise sécuritaire ;
- les PDI locataires de leur logis. Ceux de Bobo-Dioulasso (secteur 25) affirment, par exemple, payer entre 10 000 FCFA et 15 000 FCFA par mois ; ce qui pèse énormément sur eux qui ont dû tout abandonner dans leur localité de départ (Mangodara) pour rejoindre Bobo-Dioulasso. De façon générale, les PDI ayant choisi la solution de la location sont confrontés à l'incapacité de faire face aux frais y relatifs en raison de l'absence de revenus.

▪ **L'installation en zone d'habitat spontané**

C'est le cas de quelques "privilegiés", qui ont réussi à acquérir des lopins de terre dans des zones d'habitat spontané pour se construire des habitations en matériaux provisoires et parfois semi définitifs. Cette dynamique a contribué à l'augmentation de l'empreinte spatiale des zones non-loties.

Les ménages PDI qui ont réussi à construire sur des terrains qu'ils ont acquis, sont confrontés à des difficultés liées à la capacité d'accueil des membres, au regard de leurs ressources limitées qui ne leur permettent pas toujours de construire suivant leurs besoins.

**Figure 8** : Statut en matière d'abri



Source : Enquête réalisée dans le cadre de l'élaboration de la SNR-PDICA. Septembre 2022

Cependant, ces différentes situations ne constituent pas en soit des solutions durables en raison des problèmes et contraintes respectifs. Il ressort, par exemple, de l'enquête

de terrain que les sites d'accueil provisoires n'offrent pas le minimum d'équipement, qu'ils sont équipés de tentes qui ne résistent pas aux intempéries et qui sont en quantité limitée. Que ce soit en milieu urbain ou rural, la présence prolongée des PDI dans certaines localités n'est pas toujours vue d'un bon œil. En effet, certaines PDI et autorités locales signalent l'existence de problèmes qui sont de nature à affecter la cohésion sociale et la cohabitation avec les populations d'accueil. Il s'agit, en particulier, de cas d'agressions (verbales et physiques) sur les femmes PDI en quête de bois de chauffe, de stigmatisation ou de conflits en lien avec le foncier (occupation de terres des populations locales ou dans certains cas, de promoteurs immobiliers, pour l'installation des sites d'accueil, etc.). Dans les familles d'accueil, la solidarité finit par s'éroder, parfois, accentuée par la non prise en compte de ces derniers dans l'assistance humanitaire qui suscite des frustrations.

Au niveau des SAT, malgré les efforts des différents acteurs, l'une des difficultés majeures réside dans la couverture de tous les sites en dispositifs d'administration (GSAT) du fait surtout des difficultés financières (faible taux de mobilisation des ressources).

Il y a donc urgence à œuvrer dans la recherche de solutions durables en matière d'abris pour éviter que les PDI ne subissent les travers des insuffisances de gestion des sites.

Le défi d'une solution durable en matière d'abris pour les PDI intervient dans un contexte national marqué par des difficultés diverses en matière de production de logements pour le plus grand nombre de citoyens.

### ➤ **Eau, Hygiène et Assainissement (EHA)**

Selon les chiffres de ce Cluster<sup>20</sup>, l'effectif total des personnes affectées par la crise dans le besoin en eau potable, assainissement et d'hygiène se chiffrait à 3 047 722 individus, recensés sur l'étendue des zones prioritaires accueillant des PDI sur le territoire national et prenant certainement en compte les communautés d'accueil (source draft HNO 2023).

Les mauvaises conditions d'accès au WASH ont engendré une forte augmentation des maladies hydriques telles que la diarrhée et le paludisme, et augmente le risque d'épidémies comme l'ictère ou le choléra. Les mauvaises conditions d'accès au WASH impactent également la situation nutritionnelle au Burkina Faso. Tout cela est aggravé par le fait qu'une grande partie des centres de santé du pays (30,76%) ne disposent pas d'infrastructures WASH adéquates (source : rapport HeRAMS, Ministère de la Santé et OMS, Mai 2020). En termes d'établissements scolaires, seulement 10,4% disposent des infrastructures WASH adéquates (Source : Etat des lieux sur le WASH en milieu scolaire au Burkina Faso, ISSP & UNICEF, Aout 2022), ce qui contribue à aggraver les besoins des élèves hôtes et déplacées, ainsi que les besoins spécifiques des filles en lien avec l'hygiène menstruelle, et accroît l'abandon scolaire.

---

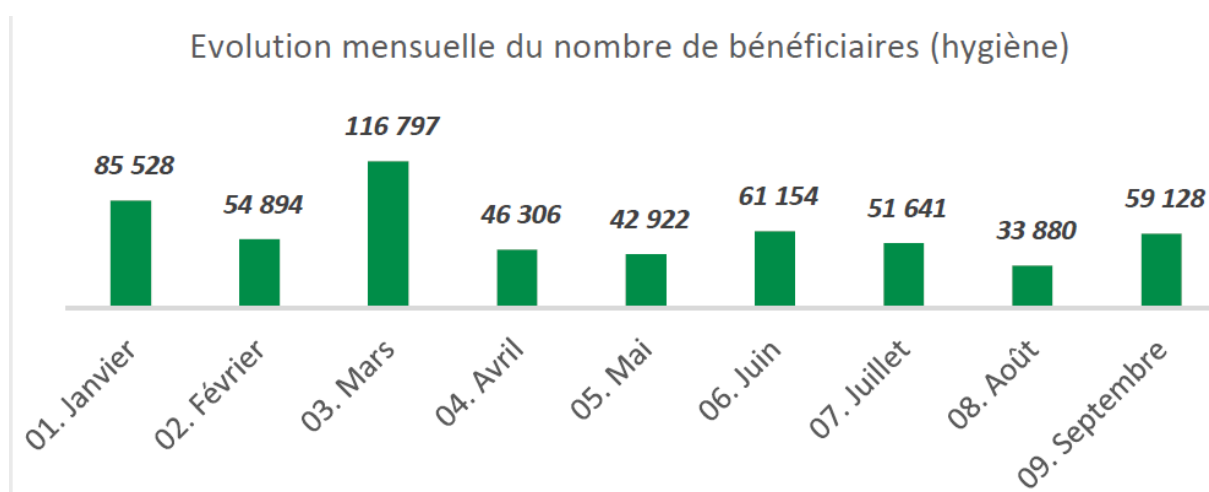
<sup>20</sup> WASH Cluster Burkina Faso. SITREP Jan. Sept. - 2022.

Enfin, l'insuffisance d'infrastructures d'eau et d'assainissement, leur éloignement ou leur inadéquation engendre une exposition accrue aux risques de protection comme les agressions et les VBG surtout pour les femmes, filles et enfants. Les difficultés EHA sont ressenties particulièrement par les personnes âgées, en situation d'handicap ou à mobilité réduite. Selon l'étude des barrières menée par HI en 2022, 42% des personnes handicapées ont des difficultés d'accès à l'eau potable et 45,1% ont des difficultés d'accès aux latrines.

Face à ce besoin très crucial, la réponse humanitaire fournie reste insuffisante. Sur une cible de 2 076 178 bénéficiaires, seulement 632716 personnes ont pu être atteintes de janvier à octobre 2022, correspondant aux efforts de plus de 48 acteurs humanitaires. Le taux d'atteinte de la cible est de 30%. En considérant les personnes dans le besoin, ce taux tombe à 20% ; ce qui est très faible pour un besoin aussi vital. Par sous composante, les chiffres donnent respectivement des taux d'atteinte des cibles de 27%, 15% et 30% pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

L'examen du graphique de l'évolution mensuelle des bénéficiaires en service d'hygiène de janvier à octobre 2022 indique une progression en dents de scie, avec une tendance à la baisse entre avril et août mais une remontée en septembre et octobre.

**Figure 9** : Evolution mensuelle du nombre de bénéficiaires (hygiène)



Source : Présence opérationnelle du Groupe sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (EHA). 31 octobre 2022.

Les difficultés évoquées en explication de cette faiblesse d'intervention tiennent principalement à :

- L'insuffisance de financement pour faire face aux besoins engendrés par les déplacements massifs (21,5 millions de dollars - environ 10,75 milliards de FCFA, base 500 - mobilisés sur un besoin initial de 104,2 millions - 52,10 milliards de FCFA, base 500) ;

- L'aggravation des contraintes sécuritaires, rendant l'accès humanitaire plus difficile dans de nombreuses zones du pays affectées par la crise ;
- Les attaques aux points d'eau et les sabotages de pylônes électriques ;
- Le changement climatique et la pluviométrie déséquilibrée ayant engendré un assèchement anticipé des sources d'eau en période sèche et des inondations récurrentes en saison pluvieuse ;
- Le contexte hydrogéologique défavorable avec de nombreux forages négatifs.

### ➤ **Santé et nutrition**

Le Burkina Faso est confronté à des épidémies saisonnières : méningite, paludisme, rougeole, dengue, etc. Le pays est également vulnérable aux épidémies moins récurrentes comme le choléra, l'hépatite virale E, la poliomyélite et la fièvre jaune. La survenue en 2020 de la pandémie de COVID-19 a mis en évidence d'importantes insuffisances du système de santé en matière de préparation et de réponse aux risques sanitaires.

Dans un tel contexte, la crise sécuritaire a exacerbé les problèmes d'accès aux services de santé et aux soins de santé de base, en particulier dans les régions à fort défis sécuritaires. En effet, les attaques et menaces ciblant certains établissements et les professionnels de santé ont conduit à la fermeture et à la réduction du fonctionnement des centres de santé. . De plus, les mouvements forcés de populations se font vers des régions ou des localités déjà affectées par un accès réduit à l'eau, ce qui rend difficile la prévention des maladies hydriques. Par ailleurs, la nature de la crise entraîne également un accroissement des risques en matière de VBG et des besoins en matière de prise en charge, des affections de santé mentale. Selon les statistiques du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, le système de santé, de surveillance épidémiologique, l'approvisionnement des formations sanitaires en médicaments et consommables, en intrants nutritionnels, vaccins et réactifs de laboratoire ont été affectés par l'insécurité. Aussi, les couvertures vaccinales, le taux d'accouchement assisté, la couverture en CPN4, le taux de dépistage de la malnutrition entre autres sont relativement faibles dans les zones à fort défis sécuritaires (annuaire 2021 MSHP). Par ailleurs, à la date du 31 octobre 2022, plus de 1 919 889 personnes étaient privées de leur accès aux soins de santé en raison de la fermeture ou du fonctionnement à minima de 606 formations sanitaires et 333 autres ont accueilli les PDI dans leurs aires de santé. Cette situation concerne 41.8% des formations sanitaires des huit régions les plus affectées par l'insécurité.<sup>21</sup>

Les interventions de ce cluster ont visé le maintien de l'offre en soins de santé primaire et secondaire préventifs et curatifs d'urgence (y compris en matière de santé sexuelle et reproductive et post abortifs), à la prise en charge des troubles mentaux et neurologiques, etc. Une attention particulière a été accordée aux personnes

---

<sup>21</sup>Rapport d'octobre 2022 du ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

présentant des vulnérabilités spécifiques (personnes âgées, handicapées, séparées, isolées, en situation de précarité, victimes directes d'abus et de violences, etc.). Les acteurs humanitaires ont réalisé des infrastructures comme les postes médicaux avancés (PMA) en matériaux définitifs ou provisoires (tentes) et des cliniques mobiles ont été mises en place pour la prise en charge des malades et les interventions au sein des communautés-cibles. Des formations ont également été dispensées au profit d'agents de santé à base communautaire (ASBC), des accoucheuses villageoises et des clubs de femmes dans l'objectif d'accroître l'offre en matière de santé, particulièrement dans les zones avec les formations sanitaires (FOSA) fermées.

Selon les résultats de l'enquête nutritionnelle nationale réalisée en 2020, la situation nutritionnelle du pays a connu une dégradation au cours de ces dernières années. Le taux de malnutrition aiguë globale est par exemple passé de 8,1% en 2019 à 9,1% en 2020, avec 1% de la forme sévère. L'analyse révèle que ces taux inférieurs au seuil d'urgence de l'OMS de 10% dissimulent d'importantes disparités en fonction des régions et des provinces comme le témoigne le taux de 15,1% qu'affiche la région du Sahel. Les taux de malnutrition aiguë globale dans les régions à forts défis sécuritaires évoluent de 6,9% pour la région du Centre-Est à 15,1% pour la région du Sahel. Les femmes enceintes et allaitantes, mais surtout les enfants de 0 à 5 ans sont les plus exposés à la malnutrition, avec une vulnérabilité particulièrement élevée pour les tranches d'âge de 6 -11 mois et 12 - 23 mois, dont la prévalence est respectivement de 9,5% et 10,1%. Une enquête SMART rapide réalisée récemment (juillet 2022) par le ministère de la Santé dans la ville de Gorom-Gorom montre que la situation nutritionnelle est critique, avec une prévalence très élevée de Malnutrition Aiguë Globale (MAG) de 16,3% dont 6,4% de forme sévère, tous très au-delà des seuils d'urgence de l'OMS. De même, l'enquête SMART rapide réalisée au cours du mois de juin 2022 dans la ville de Dori (province du Séno, région du Sahel) fournit des données aussi alarmantes : 19,8% de Malnutrition Aiguë Globale (MAG) et 3,0% de MAS. La prévalence de la malnutrition aiguë globale combinée était 22,4% tandis que celle de la malnutrition aiguë sévère est de 5,3%<sup>22</sup>.

Cela met en évidence une grave dégradation de la situation nutritionnelle, particulièrement critique parmi les PDI (un autre groupe vulnérable), avec des prévalences de MAG et MAS respectivement de 18,7% et 8,4%<sup>23</sup>. Au regard de cette situation alarmante dans une zone encore accessible, le FEWS NET estime que la situation est probablement pire dans les communes inaccessibles de la province, ce qui laisse présager un scénario dramatique.

La réponse des acteurs du cluster Nutrition comprend des interventions destinées à assurer la détection, le référencement et la prise en charge adéquate des cas de malnutrition aiguë, à renforcer le fonctionnement des systèmes de surveillance nutritionnelle, le renforcement de la prévention inclusive de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, l'accroissement de l'accès équitable à la nutrition, etc.

---

<sup>22</sup> Rapport Final SMART Rapide Enquête nutritionnelle anthropométrique Commune de Dori, province du Séno, Région du Sahel, Burkina Faso 13 au 15 Juin 2022.

<sup>23</sup> Cité dans Mise à jour sur la sécurité alimentaire. FEWS NET Burkina Faso. Août 2022.

Pour ce cluster, les trois principaux défis sont :

- La fermeture des formations sanitaires ;
- L'accès limité aux populations dans le besoin
- L'insuffisance des financements (43,3% des financements mobilisés au 30 septembre 2022).

### ➤ Education

En matière d'instruction, le taux d'alphabétisation du pays est de 29,7% au niveau national, et est plus élevé en milieu urbain (55,6%) qu'en milieu rural (18,5%). Le Taux brut de scolarisation au primaire 2019-2020 est de 86,6 % (ensemble), dont 87,5% pour les filles<sup>24</sup>. Quant au niveau d'instruction des personnes âgées de plus de 3 ans, le même recensement révèle qu'environ 63% ne sont jamais allées à l'école, et seulement 39,1% de la tranche d'âge de 6 à 16 ans sont scolarisés. Déjà caractérisée par ces indicateurs relativement bas, l'éducation burkinabè paie, en outre, un lourd tribut aux déplacements forcés de populations causés par la crise sécuritaire au Burkina Faso. Dans le domaine de la qualité de l'enseignement, le système éducatif enregistre toujours de fortes déperditions avec des taux d'abandon et de redoublement toujours élevés, des taux d'achèvement et de succès aux examens toujours faibles même s'ils sont en hausse continue<sup>25</sup>.

Le secteur de l'éducation est l'un des plus affectés par les catastrophes d'origine naturelle et anthropiques. En effet, outre l'utilisation des salles de classe pour l'hébergement d'urgence des sans-abris et personnes déplacées (avec les dégradations y relatives), le système scolaire est particulièrement exposé aux conséquences des catastrophes. Depuis l'aggravation de la crise sécuritaire en 2017, les incidents récurrents (attaques, mise à sac, pillage des vivres destinés à la cantine, destruction par incendie des locaux, mobiliers scolaires et matériels didactiques, assassinats d'enseignants et d'élèves, menaces et intimidations) affectent de manière croissante les activités éducatives, conduisant à des fermetures d'écoles. Ainsi, d'après le Secrétariat Technique de l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU), « le nombre d'établissements fermés passe de 4 148 à 4 258 soit une hausse de 110 structures éducatives. Ces fermetures représentent environ 16,96 % des structures éducatives du Burkina Faso contre 16,52 % au mois d'avril 2022. Elles affectent 708 341 élèves, 33 360 filles (47,90%) et 369 081 garçons (52,10%), ainsi que 20 763 enseignants soit 6 683 femmes (32,19%) et 14 080 hommes (67,81%)<sup>26</sup> ». Cette situation favorise l'abandon scolaire pour des milliers d'enfants et les expose à des risques tels que l'enrôlement forcé par les GAT, les pires formes de travail et à des risques spécifiques comme la prostitution, les abus et l'exploitation sexuels, les mariages précoces, avec un risque plus élevé pour les filles et les enfants vivant dans une situation de handicap. Les enfants déplacés ayant la chance d'être accueillis dans d'autres écoles et les enfants des communautés hôtes sont en outre placés dans des conditions difficiles d'apprentissage liées aux effectifs pléthoriques dans les localités d'accueil. En outre, certains élèves et enseignants des localités sous menace terroriste désertent à cause de la psychose, ce qui impacte négativement les activités scolaires.

---

<sup>24</sup> <http://www.insd.bf/index.php/publications?id=42>

<sup>25</sup> Stratégie nationale de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires au Burkina Faso (SSEZDS) 2019 - 2024.

<sup>26</sup> Rapport statistique mensuel de données d'Education en Situation d'Urgence (ESU) du 31 mai 2022.

Les acteurs humanitaires se sont, en conséquence, engagés dans des interventions visant au rétablissement de l'accès à l'éducation et à améliorer l'environnement d'apprentissage, grâce à des activités comme l'octroi de subventions aux écoles, la fourniture d'alimentation scolaire d'urgence, la réhabilitation de salle de classe, la construction de salles de classe en matériaux semi définitifs, la dotation en mobilier scolaire, la distribution de kits scolaires, l'organisation de campagnes de sensibilisation pour le retour à l'école, la mise en place de clubs d'auditeurs dans le cadre de programmes d'éducatifs alternatifs (par la radio en l'occurrence), la formation des enseignants, etc.

### ➤ Protection

Les déplacements forcés de populations entraînent l'apparition de problèmes de protection liés à la fois aux droits fondamentaux et ceux spécifiques à la situation de déplacement. La crise sécuritaire au Burkina Faso a ainsi entraîné de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (DIH), des assassinats de civils y compris des enfants, des enlèvements et disparitions forcées, des sévices corporels et traitements humiliants, des menaces, des entraves à l'accès aux services sociaux de base et à l'assistance humanitaire, à la liberté de mouvement, la perte et la destructions de biens et/ou de documents d'identité, la perte de l'accès au foncier, des mises en danger de la vie d'autrui par l'usage d'engins explosifs improvisés (EEI), etc. En ce qui concerne l'usage des EEI contre les populations civiles, l'ONG Action on Armed Violence (AOAV), fait état dans son rapport du 5 septembre 2022<sup>27</sup> de 43 incidents d'utilisation d'armes explosives au Burkina Faso et 255 victimes civiles (139 tués, 116 blessés) enregistrés depuis 2017, et dont au moins huit des victimes civiles sont des enfants et sept des femmes. A cause des perturbations causées par la crise, les PDI, réfugiés et communautés d'accueil des régions à forts défis sécuritaires (particulièrement celles des régions du Centre-Nord, du Sahel, de l'Est, du Nord, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, des Hauts Bassins, et des Cascades) font face à des besoins de protection. Il s'agit, par exemple, de protection contre la Violence Basée sur le Genre et contre les abus et l'exploitation sexuelle, de protection contre les mines et les EEI, etc. On peut également citer les besoins de protection en matière de logement, terre et biens (LTB).

La situation de violence a également causé des traumatismes sur plusieurs personnes qui ont besoin d'une prise en charge en matière de bien-être physique et mental. Il existe également des besoins en termes d'accompagnement juridique pour l'accès à la justice.

Pour le cas particulier des enfants et les adolescents de moins de 18 ans qui représentent la frange la plus concernées par les déplacements de populations (60,34% selon la situation des PDI au 31 octobre 2022), les besoins s'expriment essentiellement en termes de protection contre la séparation familiale, les recrutements forcés par des groupes armés, la violence basée sur le genre, la déscolarisation, le trafic d'enfants, la détresse psychosociale, les agressions sexuelles, le mariage précoce, les pires formes de travail, etc. Les bouleversements dans leur vie liée aux déplacements forcés, exigent de fournir à tous les enfants des services de soutien psycho-social et santé mentale et l'accès aux services de protection.

---

<sup>27</sup> '35 killed and 37 injured in IED ambush on a supply convoy in Burkina Faso' AOAV, 5 Sept. 2022.

En résumé, et selon le rapport du cluster Protection<sup>28</sup>, quatre types de risques sont identifiés dans le contexte burkinabè, à savoir : (i) déplacements forcés massifs, y compris préventifs, des populations civiles des zones à forts défis sécuritaires ; (ii) exacerbation des violences psychologiques et physiques à l'égard des populations civiles, avec des conséquences graves pour les populations les plus vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap ; (iii) exacerbation des tensions sociales liées à l'accès aux ressources (dont la terre, le logement, l'eau, etc.) et l'impact sur le respect de la dignité humaine dans les zones de déplacement, de relocalisation et de retour ; (iv) exacerbation des dangers liés aux engins explosifs improvisés (EEI) qui sont utilisés pour piéger les axes d'évacuation.

Selon le même rapport, les incidents recensés au cours des six premiers mois de l'année 2022 « ont entraîné 30% de violations de la liberté et de la sécurité de la personne, 22% de violations du droit à la vie, 23% de violations à l'intégrité physique et/ou psychologique, 9% de violence basée sur le genre VBG, 13% de violations du droit à la propriété, 2% de déni ou de restriction forcée de mouvement ainsi qu'1% de violations des droits de l'enfant ».

En termes de réponse, les interventions des acteurs humanitaires ont surtout consisté au renforcement de l'environnement de la protection, à la coordination et le renforcement du mécanisme de collecte et partage des données, d'analyse des incidents de protection pour la prise en charge des personnes affectées, de la fourniture d'une assistance individuelle de protection aux PDI et communautés hôtes (y compris la documentation civile à travers la délivrance de documents d'identification comme les actes de naissance, CNIB<sup>29</sup>, etc.), la fourniture d'une assistance psycho sociale aux victimes de violations de Droits Humains, le plaidoyer sur différents domaines de la protection, etc.

Cependant, face à la persistance de la crise, la principale perspective qui se présente dans l'immédiat est l'installation et l'intégration des personnes déplacées dans les localités d'accueil actuelles, même si le retour constitue la solution la plus envisagée. En effet, d'après les résultats de l'enquête de Suivi de la situation dans les zones frontalières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger – Aperçu de la situation au Burkina Faso | Régions du Sahel, Est, Nord et Centre – Nord (mai 2021), 63% des PDI souhaitent retourner dans leur village d'origine, tandis que 34% envisagent de s'installer à long terme dans la localité d'accueil et seulement 2% souhaitent se déplacer vers un autre endroit. Ainsi, même si la majorité des personnes déplacées souhaite retourner dans leur village d'origine, il serait néanmoins pertinent d'envisager le scénario de leur intégration dans les zones d'accueil actuelles en attendant la mise en place des conditions préalables au retour souhaité qui sont, entre autres, la restauration de la sécurité et de la sûreté dans les villages d'origine.

Aussi, le pourcentage de PDI par rapport à la population d'accueil a atteint des proportions très importantes dans certaines localités, avec des records supérieurs à de 100 PDI pour 100 membres de la communauté d'accueil (Pensa : 1170,5% ; Barsalogo 1145,3% ; Gorom-Gorom : 536,7% et Djibo : 438,4%)<sup>30</sup>. Cette situation porte en elle des risques élevés d'apparition de problèmes de cohabitation entre les deux communautés. Elle implique également un accroissement des besoins en termes d'accès aux services sociaux de base, aux infrastructures communales, aux

---

<sup>28</sup> Analyse de Protection Août 2022. Cluster Protection.

<sup>29</sup> Par exemple, 50 000 Cartes d'Identité burkinabè (CNIB) ont été délivrées au profit des PDI (70%) et populations hôtes vulnérables (30%) sans documents d'Etat civil au cours de l'année 2021.

<sup>30</sup> Cf. point relatif à la prégnance des PDI sur les communautés d'accueil dans la rubrique "Villes et PDI".



ressources naturelles, etc., mais aussi une prise en compte de leurs besoins dans la planification locale.

La cohésion sociale, la consolidation de la paix et la prévention des conflits sont considérées comme parties intégrantes du relèvement dans les contextes de conflits. Dans le contexte burkinabè, les principales sources de conflits entre les PDI et les Communautés d'accueil sont : les conflits autour des points d'eau et autres infrastructures communautaires, les conflits fonciers, les conflits inhérents à l'aide humanitaire, et ceux liés à la gouvernance interne entre les PDI. Au regard du caractère sensible de ces sujets, et des menaces potentielles sur la cohésion sociale, plusieurs acteurs se sont engagés dans des actions, qui ont été réalisées avec l'implication des communautés locales et les responsables religieux et coutumiers dans les régions à forts défis sécuritaires. On peut citer l'organisation d'audiences foraines dans le cadre de la résolution des conflits fonciers, de campagnes de sensibilisation sur des thématiques telles que la cohésion sociale entre les PDI et les communautés d'accueil, la prostitution, le mariage précoce, ainsi que l'organisation d'activités de cohésion permettant la participation et la contribution des différentes communautés (jeux de société, jeux concours, foires, etc.). Certaines organisations ont mis en œuvre (ou envisagent) des actions internes telles que la formation du staff, l'intégration du relèvement et de la promotion de la résilience aux programmes d'assistance, la mise en place d'une unité ou d'un service post catastrophe et/ou de promotion de la résilience.

L'analyse des résultats atteints par la communauté humanitaire montre une réponse en deçà des résultats escomptés. Cette situation pourrait s'expliquer par plusieurs raisons, dont les principales sont, sans conteste, la faiblesse des financements (taux de financement des trois dernières années et de 2022) et la réduction de l'accès humanitaire en lien avec l'insécurité croissante.

En conclusion, tout en confirmant l'obligation de répondre aux besoins urgents à travers une réponse humanitaire efficace, ces données mettent en évidence l'impérieuse nécessité de trouver des solutions durables en concertation avec les communautés face à la crise qui perdure. Ces solutions durables consisteront essentiellement à favoriser la réinstallation dans d'autres localités, l'intégration dans les localités d'accueil actuelles ou le retour dans les villages et localités d'origine. Elles devront être accompagnées par des mesures visant à créer les conditions objectives pour le relèvement au profit des PDI et des communautés d'accueil, ce dans un climat de cohésion sociale et de paix entre les différentes communautés.

## **VI.2. Situation du relèvement**

Le Burkina Faso ne possède pas d'une stratégie fournissant des orientations claires en matière de relèvement. Il dispose cependant d'un document cadre de relèvement élaboré avec l'appui des partenaires. Les interventions en matière de relèvement ont initialement porté sur le relèvement suite aux catastrophes causées par les aléas naturels comme les inondations. Les actions réalisées ont porté sur des aspects tels que l'évaluation des besoins post catastrophes, le renforcement des capacités relèvement et la reconstruction en mieux (Build Back Better) des habitations, l'assistance aux personnes affectées à travers des transferts monétaires et l'appui à des initiatives communautaires.

L'analyse des données secondaires et de terrain montre que le relèvement constitue le parent pauvre de la réponse à la crise humanitaire actuelle. Les raisons évoquées sont relatives à un manque de préparation et de capacités et, surtout, à l'insuffisance

des ressources, qui justifie la priorisation des actions d'urgence pour sauver la vie des personnes les plus vulnérables des communautés concernées.

L'intégration du relèvement dans la planification et la mise en œuvre de la réponse à la crise humanitaire actuelle a été réalisée de plusieurs manières par les acteurs en présence. Il s'agit essentiellement : i) de manière transversale à travers la réalisation d'interventions spécifiques visant à restaurer et à protéger les moyens de subsistance, la promotion de la cohésion sociale, etc. ; ii) de manière sectorielle par la prise en compte de la réhabilitation et la reconstruction des infrastructures et l'appui à la restauration des systèmes propres aux différents secteurs (éducation, santé, sécurité alimentaire, etc.) pour une meilleure résilience.

Les activités de relèvement mises en œuvre portent sur des interventions structurelles favorisant des transformations durables. Il s'agit, par exemple et dans les régions où cela est possible, de transferts de cash dans le cadre du renforcement de la protection sociale et de l'autonomisation rapide des PDI et CA (en particulier au profit des femmes et des jeunes), de la création d'emplois et la formation professionnelle pour les femmes et les jeunes, en prenant en compte les secteurs innovants tels que les TIC et l'énergie solaires, de la construction de foyers améliorés en argile et du reboisement (surtout les espèces utilitaires), de la récupération et du recyclage de sachets plastiques, de la formation sur la transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL), de la facilitation de l'accès au crédit par la mise en place des micro finances, etc. En lien avec le secteur agricole, certains partenaires se sont également investis dans l'aménagement de zones de maraichage (bas-fonds, construction de forages équipés, etc.), la mise en place de sociétés coopératives simplifiées (SCOOPS), le développement des chaînes de valeur agricole, la promotion de l'économie circulaire, le crédit collaboratif, etc. Ces interventions ont, entre autres, permis de créer des emplois, d'augmenter la capacité de production et de transformation de riz, de poisson séché, d'oignon, de boules de savon des SCOOPS.

Enfin, l'approche Nexus a été prise en compte grâce à des efforts pour une meilleure coordination et l'articulation des interventions entre acteurs humanitaires et acteurs de développement et de la construction de la paix (réunions conjointes, approches d'interventions communes, mutualisation des ressources) intervenant dans les mêmes zones d'intervention. On peut également citer la capitalisation des acquis du développement dans la planification et la mise en œuvre de la réponse d'urgence, le renforcement des capacités des acteurs locaux (ONG et autorités locales, organisations à base communautaire, etc.) dans la perspective d'une approche de localisation et de durabilité, de transition vers le développement et de mitigation des risques, etc.

Cependant, malgré les efforts consentis, les acteurs rencontrés sur le terrain reconnaissent unanimement que (i) la faiblesse des financements constitue un facteur limitant pour le relèvement (même si de plus en plus de donateurs conditionnent le financement des projets en faveurs des PDI et CA par la prise en compte d'activités de promotion de la paix et de la cohésion sociale et de relèvement), (ii) le retour de la sécurité, de l'administration publique et des services techniques décentralisés, ainsi que la mise en œuvre de mesures conséquentes d'accompagnement sont les préalables au retour volontaire et informé des PDI et à leur relèvement véritable.

## VII. Cadre institutionnel, organisationnel et juridique

### ➤ Cadre institutionnel, organisationnel

Au terme du décret N°2009-601/PRES/PM/MASSN/MEF/MATD du 06 Août 2009 portant création, composition, attributions et fonctionnement du **Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation**, le CONASUR est un organe de coordination ayant pour mission « de travailler à la prévention des catastrophes, de gérer les secours d'urgence et de réhabilitation ». Il est, à ce titre, chargé (i) d'assurer le plaidoyer, la mobilisation et le soutien en faveur de la prévention et de la gestion de secours d'urgence et de réhabilitation ; (ii) d'assurer la coordination des actions humanitaires ; (iii) d'adopter les plans et stratégies d'intervention ; (iv) de veiller à l'intégration des risques de catastrophes dans les plans et programmes de développement ; (v) d'approuver les programmes d'activités et les budgets ; et (vi) d'approuver les rapports annuels d'exécution.

Il est placé sous la présidence du ministre en charge de l'action humanitaire et la vice-présidence du ministre en charge de l'administration du territoire. Il se compose de membres statutaires comprenant les représentants d'une vingtaine de départements ministériels, d'ONG représentées par le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) et la Croix-Rouge Burkinabè.

Le CONASUR dispose de démembrements aux niveaux régional (Conseil Régional de Secours d'Urgence et de Réhabilitation - CORESUR) ; provincial : Conseil Provincial de Secours d'Urgence et de Réhabilitation - COPROSUR) ; départemental (Conseil Départemental de Secours d'Urgence et de Réhabilitation - CODESUR), respectivement présidés par les gouverneurs, les hauts commissaires et les préfets et comprenant les représentants des services techniques, de la Croix Rouge Burkinabè, des ONG et OSC à ces différents échelons et circonscriptions. Le dispositif opérationnel du CONASUR comprend également treize (13) chefs de file sectoriels provenant des différents ministères impliqués dans la prévention et la gestion des catastrophes (voir en annexe V la composition des chefs de file sectoriels).

Le décret N°2014-178/PRES/PM/MASSN/MATS/MEF du 19 mars 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation et l'arrêté N° 2015-024 /MASSN/CAB du 21 juillet 2015 portant organisation des départements du Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation précisent et décrivent l'organisation et le fonctionnement de SP/CONASUR. Ces textes précisent que le SP/CONASUR est composé de cinq départements dont le Département de l'Assistance Humanitaire et de la Réhabilitation (DAHR), chargé entre autres « d'initier et mettre en œuvre avec les partenaires techniques et financiers, des programmes de réhabilitation/reconstruction et relèvement » et de « coordonner la conduite des opérations de rétablissement, de réhabilitation et de reconstruction ».

Le Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR) est donc la structure nationale de coordination des interventions en matière de gestion des catastrophes et crises humanitaires. Il est le bras exécutif du CONASUR. Au regard du caractère transversal et multisectoriel du CONASUR, le secrétariat permanent bénéficie de la collaboration de plusieurs départements ministériels à travers le mécanisme des chefs de file sectoriel (mis en place dans le cadre du plan national multirisque de préparation et de réponse aux catastrophes).

Toutefois, le SP/CONASUR fait face à des difficultés notamment au niveau de la coordination surtout en termes de capitalisation des efforts.

### ➤ **Cadre juridique**

Les interventions en matière de gestion de prise en charge des PDI sont régies par :

- la convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique dite convention de Kampala du 22 octobre 2009. Après la ratification de cette convention, le processus de son internalisation est toujours en cours ;
- la loi 012-2014/AN du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques de catastrophes des crises humanitaires et des catastrophes. Malgré l'adoption de cette loi, la non prise de décrets d'application constitue l'une des principales difficultés ;
- le décret N°2014-178/PRES/PM/MASSN/MATS/MEF du 19 mars 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation ;
- l'arrêté N° 2015-024 /MASSN/CAB du 21 juillet 2015 portant organisation des départements du Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation précisent et décrivent l'organisation et le fonctionnement de SP/CONASUR.

## **VIII. Evaluation des ressources humaines, matérielles et financières**

En cas de survenue de catastrophe ou de crise, chaque structure membre du CONASUR intervient en fonction de son domaine de compétence et de ses ressources techniques, matérielles et financières. A ce titre, il sera difficile d'évaluer les ressources propres à chacune des structures membres du conseil. L'analyse s'appesantira donc sur le SP/CONASUR.

- En matière de ressources humaines

Le SP/CONASUR dispose d'un staff de soixante-six (66) personnes composées de personnel technique (cadre A et B de l'action sociale), de personnel technique (cadre C l'action sociale) et de personnel d'appui (secrétaires, agents de liaison, chauffeurs, informaticiens).

Le tableau ci-dessous fait état du personnel du SP/CONASUR selon le profil, la catégorie et le sexe.

**Tableau 2 : Ressources humaines du SP/CONASUR**

Profil	Catégorie	Effectif par Sexe		Effectif Total
		F	M	
Administrateur des affaires sociales	A	3	13	16
Conseiller d'Education Féminine	A	1	1	2
Inspecteur d'éducation de jeunes enfants	A	0	8	8

Inspecteur d'Education Spécialisée	A	1	4	5
Ingénieur de conception en base de données	A	0	1	1
Conseiller d'Intendance Scolaire et Universitaire	A	0	1	1
Attachée d'étude et Analyse	A	1	0	1
Sociologue	A	1	0	1
Conseiller en Relation Publique	A	1	0	1
Economiste	A	0	1	1
Educateur de Jeunes Enfants	B	0	1	1
Comptable	B	1	0	1
Contrôleur des Services Financiers	B	0	2	2
Adjoint Technique en Statistique	B	0	1	1
Educateur Social	B	4	2	6
Secrétaire de Direction	B	2	0	2
Adjoint Social	C	0	1	1
Adjoint Admiratif	C	0	1	1
Adjoint de Secrétariat	C	0	1	1
Agent de Liaison	D	0	2	2
Chauffeurs	D	0	10	10
Gardien	E	0	1	1
<b>Total</b>		<b>15</b>	<b>51</b>	<b>66</b>

**Source** : fichier du personnel du SP/CONASUR

- Sur le plan des ressources matérielles et logistiques

Le SP/CONASUR dispose de magasins à Ouagadougou, à Bobo Dioulasso et Dori pour le stockage du matériel de réponse. Ce dispositif lui permet de déconcentrer ses stocks d'urgence à travers un pré positionnement sur tout le territoire. Cependant, le nombre de ces magasins reste insuffisant en termes de couverture du territoire. La structure dispose également du minimum de moyens logistiques pour le transport du matériel de secours. Cependant, outre la vétusté de ce matériel, les moyens logistiques sont en nombre insuffisant. Le CONASUR fait souvent recours à la location pour l'acheminement des vivres dans les zones difficilement accessibles. Des moyens financiers relativement importants doivent être mobilisés pour l'entretien et l'acquisition de camions de transport de vivres et de non vivres en quantité et en qualité.

Le tableau ci-dessous fait état du matériel du SP/CONASUR.

**Tableau 3** : ressources matérielles du SP/CONASUR

Désignation	Nombre	Etat	
		Bon	Mauvais
Pickup tout terrain	3	3	0
Camions	3	2	1

Camion-citerne	1	0	1
Véhicules automobiles (poids léger)	3	1	2
Motocyclettes	4	2	2
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>6</b>

**Source** : fichier du matériel du SP/CONASUR

- En matière de ressources financières

Les charges liées au fonctionnement et aux interventions du SP/CONASUR sont financées grâce à des allocations budgétaires annuelles d'environ deux cent millions (200 000 000) de F CFA. Ce montant varie en fonction des besoins et est, en général, complété par d'autres sources de financement. En effet, le Fonds national de solidarité et de résilience sociale (FNS/RS) et les partenaires contribuent également à la mobilisation des ressources au profit du SP/CONASUR. Cependant, très peu de financements sont affectés aux actions de réhabilitation/relèvement car l'assistance d'urgence est devenue prioritaire, surtout dans le contexte d'insuffisance de financements. La structure bénéficie en outre de procédures allégées d'acquisition de vivres et de matériel en situation d'urgence, ce qui permet de limiter les délais d'intervention.

Même si ses capacités semblent limitées par rapport aux exigences de son mandat, le SP/CONASUR peut compter sur celles des différents départements ministériels membres du CONASUR et, en particulier, sur celles des chefs de file sectoriels. Néanmoins, il sera tout à fait indiqué de prévoir des actions de renforcements de capacités en vue d'accroître son opérationnalité sur l'ensemble du territoire.

## **IX. Bilan des politiques et stratégies antérieures en matière de relèvement et de résilience**

Depuis 2017, le Burkina Faso dispose d'un document cadre pour le relèvement post-catastrophe. Il s'agit d'un document national de cadrage et d'orientation du relèvement post-catastrophes élaboré avec l'appui technique et financier de ses partenaires. L'objectif de ce document cadre est de renforcer la compréhension et les capacités des acteurs nationaux sur le concept de résilience et sa mise en œuvre dans le cadre des processus de relèvement post catastrophe.

Outre ce document cadre, des stratégies, programmes et initiatives dans le domaine de l'assistance aux personnes déplacées internes, à la promotion de la résilience et de la cohésion sociale ont été mis en œuvre depuis les années 2015 dans les régions à forts défis sécuritaires ou, de manière préventive, dans les régions contiguës. Peuvent être cités :

- La **Stratégie de prise en charge des personnes déplacées internes au Burkina Faso de 2018** dont l'objectif général est d'apporter une assistance coordonnée et efficace aux personnes déplacées internes et aux populations hôtes ;
- La **Stratégie nationale pour l'éducation en situation d'urgence 2020-2024** qui, dans une perspective multirisque (déplacements de populations, insécurité, inondations, vents violents, risques sanitaires, etc.) a pour ambition de de

fournir à l'horizon 2024, une éducation résiliente, équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement/apprentissage se déroulent dans un environnement scolaire sain, protégé pour tous les enfants.

- La **Stratégie nationale de la cohésion sociale 2021-2025**, qui se fixe comme objectif global de renforcer la cohésion sociale, définie comme « le vivre-ensemble harmonieux et paisible des communautés qui permet un accès équitable aux ressources, cultive les valeurs collectives partagées (intégrité, solidarité, tolérance, ...) dans le respect des droits humains, des lois et institutions de la république, tout en réduisant les inégalités sociales ».
- Du **Plan d'Initiation de Projet (PIP) – Phase Pilote de mise en œuvre d'un Mécanisme de Stabilisation dans la Région du Liptako - Gourma** qui vise à jeter les bases pour l'établissement d'un Mécanisme de Stabilisation à grande échelle dans la Région du Liptako - Gourma.
- Du **Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS), de sa Matrice d'Actions Prioritaires 2020-2021 et de la Stratégie d'Extension du Programme d'Urgence pour le Sahel 2019-2021**, qui visent, non seulement, à améliorer les conditions sécuritaires, mais aussi à réduire la vulnérabilité de la population pour un développement durable dans la région du Sahel et une partie de la région du Nord.
- De la **Stratégie de résilience du système de santé en zone de sécurité précaire au Burkina Faso** (Août 2019) qui vise à maintenir l'accès aux services de santé et la qualité des prestations et développer des mécanismes d'adaptation du système de santé au contexte d'insécurité dans les régions fragilisées.
- Du **Projet d'Urgence du Développement Territorial et Résilience (PUDTR) 2020-2025** qui intervient dans vingt-cinq (25) communes de trois régions (Est, Boucle du Mouhoun et le Centre-Est) en vue de créer une zone tampon entre les communes à haute insécurité et les communes d'un point de vue sécuritaire stable en vue de répondre dans l'urgence aux besoins des populations dans une perspective de prévention des crises au Burkina Faso.

Ces différentes initiatives mises en œuvre par le Gouvernement du Burkina Faso avec l'appui de ses partenaires ont permis d'enregistrer des acquis malgré certaines limites dans le cadre de l'assistance humanitaire, mais également en matière de relèvement et de promotion de la résilience des populations affectées par la crise.

En termes d'acquis, on peut noter par exemple :

- la mise en place d'une réponse multisectorielle dans le cadre d'actions coordonnées impliquant le Gouvernement et ses partenaires, en particulier les agences et entités du Système des Nations Unies (SNU), les ONG nationales et internationales, le mouvement international de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, les organisations de la société civile (OSC), etc. ;
- l'implication des acteurs humanitaires non étatiques nationaux et internationaux a permis d'atteindre les populations vulnérables même dans les zones inaccessibles ou désertées par les services publics (notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation) ;
- une couverture progressive de l'ensemble des besoins grâce au déclenchement de tous les clusters de l'assistance humanitaire et une correction des insuffisances et limites constatées dans la réponse humanitaire ainsi qu'une

amélioration constante de la réponse humanitaire grâce, entre autres, à l'application et l'appropriation des Normes Humanitaires Fondamentales pour la qualité et la redevabilité (CHS) ;

- une augmentation de l'offre en matière d'accès aux services sociaux de base (construction de : 2617 salles de classe pour l'enseignement primaire, 498 collèges d'enseignement général et 69 lycées de 2016 à 2020 ; 224 formations sanitaires ; etc.) dans certaines localités grâce à l'intervention de programmes, projets et initiatives de renforcement de la résilience ;
- Sept régions ont bénéficié de l'assistance alimentaire avec plus de 400 000 bénéficiaires touchés en août 2022. L'assistance est constituée essentiellement de distribution des vivres en nature et du transfert Cash/coupons ;
- au titre de l'année 2022, 67% des sites ou zones d'accueil des PDI disposaient d'un gestionnaire ou étaient couverts par une équipe mobile de gestion pour une prévision de 70% ; 228 469 ont été atteints par les sensibilisations sur 314 855 personnes prévues (73%). De même, 60 des comités d'autogestion communautaires installés dans les sites étaient fonctionnels avec une participation inclusive et équilibrée des hommes et des femmes (43%), tandis que 40 des sites ou zones d'accueil des déplacés disposaient de mécanismes fonctionnels de référence et de plaintes (29%). Enfin, 1 368 personnes ont été formées sur les questions relatives à la gestion des sites d'accueil temporaires contre une prévision de 1750, soit un pourcentage de réalisation de 78,17%<sup>31</sup> ;
- la réalisation d'infrastructures au profit des Forces de Défense et de Sécurité (FDS).

En ce qui concerne les limites de ces actions, il faut entre autres noter qu'en dépit des efforts fournis :

- les personnes déplacées et les communautés d'accueil estiment que le niveau de couverture des besoins engendrés par la crise reste faible, notamment pour l'alimentation et les articles ménagers essentiels ; les Abris ; l'Eau hygiène et assainissement (WASH) ; les Moyens de subsistance et les Activités génératrices de revenus (AGR) ;
- une faiblesse de l'offre en matière de santé mentale dans l'assistance offerte par les acteurs humanitaires ;
- l'assistance dont bénéficient les personnes vulnérables est de trop courte durée, ou ne profite pas à tous ceux qui sont dans le besoin ;
- l'assistance reçue ne prend pas encore suffisamment en compte les besoins distinctifs des personnes vulnérables en fonction de la spécificité de certains de leurs besoins liée à des facteurs comme le genre, l'âge, l'état sanitaire, l'existence d'une situation de handicap ;
- la faible mobilisation des financements humanitaires, avec un niveau de financement entre 50 et 60 % des besoins exprimés au cours des cinq dernières années ;
- l'absence d'un système national de protection sociale adaptative (réactive aux chocs) permettant de concrétiser l'approche Nexus dans ce domaine.

---

<sup>31</sup> Cluster CCCM/GSAT. Aperçu des indicateurs HRP 2022 - 30 septembre 2022.



## X. Forces et faiblesses - opportunités et menaces

### X.1 Forces et faiblesses

De l'analyse de la situation, les forces et faiblesses suivantes peuvent être mises en relief :

**Tableau 4 : Forces et faiblesses**

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un potentiel urbain non répertorié</li> <li>- Capacité d'absorption des PDI par les villes</li> <li>- Existence d'une Constitution qui régit le jeu démocratique</li> <li>- Augmentation des lignes de crédits à la défense et à la sécurité</li> <li>- Engagement des FDS</li> <li>- Recrutement des VDP</li> <li>- Patriotisme des membres des groupes d'autodéfense et des supplétifs de l'armée</li> <li>- Engagement communautaire</li> <li>- Existence d'instruments et de mécanismes de régulation sociale</li> <li>- Coexistence pacifique de la diversité ethnique</li> <li>- Existence d'un climat de paix et de tolérance</li> <li>- Tolérance religieuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement du taux de chômage en milieux urbains</li> <li>- Déséquilibre en matière de développement territorial</li> <li>- Inadéquation entre la croissance démographique et la mise en place des services et infrastructures urbaines</li> <li>- Enclavement des territoires</li> <li>- Problèmes récurrents sur la question du foncier</li> <li>- Dispersion géographique des PDI</li> <li>- Forte prégnance des PDI sur les villes et les communautés d'accueil</li> <li>- Réduction des dépenses sociales</li> <li>- Insuffisance d'équipement des acteurs</li> <li>- Insuffisance de formation des acteurs</li> <li>- Insuffisances des ressources monétaires</li> <li>- Insécurité</li> <li>- Perte continue de l'intégrité du territoire</li> <li>- Evolution erratique de la croissance économique</li> <li>- Faiblesse des moyens de production</li> <li>- Accès réduit aux terres (champs) agricoles du à l'insécurité, déplacement des populations (force de travail),</li> <li>- Persistance de certains conflits communautaires</li> <li>- Existence de profondes fractures sociales sur fond d'insécurité</li> </ul>

### X.2 Opportunités et menaces

En matière d'opportunités et de menaces, l'analyse de l'environnement externe du domaine du relèvement permet d'identifier les opportunités et menaces telles que consignées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 5: Opportunités et menaces**

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Emergence de nouveaux centres urbains</li> <li>- Possibilité de reconfiguration d'une armature urbaine nationale volontariste</li> <li>- Existence de forces politiques pour animer la vie politique</li> <li>- Engagement des partenaires</li> <li>- Possibilité de transformation des produits locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détérioration de la cohésion sociale</li> <li>- Persistance de la crise sécuritaire</li> <li>- Difficultés dans l'offre en services sociaux de base</li> <li>- Persistance de l'instabilité politique</li> <li>- Suspension ou remise en cause des accords de coopération avec certains partenaires</li> <li>- Progression continue des GAT</li> <li>- Urbanisation accélérée par le déplacement</li> </ul>

- Désir de la paix chez la majorité des burkinabè	Hausse des prix de l'énergie
- Jeunesse de la population	Forte pression démographique
- Présence d'une société civile dynamique	Perturbations des chaînes d'approvisionnement
- Existence d'une volonté politique d'allouer des financements conséquents	Aggravation de l'inflation
- Mesures politiques et économiques favorables aux investissements	Difficultés du financement endogène
- Existence de ressources naturelles et minières	Risque d'exacerbation des tensions intercommunautaires dû à la suspicion et la stigmatisation ethnique et religieuse
-	Tensions communautaires exploitées par les GAT
-	Sous industrialisation du pays
-	Prédominance du secteur informel
-	Instabilité politique

## X.2 Potentialités/opportunités au niveau local

L'analyse de la situation dans les régions à forts défis sécuritaires et au niveau national permet d'identifier des potentialités et opportunités susceptibles de constituer des atouts pour la mise en œuvre de la SNR-PDICA. Il s'agit :

- de produits de cueillette comme les produits forestiers non ligneux (PFNL) disponibles sur l'ensemble du territoire et susceptibles d'être transformés. Selon différents rapports d'étude, les PFNL sont en mesure de jouer un rôle aussi important (sinon plus important) que le bois en termes de contribution durable à l'emploi et à la lutte contre la pauvreté. Ils constituent pour les populations, en particulier celles rurales, des moyens de subsistance, contribuent à l'amélioration de leur santé et leur procurent, ainsi qu'à l'Etat, des revenus additionnels substantiels ;
- de terres cultivables, dont les plus favorables pour une diversification agropastorale sont situées essentiellement à l'Est, à l'Ouest et au Sud du pays. Ces terres peuvent contribuer à la sécurité alimentaire, à condition que les problèmes liés au foncier trouvent une solution adéquate ;
- de ressources hydriques peu exploitées<sup>32</sup> mais offrant des opportunités en termes de production agricole et contribution entre autres au développement de pôles de croissance et de compétitivité ;
- de ressources fauniques, surtout concentrées à l'Est et au Sud du pays, mais dont l'exploitation est fortement handicapée par l'insécurité ;
- de ressources minières, offrant des perspectives de mobilisation de ressources financières grâce aux taxes et impôts, mais aussi par les opportunités d'emploi et de revenus liés aux salaires et aux investissements à prévoir dans le cadre de la responsabilité sociale des entreprises minières ;
- du capital humain potentiellement abondant et caractérisé par sa jeunesse mais qui demande à être développé à travers une amélioration des secteurs comme la santé, l'éducation et la formation professionnelle, afin de contribuer au développement du pays ;

<sup>32</sup> Selon la Stratégie pour le Développement des Capacités Productives du Burkina Faso produit par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED, 2021), le pays possède « un potentiel des terres cultivables évalué à 9 000 000 ha dont seulement 1/3 (soit 3 500 000 ha) est exploité annuellement ». De même, « le potentiel des terres irrigables est estimé à environ 233.500 ha dont 26 758 ha aménagés, (soit 11,5%) mis en valeur en 2000, avec 19 558 ha en maîtrise totale d'eau et 7 200 ha en maîtrise partielle ».

- d'un capital d'expérience accumulé dans certains domaines particuliers tels que le développement local, les groupements pré-coopératifs et coopératifs, etc.

Ces différentes potentialités constituent autant d'atouts susceptibles d'être mobilisés au niveau local et national au profit du relèvement résilient des personnes déplacées internes, réfugiés et communautés d'accueil.

## **XI. Les grands défis à relever**

Cinq (05) grands défis ont été identifiés pour une mise en œuvre réussie de la SNR-PDICA. Il s'agit, en l'occurrence, de :

### **XI.1 Assurer un accès durable aux services sociaux de base, à la protection et à un cadre de vie adéquat aux communautés affectées par la crise sécuritaire et humanitaire**

Les populations en situation de déplacement et les communautés d'accueil vivent dans des conditions caractérisées par des difficultés quotidiennes à couvrir leurs besoins vitaux. Leur assurer des conditions de vie décentes constitue le défi à relever prioritairement. Les enfants, qui constituent plus de la moitié de l'effectif des PDI, ont particulièrement besoin d'un accès renforcé à la santé, la nutrition, à l'alimentation, l'éducation, en vue de protéger leur survie et leurs droits. Les actions de relèvement devront porter sur les besoins immédiats dans les localités actuelles d'accueil, mais également sur les besoins à moyen et long terme dans les localités d'origine et de réinstallation. Les pôles de croissance et de compétitivité constituent à ce niveau une opportunité, surtout en matière de production agro-sylvo-pastorale. Elles devront aussi tenir compte des besoins de protection et de l'aspiration à un cadre de vie adéquat selon les trois types de solutions durables, c'est-à-dire dans les lieux d'installation actuels et futurs.

Enfin, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base devront aller de pair avec des efforts d'urbanisation et d'équipement urbain dans la perspective d'une amélioration du cadre de vie dans les localités accueillant de grands nombres de personnes en situation de déplacement. Cela devra être réalisé dans le cadre d'une approche prenant en compte la nécessaire correction des déséquilibres régionaux en matière de développement et d'investissements structurants.

### **XI.2 Absorber le croit démographique et exponentiel dans les villes**

L'analyse du contexte démographique, territorial et urbain a mis en évidence, le rôle prépondérant des centres urbains dans l'accueil des PDI. Toutes les 49 villes, avec un poids démographique représentant 1/3 de la population nationale, accueillent 2/3 des PDI enregistrés. Ainsi, malgré leurs difficultés endémiques, les villes présentent une forme de résilience face au défi sécuritaire qui s'impose au territoire national. Par ailleurs, l'accélération de l'urbanisation est en principe, une opportunité porteuse de développement. Toutefois, sans des actions vigoureuses visant à conférer aux villes, la capacité fonctionnelle requise pour être à la hauteur de cette importante croissance démographique soudaine, ses fondements s'écrouleront et entraîneront tout le pays.

L'étude du SNADDT<sup>33</sup> a d'ailleurs identifié l'urbanisation comme l'un des facteurs décisifs à promouvoir pour le développement national. Les actions sur ce registre devront revêtir deux volets :

- le traitement qu'il faudra apporter aux localités à statut de villes actuelles, et
- la promotion de localités non urbaines au rang de villes, au regard de leur poids démographique actuel, avec le traitement urbanistique requis.

### **X.3 Soutenir les moyens de subsistance et améliorer l'accès des hommes, des femmes et des jeunes à la protection sociale, à la formation et aux opportunités professionnelles dans un cadre économique dynamique**

La crise sécuritaire et humanitaire affecte d'abord des populations déjà vulnérables en raison de facteurs tels que la pauvreté, voir l'indigence, le chômage, l'absence de protection sociale, etc. Le relèvement durable de ces populations passe par le renforcement de leur résilience à travers des interventions pertinentes ciblant les causes de la vulnérabilité. Pour les femmes et les jeunes, souvent laissés en marge des processus d'accompagnement, ce défi s'exprime surtout en termes d'autonomisation financière et la mise en place d'un cadre économique dynamique et innovant fondé sur les atouts et potentialités naturelles, économiques et culturelles locales pour soutenir durablement ces derniers. Les actions en la matière impliqueront aussi l'instauration d'un environnement économique favorable et inclusif afin d'adresser les causes profondes de la vulnérabilité structurelle des populations

### **X.4 Restaurer l'autorité de l'Etat par le retour de l'administration publique et renforcer l'état de droit dans les zones à fort défis sécuritaires**

L'insécurité persistante a largement affecté le fonctionnement de l'administration et du service public et de certains acteurs du secteur privé dans plusieurs localités. Or, le relèvement économique des communautés concernées et le retour à un fonctionnement normal de la société ne peuvent se réaliser sans la présence de l'administration et des services publics. En effet, pour les anciens PDI (de retour dans les localités d'origine, en situation d'intégration ou de réinstallation), le retour à une situation de normalité et de routine est également lié à la possibilité d'accéder aux services administratifs.

En outre, la participation citoyenne dans la vie et le fonctionnement des collectivités territoriales et des institutions et processus démocratiques au niveau local devra impliquer le renforcement des institutions et des acteurs locaux.

### **X.5 Restaurer la cohésion sociale et consolider la paix dans les zones à forts défis sécuritaires**

La cohésion sociale entre les différentes communautés (personnes en situation de déplacement et communautés d'accueil) a été affectée par la crise sécuritaire et les déplacements forcés de populations. Œuvrer à sa préservation et à son renforcement, grâce à des actions inclusives et participatives fondées, le cas échéant sur la culture

---

<sup>33</sup> Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT) 2040. Janvier 2017.

et le sport, contribuera à la réussite de la Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil. Les parties prenantes à la mise en œuvre de la SNR-PDICA s'attèleront donc à travailler en synergie avec celles impliquées dans la réalisation d'autres référentiels tels que la Stratégie nationale de la cohésion sociale. Elles œuvreront également pour le renforcement de la justice classique et la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle fondés sur des valeurs endogènes.

Le retour progressif à un fonctionnement normal dans les zones de retour des anciens PDI ne pourra s'envisager sans l'assurance de pouvoir y vivre et de reprendre leurs activités sans risques, en particulier ceux relatifs aux engins explosifs improvisés (EEI) et aux restes explosifs. Cela implique donc que des actions humanitaires de lutte contre les mines terrestres soient réalisées dans les régions à forts défis sécuritaires. Enfin, le retour et la consolidation de la paix nécessiteront également la prise en compte des anciens membres des GAT pour leur réinsertion socio-professionnelle, en particulier les enfants et les jeunes ayant librement choisi de déposer les armes, à travers un processus de désarmement, déradicalisation, et réintégration (DDR).

## **PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE**

## I. Fondements

La SNR-PDICA se fonde sur les différents engagements pris aux niveaux international, régional et national pour la prévention et la gestion des catastrophes et crises humanitaires.

### I.1. Au niveau international

- **La Convention international des Droits de l'Enfant (CDE)**, qui invite les Etats parties à prendre toutes les mesures utiles en vue d'assurer la protection de l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle. La Convention consacre le principe de l' « intérêt supérieur de l'enfant », qui est tout à la fois un droit, un principe et une règle de procédure. Les enfants constituent plus de 60% des PDI, et la SNR-PDICA prend en compte leur survie, leurs conditions de vies et leur protection.
- **La Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF)**, qui précise que l'expression "discrimination à l'égard des femmes" vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine. La présente stratégie intègre plusieurs thématiques liées à la CEDEF, notamment en ce qui concerne la protection et la prise en charge des VBG, le droit à la propriété et l'autonomisation.
- **Le Cadre d'Action de Sendai 2015 – 2030 pour la Réduction des Risques de Catastrophes** qui inscrit le Relèvement parmi ses priorités dans la Priorité 4 intitulé : Renforcer la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace et à « reconstruire en mieux » pendant le relèvement, la réhabilitation et la reconstruction.
- **La Convention de 1951 sur les réfugiés** qui définit le terme « réfugié » et énonce les droits des personnes déracinées, ainsi que les obligations juridiques des États pour assurer leur protection.
- **Les Principes Directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays.** Cet instrument international se fixe pour objectif de guider la réponse aux besoins spécifiques des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Il précise les droits et les garanties en matière de protection des personnes contre les déplacements forcés, définit la protection et l'aide qu'il convient de leur apporter au cours du de leur déplacement de même qu'au cours de leur retour ou après leur réinstallation et leur réintégration. Les principes directeurs constituent la première référence en matière de protection et d'assistance aux PDI et la SNR-PDICA y trouve son ancrage.
- **Les Objectifs de développement durable ou Agenda 2030** des Nations Unies, adopté en 2015, qui ambitionne de transformer le monde en éradiquant

la pauvreté et les inégalités en assurant une transition écologique et solidaire à l'horizon 2030. L'objectif 11 vise à « *faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.* »

- **Le Nouvel Agenda urbain des Nations Unies** : adopté en octobre 2016, il est construit autour de la vision de « villes pour tous », avec l'objectif de promouvoir des établissements humains équitables, sûrs, salubres, accessibles, d'un coût abordable, résilients et durables.
- Les **Principes de Pinhéiro** : ce sont des principes qui protègent la propriété. Ils sont utilisés par les Nations Unies et les acteurs humanitaires car faisant référence à la restitution des logements et des biens pour les personnes déplacées internes et les réfugiés, notamment le principe 2 qui élargit le champ de restitution des principes directeurs « propriétés et possessions » à « logements, terres et biens ».

## **I.2 Au niveau régional**

- **L'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA)**. La mise en œuvre de la SNR-PDICA contribue à l'atteinte de l'agenda 2063, notamment « un niveau et une qualité de vie et de bien-être élevés pour tous les citoyens » l'aspiration 1 : « Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable » qui vise « des villes, des communautés péri-urbaines et rurales dynamiques et équipées d'infrastructures de communication, d'assainissement, d'éducation et de santé modernes, d'une économie de marché dynamique, et où les populations ont accès à des logements abordables et décents grâce notamment au financement du logement. Mais aussi de l'atteinte de l'Objectif 13 « La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées » de l'aspiration 4 « Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité ».
- La **Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE)** qui a été adoptée par l'Organisation de l'Unité Africaine en juillet 1990. Elle contribue à protéger les droits et le bien-être de tous les enfants en Afrique. La SNR-PDICA trouve son ancrage étant donné qu'un accent est mis sur les enfants dans sa mise en œuvre ».
- La **Convention de l'OUA de 1969** régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique
- Le **Schéma de développement de l'Espace régional de l'UEMOA** qui est un outil de planification visant à fournir aux États membres de l'UEMOA et aux partenaires économiques, un référentiel pour orienter la réalisation des infrastructures et équipements structurant de développement, à identifier les zones et pôles de développement et à orienter les choix des dirigeants pour les décisions à long terme.

Enfin, la SNR-PDICA s'enracine également dans la **Convention de l'Union Africaine sur la protection et l'assistance des Personnes déplacées en Afrique** ou **Convention de Kampala**, qui a été signée et adoptée le 23 octobre 2009. Ratifiée par le Burkina Faso en juillet 2012, la Convention de Kampala est entrée en vigueur le 06 décembre 2012 en tant qu'instrument juridique réaffirmant les obligations qui incombent aux États en matière de prévention des déplacements internes et de protection et



d'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Son internalisation à travers la définition du cadre juridique approprié (loi, politique, stratégie, etc.) pour l'appropriation et l'intégration de cette convention dans le corpus juridique national est toujours attendue, ce afin de mieux adresser la question des déplacements internes au Burkina Faso.

Premier traité à caractère contraignant en la matière, la Convention de Kampala est un instrument complet couvrant aussi bien les situations de déplacement interne résultant de conflits et de violence, de catastrophes d'origine naturelle et de changement climatique et les projets de développement. Elle fournit des orientations, notamment pour le développement et la mise en œuvre de lois et de politiques sur la prévention du déplacement ainsi que la protection, l'assistance humanitaire et la recherche de solutions durables au profit des déplacés internes.

Outre ces cadres normatifs de référence, la Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (SNR-PDICA) des zones à forts défis sécuritaires se veut conforme aux principes du **Droit International des Droits de l'Homme (DIDH)**, du **Droit International Humanitaire (DIH)**, le **Droit International des Réfugiés (DIR)** en particulier la Convention internationale relative au statut des réfugiés (Convention de Genève de 1951).

La présente stratégie est enfin alignée sur les principes et dispositions d'autres référentiels tels que le **Guide de préparation de Cadre de relèvement post catastrophe** (version Conférence de Sendai) et le **Guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles** et du **Canevas indicatif d'une stratégie, etc.**

### **I.3 Au niveau national**

- L'Etude Nationale Prospective (ENP) Burkina 2025 avec pour vision : « le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale ». La solidarité, symbole d'unité et de la paix constituent des éléments essentiels pour réussir le relèvement des populations.
- Le deuxième **Plan National de Développement Economique et Social (PNDES II)** est le référent national de développement pour la période 2021 – 2025. Il intègre la problématique des déplacements de populations dans son analyse de la situation et l'identification des défis et des solutions pour un développement économique et social au Burkina Faso. Ainsi, dans son analyse diagnostique de la situation économique et sociale, le PNDES II identifie le déplacement interne comme une grande source de vulnérabilité des populations face à l'extrémisme violent. Ainsi, le document définit « le relèvement et la réinsertion socioéconomique des PDI tout en veillant à éviter les discriminations entre elles et les populations hôtes » comme l'un des défis majeurs à relever pour éviter le basculement dans la violence. De même, le PNDES II identifie « la gestion de l'urbanisation de plus en plus grandissante des villes qui accueillent les PDI » comme l'un des défis à relever afin d'affermir la paix, la cohésion sociale et la concorde nationale. Par conséquent, le PNDES II prévoit dans l'**Axe 1 : Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix**, en son **Objectif stratégique (OS) 1.1 : renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de**

**basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent** et à l'effet attendu **EA 1.1.2 : L'autonomisation économique des jeunes et des femmes exposées au risque de basculement dans l'extrémisme violent est renforcée**, prévoit « la mise en œuvre d'un programme de soutien aux initiatives entrepreneuriales des jeunes et des femmes déplacées internes ainsi que des populations des zones à risque ». Pareillement, à l'Effet attendu **EA 1.1.4 : La prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires sont renforcées**, le PNDES II prévoit entre autres « le soutien au retour volontaire et à l'insertion socio-professionnelle des déplacés internes dans les zones sécurisées et (iii) l'accompagnement à l'insertion des PDI dans les zones d'accueil ». Ces dispositions fournissent ainsi des orientations phares qui seront prises en compte dans l'élaboration de la SNR-PDICA.

- Le **Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD)** qui constitue le document de référence et d'orientation de l'action gouvernementale en matière de sécurisation du pays, d'assistance aux personnes déplacées internes et le relèvement des personnes affectées par le terrorisme.
- Le **Schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire (SNADDT), 2016-2040** : il a pour objectif de mettre en place des conditions d'un développement territorial équilibré. Le SNADDT a identifié l'urbanisation et le désenclavement comme des facteurs décisifs dans la problématique du développement national.
- La **Stratégie nationale de l'habitat et du développement urbain (SNHDU), 2020-2025** : la vision de la SNHDU est que : « A l'horizon 2025, les villes du Burkina Faso sont durables, sûres, résilientes et constituent de véritables pôles de développement économique et social pour tous » ; avec pour objectif global de « Rendre les villes du Burkina Faso mieux planifiées, plus inclusives et durables en améliorant l'accès à des équipements publics de qualité et des logements décents ».
- La **politique sectorielle "environnement, eau, et assainissement" 2018-2027** dont la vision est : « A l'horizon 2027, les filles et les fils du Burkina Faso ont un accès équitable à l'eau, à un cadre de vie sain et un environnement de qualité » ; avec pour objectif de global d'assurer un accès à l'eau, à un cadre de vie sain et renforcer la gouvernance environnementale et le développement durable dans l'optique d'améliorer les conditions économiques et sociales des populations.
- La **politique sectorielle "travail, emploi et protection sociale" 2018-2027** qui a pour vision : « une nation solidaire et inclusive où l'ensemble des citoyens sans distinction aucune ont un accès égal et équitable à l'emploi productif, au travail décent et à la protection sociale leur permettant de participer pleinement à la vie politique, économique et sociale à l'horizon 2027 » avec pour objectif global de promouvoir l'emploi productif, le travail décent et la protection sociale au profit de l'ensemble des citoyennes et citoyens du Burkina Faso.
- La **politique sectorielle "santé" 2018-2027** qui a pour vision : « un meilleur état de santé possible pour l'ensemble de la population à travers un système de santé national accessible, performant et résilient à l'horizon 2027 » avec comme objectif globale d'Améliorer l'état de santé de la population.
- La **politique sectorielle "éducation et formation" 2018-2027** qui a pour vision : « un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le

monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socio-économique du Burkina Faso » avec pour objectif global l'accroissement de l'offre et l'amélioration de la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation, en adéquation avec les besoins de transformation de l'économie.

## II. Vision

La vision de la Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil (SNR-PDICA) est formulée comme suit :

**« D'ici 2027, les personnes affectées par la crise sécuritaire vivent en paix dans des milieux plus apaisés et ont accès aux services sociaux de base et à des moyens de subsistance durables afin de renforcer leur résilience ».**

La vision de la stratégie de relèvement traduit la volonté de l'Etat d'offrir aux communautés affectées par la crise sécuritaire des ressources et une attention soutenue, pouvant contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vies, le renforcement de leur résilience, à la consolidation de la paix et du vivre ensemble.

Il s'agit d'accompagner les efforts de sécurisation des zones d'origines, d'intégration et de réinstallation des personnes affectées en vue de la relance de leurs activités socioéconomiques, dans une perspective d'amélioration durable de leurs conditions de vie.

## III Principes directeurs

La mise en œuvre de la SNR-PDICA s'appuie sur plusieurs principes directeurs dont les quatre principes humanitaires, les principes « ne pas nuire » et « reconstruire en mieux », le principe de redevabilité envers les populations assistées, le genre, le principe de la coordination des interventions et des acteurs et la Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

- les **principes humanitaires** consacrés par la Résolution 46/182 de l'Assemblée générale des Nations Unies (du 19 décembre 1991) et qui rappelle que l'aide humanitaire doit être fournie conformément aux principes d'**humanité**, de **neutralité**, d'**impartialité** et d'**indépendance**.
- le principe « **ne pas nuire** » ('Do no harm') qui, pour les acteurs de l'aide humanitaire, de la coopération au développement et de la consolidation de la paix, consiste à mettre en œuvre les activités en réduisant les potentiels effets négatifs des actions de solidarité internationale et humanitaires, c'est-à-dire en évitant d'aggraver le climat d'instabilité et de violence et en veillant à ne pas causer davantage de dégâts.
- le principe « **reconstruire en mieux** » (Build Back Better - BBB) dont l'objectif consiste à réduire la vulnérabilité des communautés à des catastrophes futures et à renforcer leur résilience à lutter contre les vulnérabilités et les chocs matériels, sociaux, environnementaux et économiques. En clair, ce principe invite à ne pas reproduire la vulnérabilité, mais construire la résilience (il faut à tout prix éviter la reconstruction à l'identique qui reproduit les mêmes conditions de vulnérabilité)
- la prise en compte du **genre**, dans le contexte burkinabè, « se réfère aux relations sociales entre l'homme et la femme, et aux différences structurelles les caractérisant en termes de rôles, de statut, et de fonction socialement attribuées, culturellement justifiés ; et qui varient selon les sociétés et les

cultures, et évoluent en fonction du temps »<sup>34</sup>. Dans la mise en œuvre de la stratégie, la prise en compte du genre est nécessaire afin que les mécanismes mis en place pour accompagner les groupes vulnérables ne perpétuent et n'engendrent la discrimination et l'exclusion. Elle sous-entend également que les hommes et les femmes bénéficient d'une aide équitable tenant compte de leurs besoins, de leurs priorités et de leurs préférences.

- la **coordination des interventions et des acteurs** est fondamental dans le domaine du relèvement post catastrophe. Il permettra d'identifier, et de faire travailler en synergie et en complémentarité, en fonction du mandat et de la valeur ajoutée des différentes parties prenantes au processus en vue de meilleurs résultats.
- la **Gestion Axée sur les Résultats** (GAR) est une approche utilisée pour améliorer l'efficacité et les pratiques relatives à l'obligation de rendre compte en matière de planification, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques publiques en mettant l'accent sur l'atteinte des résultats préalablement définis de façon réaliste. La mise en œuvre de la stratégie requiert l'existence d'un dispositif efficace de suivi-évaluation et de reddition des comptes pour un respect des principes de la gestion axée sur les résultats.

## IV Orientations stratégiques

### IV.1 Objectif général

L'objectif général est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil.

### IV.2 Impacts attendus

Les impacts attendus de la mise en œuvre de la SNR-PDICA sont :

- les conditions de vie des populations affectées par la crise sécuritaire au Burkina Faso sont améliorées ;
- la paix, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidées.

Ces impacts sont mesurés à travers les indicateurs suivants :

- Proportion des régions à fort défi sécuritaire ;
- Taux de pauvreté des personnes retournées, réintégrées ou réinstallées ;
- Proportion des PDI enregistrées et bénéficiaires d'une solution durable
- Proportion des ménages hôtes/d'accueil vulnérables ayant accès aux services sociaux de base de qualité.

### IV.3 Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus

Conformément aux défis identifiés, quatre (04) axes stratégiques ont été définis : *(i) Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et promotion de cadres de vie décents dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation ; (ii)*

---

<sup>34</sup> Stratégie Nationale Genre 2020 – 2024 Burkina Faso.

**Redynamisation de l'économie locale et autonomisation des populations affectées en particulier des jeunes et des femmes ; (iii) *Prévention des conflits communautaires et consolidation de la paix dans les zones à forts défis sécuritaires ; (iv) Pilotage de la stratégie.***

## **AXE 1 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET PROMOTION DE CADRES DE VIE DECENTS DANS LES ZONES DE RETOUR, D'INTEGRATION ET DE REINSTALLATION**

L'axe 1 se compose de quatre (4) objectifs stratégiques et de douze (12) effets attendus.

### **Objectif stratégique 1.1 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées**

**Effet attendu 1.1.1** : Les hommes et les femmes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement de qualité

**Actions** : (i) Réalisation/réhabilitation d'infrastructures hydrauliques ; (ii) Réalisation/réhabilitation d'ouvrages d'assainissement autonome amélioré ; (iii) Promotion de l'utilisation et l'entretien des ouvrages d'assainissement ; (iv) Promotion des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement

Le taux d'accès à l'eau potable dans les zones d'intégration, de réinstallation ou de retour et le taux d'accès à l'assainissement sont les indicateurs de mesure de cet effet.

**Effet attendu 1.1.2** : Les hommes, les femmes et les jeunes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès aux soins de santé de qualité

**Actions** : (i) Renforcement du dispositif d'offre de service de santé de qualité ; (ii) Amélioration de la disponibilité de produits de santé de qualité ;

Cet effet attendu sera mesuré grâce aux indicateurs suivants : Taux de mortalité dans les zones d'intégration, de réinstallation ou de retour ; Taux de morbidité post-natale ; la proportion de formations sanitaires réhabilités et équipés ; le nombre de formations sanitaires construites et équipées et le taux de mortalité intra-hospitalière (pour 1000) dans les zones d'intégration, de réinstallation ou de retour.

**Effet attendu 1.1.3** : La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées est assurée

**Actions** : (i) Aménagement intégré des sites de production agricoles dans des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées et des communautés d'accueil; (ii) Accompagnement des agro-pasteurs des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées et des communautés d'accueil ; (iii) Amélioration de la disponibilité de produits alimentaires et intrants nutritionnels de qualité dans des zones d'intégration, de réinstallation et de

retour des personnes déplacées et des communautés d'accueil ; (iv) Promotion des bonnes pratiques alimentaires dans des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées et des communautés d'accueil ; (v) Renforcement des capacités de préparation et de réponse aux crises et situations d'urgence alimentaires.

Les indicateurs tels que : le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire et intrants nutritionnels ; le nombre d'enfants dépistés MA parmi les PDI ; le score de diversité alimentaire chez les femmes en âge de procréer qui reçoivent un nombre minimum de groupes d'aliments ; le score de diversité alimentaire chez les enfants âgés de 6-23 mois qui reçoivent un nombre minimum de groupes d'aliments ; le nombre minimum de groupes d'aliments ; le taux d'allaitement exclusif la prévalence de la malnutrition aiguë ; la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans (%) serviront à apprécier cet effet attendu.

**Effet attendu 1.1.4 :** Les enfants des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à une éducation de qualité

**Actions :** (i) Réhabilitation/construction et équipements des salles de classes détruites ou endommagées ; (ii) Amélioration des conditions pour le maintien et l'apprentissage au profit des acteurs de l'éducation.

Cet effet attendu sera mesuré grâce aux indicateurs suivants : le taux brut de scolarisation (post-primaire et secondaire) et le taux d'achèvement (post-primaire et secondaire).

**Effet attendu 1.1.5:** Les populations des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont un accès amélioré à l'énergie

**Actions :** (i) Promotion de l'électrification des villages et communes ; (ii) Promotion des foyers améliorés.

Les indicateurs comme la proportion de la population ayant accès à l'électricité dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation des PDI ; la proportion de ménages ayant accès à une source d'énergie verte et la proportion de ménages usagers des foyers améliorés serviront à mesurer l'effet attendu.

**Effet attendu 1.1.6 :** Les hommes, les femmes et les jeunes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à des logements décents

**Actions :** (i) Appui à la construction/ réhabilitation de logements au profit des populations des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ; (ii) Mise à disposition de logements avec droit d'usage.

Les indicateurs tels que le nombre de logements construits à travers l'appui à l'auto-construction ; le nombre de logements avec droits d'usage et le nombre de logements sociaux occupés après attribution permettront d'apprécier cet effet attendu.

## **Objectif stratégiques 1.2 : Renforcer la protection des groupes particulièrement vulnérables**

**Effet attendu 1.2.1 :** Les violences basées sur le genre sont réduites

**Actions :** (i) Promotion d de l'abandon des VBG ; (ii) Renforcement des capacités institutionnelles des services de prise en charge des survivants de VBG (iii) Prise en charge intégrée des survivants (es) de VBG au sein des populations concernées

L'effet attendu sera mesuré à travers les indicateurs comme le nombre de centres créés, équipés ou renforcés pour la prise en charge des survivantes de VBG ; le nombre de cas de VBG notifiés ; la proportion de cas traités par les structures habilitées et le nombre de survivantes bénéficiaires de la prise en charge intégrée.

**Effet attendu 1.2.2 :** Les enfants déplacés, réfugiés et retournés ainsi que les enfants rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire (EROST) particulièrement vulnérables des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à une assistance adaptée.

**Actions :** (i) Renforcement des capacités des acteurs sur la prévention de la séparation et le rétablissement des liens familiaux ; (ii) Assistance aux enfants à besoin de protection des zones de retour, d'intégration et de réinstallation ;(iii) Renforcement des mécanismes de protection et de prise en charge des enfants.

Cet effet attendu sera appréciés grâce aux indicateurs tels que le nombre d'enfants protégés de la séparation familiale ; le nombre de réunifications familiales réalisées ; le nombre d'enfants bénéficiant d'une prise en charge complète et adaptée ; la proportion d'enfants chefs de ménage bénéficiant d'une assistance pour leurs besoins fondamentaux et la formation professionnelle et le nombre d'enfants séparés ou non accompagnés bénéficiant de solutions durables en matière de protection de l'enfant.

**Effet attendu 1.2.3. :** La santé mentale et le soutien psychosocial des personnes retournées, intégrées et réinstallées et des communautés d'accueil sont assurées

**Actions :** (i) Promotion du bien-être psycho-sociale des personnes retournées, intégrées et réinstallées et des communautés d'accueil ; (ii) Renforcement des capacités institutionnelles des services de prise en charge des cas de traumatisme.

Pour cet effet attendu, la proportion de cas pris en charge par les structures habilitées sera utilisée comme indicateur.

## **Objectif stratégique 1.3 : Promouvoir un cadre de vie décent dans les communes d'accueil et de retour des PDI**

**Effets attendus 1.3.1 :** Les communes répondent durablement et décentement aux besoins des communautés d'accueil et des PDI

**Actions :** (i) Planification de l'occupation et l'extension des villes ; (ii) Renforcement d'urgence des équipements des villes à forte prégnance PDI (supérieure à 100%) de près de 50 000 habitants

La proportion de communes répondant durablement et décentement aux besoins des PDI servira d'indicateur pour la mesure de cet effet attendu.

**Objectif stratégique 1.4 : Renforcer l'autorité de l'Etat et la règle de droit dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées**

**Effet attendu 1.4.1 :** La règle de droit est renforcée dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées

**Actions :** (i) Participation communautaires et citoyenneté ; (ii) Renforcement des capacités de la société civile locale.

L'indicateur de mesure de cet effet est le taux de satisfaction des populations par rapport à la participation citoyenne des communes concernées.

**Effet attendu 1.4.2 :** Les services étatiques sont présents et fonctionnels dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées

**Actions :** (i) Reconstruction/réhabilitation des structures des services étatiques ; (ii) Soutien aux exécutifs communaux pour l'établissement de documents d'identification et d'actes d'état civil

Les indicateurs comme la proportion des services publics présents et fonctionnels et le taux de fréquentation des services publics permettront de mesurer cet effet.

**AXE 2 : REDYNAMISATION DE L'ECONOMIE LOCALE ET AUTONOMISATION DES POPULATIONS AFFECTEES, EN PARTICULIER LES JEUNES ET LES FEMMES**

L'axe 2 se compose de deux (2) objectifs stratégiques et de quatre (4) effets attendus.

**Objectif stratégique 2.1 : Dynamiser l'économie dans les zones d'intégration, de réintégration et de retour des personnes déplacées**

**Effet attendu 2.1.1 :** Les opportunités économiques sont renforcées au profit des PDI, réfugiés et CA dans les zones à forts défis sécuritaires

**Actions :** (i) Développement des chaînes de valeur agricoles et d'élevage ; (ii) Renforcement des capacités des jeunes, des femmes et des hommes en entrepreneuriat.

Les indicateurs suivants permettront d'apprécier cet effet attendu : la proportion de femmes, d'hommes et de jeunes exerçant une activité économique génératrice de revenu ; le taux d'accroissement des entreprises dans les communes d'accueil des personnes affectées et les superficies aménagées et mises en valeur au profit des femmes et les jeunes.



**Effet attendu 2.1.2 :** Les jeunes, les femmes et les hommes des communes d'accueil ont accès aux ressources financières pour leurs activités

**Actions :** (i) Renforcement des capacités financières des jeunes, des femmes et des hommes pour la mise en œuvre de leurs activités génératrices de revenus ; (ii) Promotion de l'inclusion financière pour un meilleur accès aux produits et services financiers des banques et des services financiers décentralisés (SFD).

Cet effet attendu sera apprécié à travers les indicateurs comme la proportion de jeunes, de femmes et d'hommes bénéficiaires de crédits/subventions pour la mise en œuvre d'AGR.

**Objectif stratégique 2.2 : Accroître l'employabilité des jeunes, des femmes et des hommes dans les communes d'accueil et de retour des personnes déplacées**

**Effet attendu 2.2.1 :** Les compétences des femmes, des jeunes et des hommes des communes d'accueil sont renforcées en tenant compte de leurs potentialités

**Actions :** (i) Renforcement des capacités techniques des structures spécialisées de formation professionnelle (création, équipement, fonctionnement) ; (ii) Renforcement de capacités des femmes, des jeunes et des hommes dans la production, la transformation et la commercialisation.

Cet effet attendu sera mesuré par les indicateurs comme le pourcentage de femmes, de jeunes et d'hommes installés à leur propre compte ; la proportion d'entreprises digitalisées et la proportion de structures spécialisées fonctionnelles.

**Effet attendu 2.2.2 :** Les femmes, les jeunes, et les hommes ont accès à un emploi productif, décent et durable

**Actions :** (i) Formalisation des entreprises ; (ii) Promotion des filières et chaînes de valeur porteuses et respectueuses de l'environnement ; (iii) Promotion des circuits de commercialisation des produits

Pour cet effet attendu, les indicateurs tels que le nombre d'entreprises créées grâce aux appuis et le niveau de revenu des femmes, des jeunes, des femmes et des hommes qui serviront à l'appréciation.

**AXE 3 : PREVENTION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES ET CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS LES ZONES D'ACCUEIL ET DE RETOUR**

L'axe 3 se compose de quatre (4) objectifs stratégiques et de dix (10) effets attendus.

**Objectif stratégique 3.1. : Promouvoir les valeurs traditionnelles de cohésion sociale**

**Effet attendu 3.1.1 :** Les personnes déplacées, les réfugiés, les retournées et les communautés hôtes cohabitent de manière pacifique

**Actions :** (i) Promotion des valeurs d'hospitalité, de tolérance et de solidarité ; (ii) Promotion d'activités culturelles intercommunautaires.

Pour cet effet attendu, le nombre de conflits communautaires enregistrés et la proportion de conflits communautaires résolus seront les indicateurs.

**Effet attendu 3.1.2 :** Des mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits existent et sont fonctionnels

**Actions :** (i) Promotion des mécanismes endogènes de prévention et de résolution pacifique des conflits ; (ii) Renforcement des capacités des leaders communautaires et autorités locales à la prévention et la gestion des conflits communautaires

Le nombre de mécanismes endogènes de prévention et de résolution de conflits fonctionnels et le nombre de leaders communautaires et autorités locales formés et engagés sont les indicateurs retenus pour cet effet attendu.

**Effet attendu 3.1.3 :** Les ex combattants des GAT bénéficient d'une réinsertion socio-économique

**Actions :** (i) Renforcement du cadre juridique, administratif et institutionnel du processus de démobilisation, déradicalisation et réintégration (DDR) ; (ii) Appui à la prise en charge intégrée des ex combattants.

La proportion d'ex combattants ayant réussi leur réinsertion socio-économique est l'indicateur pour la mesure de cet effet attendu.

**Objectif stratégique 3.2 : Renforcer la sécurisation des logements, terres, biens et propriétés au profit des personnes retournés, installés et réinstallés.**

**Effet attendu 3.2.1 :** Les femmes, les jeunes et les hommes retournés, installés et réinstallés ont accès à des terres sécurisées à usage d'habitation

**Actions :** (i) Promotion de la sécurisation des terres d'habitation ; (iii) Promotion de l'accès des femmes au foncier.

La proportion de femmes, les jeunes et les hommes retournés, installés et réinstallés disposant de documents fonciers et de titres de propriété servira d'indicateur pour mesurer la réalisation de cet effet attendu.

**Effet attendu 3.2.2 :** Les hommes et les femmes retournés, installés et réinstallés ont accès à des terres sécurisées de production.

**Actions :** (i) Promotion de la sécurisation des terres de production ; (ii) Promotion de l'accès aux sites collectifs de production agricole.

Pour mesurer la réalisation de cet effet attendu, la proportion de groupements de femmes, de jeunes et des hommes exploitant des sites collectifs de production agricole est proposée comme indicateur.

### **Objectif stratégique 3.3 : Renforcer l'accès à la justice dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation**

**Effet attendu 3.3.1** : L'administration judiciaire est proche aux justiciables dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation

**Actions** : (i) Mise en place de programmes d'appui au fonctionnement de l'appareil judiciaire ; (ii) Traitement diligent des dossiers de justice.

Pour apprécier l'atteinte de cet effet attendu, les indicateurs tels que le nombre de dossiers traités ; le taux d'exécution des jugements prononcés et le niveau de satisfaction des usagers de l'institution judiciaire seront utilisés.

**Effet attendu 3.3.2** : Des mécanismes endogènes de gestion des crises sont mis en place

**Actions** : (i) Renforcement du dispositif législatif, administratif, institutionnel et judiciaire ; (ii) Mise en place des institutions et mécanismes endogènes de gestion de crises ; (iii) Sensibilisation des populations concernées sur les mécanismes endogènes de gestion de crises.

Pour cet effet attendu, la proportion de mécanismes endogènes de gestion de conflits fonctionnels et la proportion de décisions exécutées serviront d'indicateurs.

### **Objectif stratégique 3.4 : Réaliser des actions de lutte contre les mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs**

**Effet attendu 3.4.1** : Les régions touchées par les mines sont sécurisées grâce à des actions de déminage humanitaire

**Actions** : (i) Amélioration des connaissances des populations sur les risques liés aux mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs ; (ii) Mise en œuvre de programmes de dépollution.

L'indicateur de mesure de cet effet est la proportion des régions entièrement dépolluées grâce aux actions de déminage.

**Effet attendu 3.4.2** : Les victimes des mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs sont prises en charge

**Actions** : (i) Renforcement des capacités institutionnelles des services de prise en charge des personnes victimes ; (ii) Prise en charge intégrée des victimes.

La mesure de cet effet attendu se fera à travers le nombre de communes débarrassées de mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs.

**Effet attendu 3.4.3** : Une prise en charge intégrée globale (médicale, psychosociale, économique) est assurée aux victimes des mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs

**Actions :** (i) Réalisation d'études préalables impliquant les différents corps de métiers concernés ; (ii) Elaboration et mise en place d'accords de partenariat et de protocoles de prise en charge ; (iii) Réalisation de campagnes d'information sur les conditions d'éligibilité au programme de prise en charge ; (iv) Mise en œuvre du programme de prise en charge intégrée dans les localités concernées.

Le nombre de victimes des mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs bénéficiaires d'une prise en charge intégrée constitue l'indicateur de cet effet attendu.

#### **AXE 4 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE**

Le dernier axe de la SNR-PDICA vise à contribuer au renforcement du mécanisme de coordination de tous les intervenants au niveau central, déconcentré et décentralisé ainsi que le système d'information, de collecte de données, de suivi et d'évaluation dans le domaine du relèvement des personnes déplacées et des communautés d'accueil. Ce mécanisme est bâti autour du CONASUR.

L'axe 4 se compose de trois (3) objectifs stratégiques et de six (6) effets attendus.

##### **Objectif stratégique 4.1 : Assurer la coordination des interventions des différents acteurs en matière de relèvement et de promotion de la résilience**

**Effet attendu 4.1.1** : Les instances de coordination sont fonctionnelles

**Actions :** (i) Renforcement des capacités des instances ; (ii) Amélioration de la coordination en matière de relèvement et de Nexus

Les indicateurs retenus pour l'appréciation de cet effet attendu sont la proportion de sessions du CONASUR et de ses démembrements tenus et le nombre d'initiatives mises en œuvre conjointement.

**Effet attendu 4.1.2** : Les interventions sont mises en œuvre de manière efficace

**Actions :** (i) Renforcement des capacités des acteurs sur la mise en œuvre du Nexus ; (ii) Mise en œuvre d'initiatives conjointes couvrant les domaines du Nexus.

Le niveau de satisfaction des populations concernées est l'indicateur retenu pour la mesure de l'atteinte de cet effet attendu.

##### **Objectif stratégique 4.2 : Améliorer le système d'information et de suivi-évaluation en matière de relèvement des personnes déplacées et des communautés d'accueil au Burkina Faso**

**Effet attendu 4.2.1** : L'accès à l'information sur le relèvement est assuré

**Actions :** (i) Mise en œuvre d'un plan de communication sur la visibilité des actions de relèvement ; (ii) Mise en place de plateformes de partage d'informations sur les activités de relèvement et de stabilisation

Pour la mesure de cet effet attendu, la proportion des acteurs touchés par les actions de diffusion des informations sur le relèvement et la proportion de plateformes d'information fonctionnelles seront les indicateurs.

**Effet attendu 4.2.2 :** Les données complètes et désagrégées en matière de relèvement des personnes déplacées et des communautés d'accueil sont disponibles et accessibles

**Actions :** (i) Développement/harmonisation d'outils de collecte de données désagrégées et de suivi/rapportage (ii) Développement d'un système performant de capitalisation des bonnes pratiques endogènes mises en œuvre lors des interventions.

Le nombre de bases de données fonctionnelles, la disponibilité de données désagrégées sur les interventions et les bénéficiaires ainsi que la proportion de mesures mises en œuvre pour gérer les éventuels risques et contraintes permettront d'apprécier l'effet attendu.

### **Objectif stratégique 4.3. Assurer la planification et le suivi-évaluation**

**Effet attendu 4.3.1 :** Le système de planification, de suivi et d'évaluation est harmonisé et fonctionnel

**Actions :** (i) Mise en œuvre du dispositif de planification, de supervision, de gestion et de suivi de la mise en œuvre de la SNR-PDICA ; (ii) Amélioration du dispositif de capitalisation des interventions

Le taux d'exécution physique des activités et le taux d'exécution financière des activités sont les indicateurs retenus pour mesurer cet effet attendu.

**Effet attendu 4.3.2 :** Des mécanismes de redevabilité et de gestion des plaintes sont fonctionnels

**Actions :** (i) Mise en place d'un dispositif de redevabilité ; (ii) Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de redevabilité

L'indicateur de mesure est le pourcentage de plaintes traitées dans les délais.

## **PARTIE III : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION**

### **III.1 Dispositif de mise en œuvre**

La SNR-PDICA est mise en œuvre à travers les plans triennaux glissants, une stratégie de mobilisation des ressources, un plan intégré de communication et un plan de suivi-évaluation.

#### **III.1.1. Les instruments de mise en œuvre**

- Le plan d'actions opérationnel (PAO) triennal glissant

Pour l'opérationnalisation de la SNR-PDICA, le plan d'actions triennal glissant sera élaboré assorti de programmes d'activités annuels.

Le Plan d'Actions Opérationnel (PAO) doit définir les activités et les résultats opérationnels, les indicateurs de suivi et d'évaluation, le chronogramme, les besoins et les moyens de sa mise en œuvre, ainsi que de façon précise, le rôle de chaque structure dans le processus de mise en œuvre.

- La stratégie de mobilisation des ressources

La stratégie de mobilisation des ressources est également importante dans la mise en œuvre de la SNR-PDICA. Il s'agira préciser les approches et actions à envisager pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions. Elle permettra donc de définir la part contributive de chaque acteur institutionnel, en l'occurrence l'Etat prioritairement et ensuite les partenaires, dans le processus de relèvement et de construction de la résilience des PDI et des communautés d'accueil dans les zones à forts défis sécuritaires.

- Le plan intégré de communication

Dans le but de renforcer la visibilité et l'appropriation de la SNR-PDICA par les toutes les parties prenantes, un plan intégré de communication sera élaboré et mis en œuvre. Il s'agira notamment de la communication de masse à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Des actions de communication seront conduites (conférences publiques, campagnes de communication, spots publicitaires, conférences de presse, émissions radiophoniques et télévisuelles, théâtres fora, couvertures médiatiques).

- Le plan de suivi-évaluation

Le plan de suivi-évaluation sera élaboré dans le but d'améliorer la collecte, le traitement et la remontée de l'information au niveau des sectoriels sur la mise en œuvre de la SNR-PDICA.

Il a également pour objectif de proposer un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats permettant de rendre compte des réalisations de la SNR-PDICA et d'apprécier leur impact. Il permet également d'assurer une meilleure redevabilité des acteurs et une rigueur dans le suivi, l'évaluation et la capitalisation conformément aux objectifs de la présente stratégie.

Le dispositif de suivi-évaluation mis en place sera essentiellement axé sur les résultats. Il permettra de prendre en compte les éléments suivants :

- l'observation de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action de manière systématique, afin de réagir de manière flexible, adaptée et ciblée aux difficultés et obstacles éventuels à travers les réunions de coordination mensuelles, les missions conjointes de suivi (ministères, PTF...), l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale ;
- la mise en œuvre cohérente des actions, en assurant le lien avec les politiques nationales de développement.

L'élaboration de tous ces documents de référence se fera suivant un processus participatif impliquant l'ensemble des intervenants et coordonné par le SP/CONASUR.

### III.1.2. Acteurs de mise en œuvre

#### ➤ Les acteurs étatiques

- Les Ministères et institutions

Les différents ministères et institutions impliqués dans la mise en œuvre de la SNR-PDICA sont chargés de mobiliser les ressources financières et humaines pour l'atteinte de leurs objectifs.

#### ❖ Ministères

Les différents départements ministériels membres du CONASUR ou intervenant dans les domaines de l'action humanitaire, la cohésion sociale et la paix, le relèvement, le développement, la défense et la sécurité, à travers leurs structures centrales et déconcentrées joueront un rôle dans la mobilisation et la canalisation des ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de la SNR-PDICA. De manière spécifique, le ministère en charge de l'action humanitaire assumera la responsabilité de la coordination des interventions de l'ensemble des acteurs et des interventions dans le cadre de la mise en œuvre de la SNR-PDICA. Ce sont :

<b>Ministère en charge de :</b>	<b>Rôles</b>
<b>la Défense</b>	Sécurisation des zones de retour, d'intégration et de réinstallation
<b>l'Administration Territoriale</b>	Appui au retour de l'administration publique. Etablissement d'actes d'état civil
<b>Finances ;</b>	Mobilisation des ressources et suivi de l'efficacité et de l'efficience de leur utilisation
<b>Affaires Etrangère</b>	Participe à la mobilisation des PTF pour le financement
<b>l'Agriculture et élevage</b>	Appui à la sécurisation des terres agricoles, aménagements et la réhabilitation des périmètres irrigués et des bas-fonds, l'aménagement et la valorisation des zones pastorales et des pistes à bétail et l'accompagnement avec les intrants. Appui technique



<b>la justice ;</b>	renforcement de l'accès de la justice au justiciable (établissement)
<b>la culture ;</b>	Revitalisation de la vie sociale et culturelle
<b>infrastructures</b>	Aménagement des pistes rurales, des routes et des infrastructures communautaires
<b>la Santé et de l'Hygiène Publique ;</b>	Construction et réhabilitation des centres de santé, approvisionnement en médicaments et consommables médicaux, promotion de l'hygiène publique
<b>la Jeunesse et de l'emploi ;</b>	Appui technique et financier aux initiatives des mouvements et association de la jeunesse, de l'organisation et de la participation aux activités de sensibilisation sur des thématiques portant sur la protection des jeunes et de la promotion de l'emploi.
<b>l'urbanisme et de l'habitat</b>	Sécurisation foncières, appui à la réhabilitation et à la construction de logements.

#### ❖ Institutions

Les institutions concernées interviendront dans la mise en œuvre de la SNR-PDICA conformément à leurs attributions et au regard de leurs capacités, à travers la mobilisation des ressources pour le financement et éventuellement pour la mise en œuvre opérationnelle des actions. Il s'agit :

- ✓ du Conseil Economique et Social (CES) ;
- ✓ du Haut Conseil du dialogue social (HCDS) ;
- ✓ du Conseil National de Secours d'urgence et de Réhabilitation (CONASUR) et ses démembrements au niveau déconcentré ;
- ✓ de la Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF) ;
- ✓ de l'Observatoire National de Prévention et Gestion des Conflits Communautaires et ses démembrements.

#### - Les Collectivités territoriales

Il s'agit des collectivités territoriales (communes et régions) affectées par l'insécurité, dont l'implication optimale dans la mise en œuvre des programmes et actions de relèvement et de promotion de la résilience au profit des PDI et communautés d'accueil est essentielle. Ces collectivités des zones à forts défis sécuritaires seront renforcées afin de les rendre aptes à assurer le leadership sans la mise en œuvre et le suivi de la SNR-PDICA au niveau local avec l'appui du CONASUR.

#### ➤ Les acteurs non étatiques

#### - Les communautés (PDI, réfugiés et populations hôtes)

L'implication et la participation des différentes communautés constituent un des meilleurs gages de succès dans la mise en œuvre de la SNR-PDICA. Elles seront donc responsabilisées en leurs différentes catégories ; femmes, hommes, jeunes filles et garçons, pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques, mais également dans la spécificité de leurs capacités respectives à contribuer à la

construction d'une cohésion sociale durable. Une attention particulière sera accordée aux jeunes comme facteurs de changement et d'innovation. Enfin, l'implication des communautés servira de base pour la mise en place d'un mécanisme efficace de redevabilité.

- Les Responsables coutumiers et religieux

Leur rôle est prépondérant dans la mise en œuvre réussie de la SNR-PDICA. En effet, ils constituent des personnes de référence exerçant une autorité reconnue dans la société. Leur implication est indispensable pour le rétablissement et le maintien de la cohésion sociale, le règlement des questions foncières liées à la réalisation de la SNR-PDICA, etc.

- Les Partenaires Techniques et Financiers

Au titre des institutions internationales, nous avons les agences et entités du Système des Nations Unies ; les institutions de Bretton Woods ; les institutions de coopération multilatérales et organisations régionales, etc.

- La Croix Rouge Burkinabè (CRB), les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Organisations de la Société Civile (OSC) et de

La mise en œuvre effective de la SNR-PDICA nécessitera d'impliquer la CRB, les ONG et les OSC actives et compétentes dans les différents domaines couverts à travers les axes.

Chaque acteur identifié interviendra au regard des responsabilités et rôles précisés dans le plan d'actions opérationnel de la SNR-PDICA.

### **III.1.3. Le cadre organisationnel**

La SNR-PDICA est un cadre national d'orientation stratégique en matière de relèvement au Burkina Faso pour la période 2022-2027. Son dispositif organisationnel sera adossé au dispositif du CONASUR et ses démembrements. Il est composé d'organes de pilotage et un organe de coordination.

#### ➤ Les organes de pilotage

- CONASUR
- CORESUR
- COPROSUR
- CODESUR

#### ➤ L'organe de coordination

Le SP/CONASUR, bras exécutif du Conseil est chargé de la coordination de la mise en œuvre de la SNR-PDICA. La coordination au niveau régional sera assurée par les Gouverneurs de régions, au niveau provincial par les Hauts commissaires et par les

préfets au niveau département. Ils seront appuyés dans leur mission par les autres ministères concernés conformément à leur domaine de compétence.

#### ➤ Les instances

Le dispositif de coordination de la SNR-PDICA comporte une instance qui est la session du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation.

Elle constitue un cadre de dialogue regroupant les acteurs du domaine de l'action humanitaire. Les sessions du CONASUR se tiennent une fois l'an avec pour objectif de prendre les décisions et donner des orientations pour une bonne mise en œuvre de la Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil.

La SNR-PDICA sera exécutée en cohérence, complémentarité et en synergie avec d'autres stratégies nationales telles que la Stratégie Nationale de la Cohésion sociale, Stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence (SN-ESU 2019-2024), stratégie nationale de sécurité et Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme. Il en sera de même avec les principaux programmes nationaux d'urgence et de résilience, en privilégiant les cadres de concertations existants à la mise en place de nouveaux.

### **III.2 Le suivi et l'évaluation**

#### **III.2.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation**

Le suivi et l'évaluation vont permettre de s'assurer que les différentes actions prévues dans le plan d'actions sont effectivement en train d'être mises en œuvre et que les objectifs intermédiaires sont atteints.

Le suivi se fera de manière continue et coordonnée avec tous les acteurs et visera à collecter, traiter et analyser les données en vue d'avoir des éléments d'appréciation sur l'utilisation des ressources mobilisées, les progrès réalisés.

La collecte et le traitement des données ainsi que le renseignement des indicateurs seront assurés par le SP/CONASUR en collaboration avec les Directions générales des études et des statistiques sectorielles des départements ministériels, les PTF et les OSC.

L'évaluation comprendra une évaluation à mi-parcours qui sera réalisée en 2025 et une évaluation finale en 2027. Par ailleurs, des évaluations spécifiques et une étude d'impact peuvent être commanditées afin de mesurer l'impact de la SNR-PDICA sur la vie des PDI (en zone d'accueil et de retour) et des communautés d'accueil.

#### **III.2.2. Les outils de suivi et d'évaluation**

Pour que le suivi et l'évaluation soient efficaces, il importe que des outils pertinents de suivi et d'évaluation soient élaborés et que les instruments de collecte des données de terrain soient harmonisés avec les besoins d'information au niveau national et local. En ce qui concerne les outils de suivi-évaluation, il s'agit principalement :

- du cadre logique de la SNR-PDICA ;
- du cadre de mesure de performance ;
- du plan de suivi évaluation et des tableaux de bords précisant les activités de suivi évaluation au cours de l'année avec des précisions sur les structures et les personnes responsables des activités ;
- d'une base de données.

La mise en œuvre nécessitera, outre les mécanismes ci-dessus : (i) la mise en place d'un cadre de concertation entre tous les acteurs intervenants dans le relèvement, le développement et la paix, ce afin d'assurer une coordination verticale (entre intervenants) et horizontale (intersectorielle) ; (ii) le renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières des structures d'appui pour la mise en œuvre de la stratégie avec comme objectif d'accroître les aptitudes à mettre en œuvre la présente stratégie avec efficacité et efficience ; (iii) la mise en place d'un dispositif efficace de suivi et d'évaluation constant et évolutif permettant une adaptation constante et évolutive à la situation des besoins à travers un leadership renforcé, informé et proactif.

### **III.3. Mécanisme de financement**

La mise en œuvre efficace des programmes et actions phares de relèvement et de promotion de la résilience requiert une participation institutionnelle et communautaire adéquate, à travers les organisations publiques, les collectivités territoriales, les OSC et organisations communautaires à la base ainsi que les leaders locaux. Parce que la SNR-PDICA s'inscrit dans l'approche Nexus Humanitaire – Développement – Paix, les possibilités de financement comprennent à la fois les ressources mobilisables à la fois auprès des acteurs humanitaires, des acteurs du développement et de ceux de la promotion de la paix et de la sécurité. Cependant, cette mobilisation des ressources privilégiera d'abord les sources publiques au niveau national. Le plan d'action opérationnel proposé dans ce document de stratégie permettra le positionnement des différents acteurs concernés par la mise en œuvre.

Le financement de la présente stratégie sera essentiellement assuré à travers un mécanisme comprenant le recours des ressources à la fois au niveau interne et externe.

#### **III.3.1. Au niveau interne**

La mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SNR-PDICA fera d'abord et prioritairement recours aux financements publics, à travers :

- les mécanismes budgétaires habituels (Cadres de dépenses à moyen terme, budgets programme, etc.) ;
- les ressources provenant du Fonds National de Solidarité et de Résilience Sociale (FNS-RS)<sup>35</sup> ;
- les financements mobilisés auprès d'investisseurs privés nationaux ou intervenant au Burkina Faso ;

---

<sup>35</sup> Précédemment Fonds National de Solidarité et de Résilience Sociale (FNS-RS).

- les donations de fondations, de divers donateurs privés ou institutionnels, des collectivités territoriales, d'association, d'ONG locales, d'Organisations de la Société Civile (OSC), de personnalités physiques ou morales burkinabè ou installées dans le pays ;
- les produits d'appels humanitaires, d'appels ou à contribution, ainsi que de diverses campagnes de mobilisations de contributions organisés localement, y compris par des moyens innovants.

### III.3.2. Au niveau externe

Au regard de la faible capacité de mobilisation de ressources au niveau interne eu égard, entre autres, aux contraintes budgétaires liées en particulier aux efforts de sécurisation du territoire, une contribution des différents partenaires au développement pourra être sollicitée pour la réalisation de la SNR-PDICA.

A titre complémentaire, la mobilisation des ressources se fera également dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, grâce aux contributions de partenaires techniques et financiers. Il s'agit en l'occurrence :

- des agences et entités du Système des Nations Unies (SNU)<sup>36</sup> ;
- de la Délégation de l'Union Européenne (UE) et de la Direction Générale de la Protection Civile et les Opérations d'Aide Humanitaire de la Commission Européenne (ECHO) ;
- des institutions de Bretton Woods ;
- des banques continentales et régionales ;
- d'institutions internationales de financement ;
- des organisations régionales et continentales, etc.

La mobilisation des ressources financières au niveau international pourra se faire grâce aux produits d'appels humanitaires ou d'appels à contribution, et à travers diverses campagnes de mobilisations de contributions organisées localement, y compris par des moyens innovants. Elle pourra également se réaliser à travers des conférences de donateurs, des requêtes de financement aux fonds d'urgence et aux facilités dédiées à la gestion des risques de catastrophe et au relèvement. Peuvent être cités la Facilité Mondiale pour la Prévention des Risques de Catastrophes et le Relèvement (Global Facility For Disaster Reduction And Recovery) géré par le Groupe de la Banque Mondiale), les fonds fiduciaires d'Urgence et de Relèvement et les fonds de transfert des risques, du Projet African Disaster Risk Financing (ADRFi) de la Banque Africaine de Développement (BAD), etc.

Le financement de la SNR-PDICA pourra, le cas échéant, faire appel au Partenariat Public-Privé (PPP) ou à des processus globaux tels que Connecting Business initiative (CBI) lancé lors du Sommet Humanitaire Mondial de 2016<sup>37</sup>.

<sup>36</sup> Il s'agit essentiellement d'OCHA, du HCR, du PNUD, du PAM, de l'UNICEF, de la FAO, de l'OIM, de l'OMS, de l'UNFPA et de l'UNESCO.

<sup>37</sup> CBI est dédié à l'engagement stratégique avec le secteur privé avant, pendant et après les urgences humanitaires.

## **PARTIE IV : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES**

## **IV.1. Analyse des risques**

### **IV.1.1. L'insécurité**

La zone de mise en œuvre de la présente stratégie est caractérisée par l'existence de forts défis sécuritaires. La restauration d'un climat apaisé et sécurisé constitue l'une des conditions *sine qua non* de sa mise en œuvre. La persistance de la violence dans ces zones affectera gravement la réalisation des programmes et actions majeures prévus dans le cadre de la SNR-PDICA en réduisant l'accès aux PDI et communautés d'accueil et, par conséquent, l'accès de ces dernières aux services sociaux de base.

### **IV.1.2. Les crises socio-politiques**

Une détérioration des relations entre les différents acteurs sociaux et politiques pourrait entraîner des crises et, par conséquent, un climat défavorable à la mise en œuvre de la SNR-PDICA. De même, une crise post-électorale survenant au cours de l'année 2022 (prévue pour le démarrage de la mise en œuvre de la présente stratégie) pourrait retarder ou remettre en cause le démarrage de la mise en œuvre de la SNR-PDICA.

### **IV.1.3. Le risque financier**

Il pourrait se manifester au niveau interne par :

- une insuffisante mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la SNR-PDICA qui requiert d'importants financements, en raison des contraintes budgétaires, notamment celles liées à la lutte contre l'insécurité ;
- une faible capacité d'absorption des financements mobilisés par l'ensemble des parties prenantes pour la mise en œuvre de la SNR-PDICA.

Au niveau externe, ce risque pourrait se traduire par la faiblesse des ressources externes à travers les contributions des PTF, en raison d'impératifs liés aux finances et aux relations internationales, etc.

### **IV.1.4. La faible implication des acteurs de mise en œuvre**

Plusieurs catégories d'acteurs sont concernées dans la mise en œuvre de la SNR-PDICA, dont la réussite est tributaire de la mobilisation et de l'implication effective. Une défaillance dans leur mobilisation constituerait un facteur d'échec, avec d'importantes conséquences pour les bénéficiaires, en l'occurrence les PDI et les communautés d'accueil.

#### IV.1.5. Les risques liés aux catastrophes d'origine naturelle et aux changements climatiques

Selon les spécialistes, les changements climatiques ont une influence croissante sur la récurrence et la gravité des catastrophes d'origine naturelle comme les inondations au Burkina Faso. La survenue d'événements catastrophiques de cette nature pourrait entraîner des graves conséquences susceptibles d'affecter la mise en œuvre de la SNR-PDICA.

#### IV.1.6. Les risques sanitaires

Le Burkina Faso est exposé à plusieurs risques sanitaires au niveau national (COVID-19, méningite, rougeole et choléra) et régional (Ebola) dont l'aggravation ou l'émergence pourrait entraîner le durcissement des mesures de prévention et de gestion, avec des conséquences négatives prévisibles sur la mise en œuvre de la stratégie.

### IV.2. Mesures de gestion des risques

Tableau 8 : Mesures de gestion des risques

Nature du risque	Mesure de mitigation	Responsable
<b>1. Insécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une bonne connaissance de l'environnement</li> <li>- Adopter des approches de programmation et de pilotage à distance</li> <li>- Renforcer et responsabiliser les organisations locales pour la gestion des programmes (localisation)</li> <li>- Former les équipes d'exécution sur les risques liés à l'intervention dans les régions à fort défi sécuritaire</li> <li>- Equiper les équipes et le staff de matériel de sécurité et de communication adéquat (radio VHF/UHF, GPS, téléphones satellitaires si besoin)</li> <li>- Etablir et maintenir de bonnes relations avec les FDS (le cas échéant) et avec les personnes ressources de la zone</li> <li>- Etc.</li> </ul>	
<b>2. Crises socio-politiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Privilégier la concertation avec les partenaires locaux et les populations</li> <li>- Effectuer un suivi permanent de la situation</li> <li>- Envisager la possibilité d'adopter la stratégie du faire faire (passage par des partenaires locaux pour la mise en œuvre) en développant des relations de confiance tout en garantissant la prise en compte du principe « Ne pas nuire »</li> </ul>	



Nature du risque	Mesure de mitigation	Responsable
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former/sensibiliser les équipes d'exécution/de terrain</li> <li>- Etc.</li> </ul>	
<b>3. Risque financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se doter d'un plan de financement prévoyant diverses sources et divers donateurs et des mécanismes de contrôle et de redevabilité</li> <li>- Impliquer les PTF au processus (élaboration, validation, mise en œuvre et contrôle)</li> <li>- Se doter d'une stratégie efficace de mobilisation de ressources</li> <li>- Se doter de procédures de gestion transparente des ressources</li> <li>- Soigner les relations avec les donateurs</li> </ul>	
<b>4. Faible implication des acteurs de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir des relations de confiance avec les parties prenantes</li> <li>- Travailler sur l'acceptation des acteurs de la mise en œuvre de la SNR-PDICA par les populations des zones de mise en œuvre</li> <li>- Privilégier les approches participatives</li> <li>- Promouvoir sur une communication transparente avec les communautés pendant les différentes phases de la mise en œuvre des interventions</li> </ul>	
<b>5. Catastrophes d'origine naturelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se doter de plan de contingence et de plan de continuité des affaires</li> <li>- Former/sensibiliser les équipes d'exécution/de terrain</li> <li>- Prendre en compte la cartographie et le cycle des risques dans la planification et la réalisation des activités</li> </ul>	
<b>6. Risques sanitaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la surveillance sanitaire aux points d'entrée (terrestre, aéroportuaires, ferroviaires)</li> <li>- Procéder à des précommandes et à des pré-positionnements dans la mesure du possible</li> <li>- Respecter et faire respecter scrupuleusement les consignes de prévention des autorités sanitaires par les partenaires</li> <li>- Se doter et doter les équipes d'exécution/de terrain ainsi que les partenaires de produits et d'équipement adéquat de prévention (gels, thermomètres laser, dispositifs de lavage-main, etc.)</li> <li>- Former/sensibiliser les équipes d'exécution/de terrain</li> </ul>	

## ANNEXES

### ANNEXE I : CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE RELEVEMENT DES PERSONNES DEPLACEES INTERNES ET DES COMMUNAUTES D'ACCUEIL 2023-2027

<b>Intitulé :</b>		<b>Stratégie nationale de relèvement des personnes déplacées et des communautés d'accueil</b>				
<b>Impact escompté de Politique Sectorielle-Travail Emploi et Protection Sociale (PS-TEPS):</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'emploi productif et le travail décent sont promus ;</li> <li>- la part du secteur privé à la création d'emplois productifs et décents est améliorée ;</li> <li>- la protection sociale est garantie à toutes et à tous ;</li> <li>- les inégalités sociales et de genre sont réduites et la femme est promue comme acteur dynamique du développement.</li> </ul>				
<b>Contribution de la stratégie aux impacts de la (PS-TEPS) :</b>		contribuer à la restauration de la paix et de la cohésion sociale et à l'amélioration des conditions de vie des populations affectées par le déplacement suite à la crise sécuritaire au Burkina Faso				
<b>Impacts escomptés de la SNR-PDICA</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La proportion des personnes déplacées est réduite d'au moins 80% ;</li> <li>➤ Le taux des personnes déplacées (précédemment) vivant en dessous du seuil de pauvreté est réduit d'au moins 5% ;</li> <li>➤ La proportion des régions à fort défi sécuritaire est réduite d'au moins 60% ;</li> <li>➤ Le taux de relèvement/réinsertion socio-économique des Personnes déplacées et des communautés d'accueil est amélioré</li> </ul>				
<b>AXE 1 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET PROMOTION DE CADRES DE VIE DECENTS DANS LES ZONES DE RETOUR, D'INTEGRATION ET DE REINSTALLATION</b>						
<b>Objectif stratégique 1.1 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées</b>						
<b>Effet attendu 1.1.1 : Les hommes et les femmes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement de qualité</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.1.2	Taux d'accès à l'eau potable dans les zones de retour d'intégration et de réinstallation des PDI (%)	15%	50%	Annuaire du MEEA	MEEA	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.1.3	Taux d'accès à l'assainissement dans les zones de retour d'intégration et de réinstallation des PDI (%)	10%	50%	Annuaire du MEEA	MEEA	Insécurité, faible adhésion des acteurs

<b>Effet attendu 1.1.2 : Les hommes et les femmes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès aux services de santé de qualité</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
1.1.2.1	Taux de mortalité dans les zones d'intégration, de réinstallation ou de retour	10%	1%	Annuaire statistique du MSHP	MSHP	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.2.2	Taux de morbidité post-natale	9%	1%	Annuaire statistique du MSHP	MSHP	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.2.3	Taux de mortalité intra-hospitalière (pour 1000) dans les zones d'intégration, de réinstallation ou de retour	64,5	30	Annuaire statistique du MSHP	MSHP	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.2.4	Nombre de formations sanitaires réhabilités et équipés	50	200	Annuaire statistique du MSHP	MSHP	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.2.5	Nombre de formations sanitaires construites et équipées	10	50	Annuaire statistique du MSHP	MSHP	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 1.1.3 : Les populations des zones d'intégration, de réinstallation ou de retour des personnes déplacées ont accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
1.1.3.1	Nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	3 300 000	1 200 000	Annuaire statistique du MARAH	MARAH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.3.2	Nombre d'enfants dépistés MA parmi les PDI	1 500	300	Annuaire statistique du MARAH	MARAH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.3.3	Score de diversité alimentaire chez les femmes en âge de procréer qui reçoivent un nombre minimum de groupes d'aliments	10	25	Annuaire statistique du MARAH	MARAH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.3.4	Score de diversité alimentaire chez les enfants âgés de 6-23 mois qui reçoivent un nombre minimum de groupes d'aliments	5	15	Annuaire statistique du MARAH	MARAH	Insécurité, faible adhésion des acteurs

1.1.3.5	Nombre minimum de groupes d'aliments	15	75	Annuaire statistique du MARAH	MARAH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.3.6	Taux d'allaitement exclusif	50%	100%	Annuaire statistique du MARAH	MARAH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.3.7	Prévalence de la malnutrition aigue	8,10%	3%	Annuaire statistique du MARAH	MARAH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.3.8	Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans (%)	8,10%	3%	Annuaire statistique du MARAH	MARAH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 1.1.4 : Les hommes et les femmes des zones d'intégration, de réinstallation ou de retour des personnes déplacées ont accès aux services d'éducation de qualité</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
1.1.4.1	Taux brut d'admission au post-primaire	45%	90%	Annuaire statistique du MENAPLN	MENAPLN	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.4.2	Taux brut d'admission au secondaire	47%	95%	Annuaire statistique du MENAPLN	MENAPLN	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.4.3	Taux d'achèvement au post primaire et secondaire	10%	80%	Annuaire statistique du MENAPLN	MENAPLN	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 1.1.5 : Les populations des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont un accès amélioré à l'énergie</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
1.1.5.1	Proportion de la population ayant accès à l'électricité dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation des PDI (%)	2%	60%	Annuaire statistique du Ministère en charge de l'énergie	Ministère en charge de l'énergie	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.5.2	Proportion de ménages ayant accès à une source d'énergie verte (%)	ND	50%	Annuaire statistique du Ministère en charge de l'énergie	Ministère en charge de l'énergie	Insécurité, faible adhésion des acteurs

1.1.5.3	Proportion des ménages usagers de foyers améliorés	ND	50%	Annuaire statistique du Ministère en charge de l'énergie	Ministère en charge de l'énergie	L'insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 1.1.6: Les hommes, les femmes et les jeunes des zones d'intégration, de réinstallation ou de retour des personnes déplacées ont accès à des logements décentes</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.1.6.1	Nombre de logements construits à travers l'appui à l'auto-construction	600	2 000	Annuaire statistique du MUAFH	MUAFH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.6.2	Nombre de logements avec droits d'usage	100	540	Annuaire statistique du MUAFH	MUAFH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.1.6.3	Nombre de logements sociaux occupés après attribution	100	800	Annuaire statistique du MUAFH	MUAFH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Objectif Stratégique 1. 2 : Renforcer la protection des groupes particulièrement vulnérables</b>						
<b>Effet attendu 1.2.1: Les violences basées sur le genre sont réduites</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.2.1.1	Nombre de centres créés ou renforcés pour la prise en charge des survivantes de VGB	30	80	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.2.1.2	Nombre de cas de VGB notifiés	9 086	1 000	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.2.1.3	Proportion de cas traités par les juridictions habilitées	1 000	100	Annuaire statistique	MSAHRNGF, ministère en charge de la justice	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.2.1.4	Nombres de survivantes bénéficiaires de la prise en charge intégrée	541 221	41 221	Annuaire statistique	MSAHRNGF,	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.2.1.5	Nombre de survivantes ayant bénéficié d'une réinsertion	541 221	41 221	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet Attendu 1.2.2 :Les enfants déplacés, réfugiés et retournés ainsi que les enfants rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire (EROST) particulièrement vulnérables des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à une assistance adaptée.</b>						

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.2.2.1	Nombre d'enfants protégés de la séparation familiale	1 093 122	364 375	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.2.2.2	Nombre de réunifications familiales réalisées	151 010	1 510 105	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.2.2.3	Proportion d'enfants chef de ménage bénéficiant d'une assistance pour leurs besoins fondamentaux et la formation professionnelle	486 000	125 000	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.2.2.4	Nombre d'enfants bénéficiant d'une prise en charge complète et adaptée	1 093 122	364 375	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.2.2.5	Nombre d'enfants séparés ou non accompagnés bénéficiant de solutions à long terme ou de solutions durables à long terme	1 093 122	364 375	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet Attendu 1.2.3 : La santé mentale et le soutien psychosocial des personnes retournées, intégrées et réinstallées et des communautés d'accueil sont assurées.</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.2.3.1	Proportion de cas pris en charge par les structures habilitées	ND	80%	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Objectif Stratégique 1. 3 : Promouvoir un cadre de vie décent dans les communes d'accueil et de retour</b>						
<b>Effets attendus 1.3.1 : Les communes répondent durablement et décemment aux besoins des communautés d'accueil et des PDI</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.3.1.1	Proportion de communes répondant durablement et décemment aux besoins des PDI	ND	75%	Annuaire statistique	MUAFH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Objectif Stratégique 1. 4 : Renforcer l'autorité de l'Etat et la règle de droit dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées</b>						
<b>Effet Attendu 1.4.1 : La règle de droit est renforcée dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.4.1.1	Taux de satisfaction des populations par rapport à la	ND	70%	Annuaire statistique	MATDS	Insécurité, faible adhésion des acteurs

	participation citoyenne des communes concernées					
<b>Effet Attendu 1.4.2 : Les services étatiques sont présents et fonctionnels dans les zones d'intégration, de réinstallation ou de retour des personnes déplacées</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
1.4.2.1	Proportion des services publics présents et fonctionnels	ND	100%	Annuaire statistique	MATDS	Insécurité, faible adhésion des acteurs
1.4.2.2	Taux de fréquentation des services publics	ND	100%	Annuaire statistique	MATDS	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>AXE 2 : REDYNAMISATION DE L'ECONOMIE LOCALE ET AUTONOMISATION DES POPULATIONS AFFECTEES, EN PARTICULIER LES JEUNES ET LES FEMMES</b>						
<b>Objectif stratégique 2.1 : Dynamiser l'économie dans les zones d'intégration, de réintégration et de retour des personnes déplacées</b>						
<b>Effet attendu 2.1.1 : Les opportunités économiques sont renforcées au profit des PDI, réfugiés et CA dans les zones à forts défis sécuritaires</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.1.1	Proportion de femmes, d'hommes et de jeunes exerçant une activité économique génératrice de revenu	ND	30%	Rapport d'activité du FAARF, Annuaire statistique du MSJE	FAARF, MSJE	Insécurité, faible adhésion des acteurs
2.1.1.2	Taux d'accroissement des entreprises dans les communes d'accueil des personnes affectées	ND	10%	MDICAPME	CEFORE	Insécurité, faible adhésion des acteurs
2.1.1.3	Superficies aménagées et mises en valeur au profit des femmes et les jeunes	ND	30%	MARAH	MARAH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 2.1.2 : Les jeunes, les femmes et les hommes des communes d'accueil ont accès aux ressources financières pour leurs activités</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.1.2.1	Proportion de jeunes, de femmes et d'hommes bénéficiaires de crédits/subventions pour la mise en œuvre d'AGR	ND	40%	Rapport d'activité du FAARF, Annuaire statistique du MSJE	FAARF, MSJE	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Objectif stratégique 2.2 : Accroître l'employabilité des jeunes, des femmes et des hommes dans les communes d'accueil et de retour</b>						
<b>Effet attendu 2.2.1 : Les compétences des femmes, des jeunes et des hommes des communes d'accueil sont renforcées en tenant compte de leurs potentialités</b>						

Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.2.1.1	Pourcentage de femmes, de jeunes et d'hommes installés à leur propre compte	ND	15%	Annuaire statistique MSJE	MSJE	Insécurité, faible adhésion des acteurs
2.2.1.2	Proportion d'entreprises digitalisées	ND	15%	Rapport CEFORE	CEFORE	Insécurité, faible adhésion des acteurs
2.2.1.3	Proportion de structures spécialisées fonctionnelles	ND	10%	Rapport CEFORE	CEFORE	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 2.2.2 : Les femmes, les jeunes, et les hommes ont accès à un emploi productif, décent et durable</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
2.2.2.1	Nombre d'entreprises créées grâce aux appuis	ND	50%	Rapport CEFORE	CEFORE	Insécurité, faible adhésion des acteurs
2.2.2.2	Niveau de revenu des femmes, des jeunes et des hommes	1%	12%	Rapport d'enquête	INSD	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>AXE 3 : PREVENTION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES ET CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS LES ZONES D'ACCUEIL ET DE RETOUR</b>						
<b>Objectif stratégique 3.1: Promouvoir les valeurs traditionnelles de cohésion sociale</b>						
<b>Effet attendu 3.1.1 : Les personnes déplacées, les réfugiés, les retournées et les communautés hôtes cohabitent de manière pacifique</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.1.1.1	Nombre de conflits communautaires enregistrés	812	150	Annuaire statistique	MATDS	Insécurité, faible adhésion des acteurs
3.1.1.2	Proportion de conflits communautaires résolus	50%	80%	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 3.1.2 : Des mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits existent et sont fonctionnels</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.1.2.1	Nombre de mécanismes endogènes de prévention et de résolution de conflits fonctionnels	409	409	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
3.1.2.2	Nombre de leaders communautaires et autorités locales formés et engagés	25	300	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 3.1.3 : Les ex combattants des GAT bénéficient d'une réinsertion socio-économique</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques



3.1.3.1	Proportion d'ex combattants ayant réussi leur réinsertion socio-économique	ND	30%	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Objectif stratégique 3.2. Renforcer la sécurisation des logements, terres, biens et propriétés au profit des personnes retournés, installés et réinstallés</b>						
<b>Effet attendu 3.2.1 : Les femmes, les jeunes et les hommes retournés, installés et réinstallés ont accès à des terres sécurisées à usage d'habitation</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.2.1.1	Proportion de femmes, les jeunes et les hommes retournés, installés et réinstallés disposant de documents fonciers et de titres propriété	ND	50%	Annuaire statistique	MUAFH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 3.2.2 : Les hommes et les femmes déplacés ont accès à des terres sécurisées de production</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.2.2.1	Proportion de groupements de femmes, de jeunes et des hommes exploitant des sites collectifs de production agricole	ND	60%	Annuaire statistique	MARAH	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Objectif Stratégique 3.3 Renforcer l'accès à la justice dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation</b>						
<b>Effet Attendu 3.3.1 l'administration judiciaire proche aux justiciables dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques
3.3.1.1	Nombre de dossier traités	0	10000	Annuaire statistique du MJDHPC	MJDHPC	Insécurité, faible adhésion des acteurs
3.3.1.2	Taux d'exécution des jugements prononcés	10%	100%	Annuaire statistique du MJDHPC	MJDHPC	Insécurité, faible adhésion des acteurs
3.3.1.3	Niveau de satisfaction des usagers de l'institution judiciaire	10%	100%	Annuaire statistique du MJDHPC	MJDHPC	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet Attendu 3.3.2 : Des mécanismes endogènes de gestion des crises sont mis en place</b>						
Code	Indicateurs d'effet	Valeurs de référence	Cibles finales 2027	Source de vérification	Responsables	Hypothèses / Risques

3.3.2.1	Proportion de mécanismes endogènes de gestion de conflits fonctionnels	ND	25%	Annuaire statistique	MATDS	Insécurité, faible adhésion des acteurs
3.3.2.2	Proportion de décisions exécutées	ND	30%	Annuaire statistique	MATDS	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Objectif stratégique 3.4 : Re2aliser les actions de lutte contre les mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs</b>						
<b>Effet attendu 3.4.1 : Les régions touchées par les mines sont sécurisées grâce à des actions de déminage humanitaire</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
3.4.1.1	Proportion des régions entièrement dépolluées grâce aux actions de déminage	ND	90%	Annuaire statistique	MDAC	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 3.4.2 : les victimes des mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs sont prises en charge</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
3.4.2.1	Nombre de communes débarrassées de mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs	7	25	Annuaire statistique	MDAC	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 3.4.3 : Une prise en charge intégrée globale (médicale, psychosociale, économique) est assurée aux victimes des mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
3.4.3.1	Nombre de victimes des mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs bénéficiaires d'une prise en charge intégrée	1 500	15 000	Annuaire statistique	MSHP, MSAHRNGF, MDAC	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>AXE 4 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE</b>						
<b>Objectif stratégique 4.1 : Assurer la coordination des interventions des différents acteurs en matière de relèvement et de promotion de la résilience</b>						
<b>Effet attendu 4.1.1 : Les instances de coordination sont fonctionnelles</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
4.1.1.1	Proportion de sessions du CONASUR et de ses démembrements tenus	25%	100%	Rapport d'activités	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
4.1.1.2	Nombre d'initiatives mises en œuvre conjointement	ND	10	Rapport d'activités	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs

<b>Effet attendu 4.1.2 : Les interventions sont mises en œuvre de manière efficace</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
4.1.2.1	Niveau de satisfaction des populations concernées	ND	80%	Annuaire statistique	MSAHRNGF	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Objectif stratégique 4.2 : Améliorer le système d'information et de suivi-évaluation en matière de relèvement des personnes déplacées et des communautés d'accueil au Burkina Faso</b>						
<b>Effet attendu 4.2.1 : L'accès à l'information sur le relèvement est assuré</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
4.2.1.1	Proportion des acteurs touchés par les actions de diffusion des informations sur le relèvement et la stabilisation dans les zones à forts défis sécuritaires	ND	100%	Annuaire statistique, Rapport d'activités	SP/CONASUR	Insécurité, faible adhésion des acteurs ;
4.2.1.2	Proportion de plateformes d'information	ND	90%	Annuaire statistique, Rapport d'activités	SP/CONASUR	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 4.2.2 : Les données complètes et désagrégées en matière de relèvement des personnes déplacées et des communautés d'accueil sont disponibles et accessibles</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
4.2.2.1	Nombre de bases de données fonctionnelles	ND	1	Annuaire statistique, Rapport d'activités	SP/CONASUR	Insécurité, faible adhésion des acteurs
4.2.2.2	Disponibilité de données désagrégées sur les interventions et les bénéficiaires	ND	70%	Annuaire statistique, Rapport d'activités	SP/CONASUR	Insécurité, faible adhésion des acteurs
4.2.2.3	Proportion de mesures mises en œuvre pour gérer les éventuels risques et contraintes	ND	60%	Rapport d'activités	SP/CONASUR	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Objectif Stratégique. 4.3 : Assurer la planification et le suivi-évaluation</b>						
<b>Effet attendu 4.3.1 : Le système de planification, de suivi et d'évaluation est harmonisé et fonctionnel</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
4.3.1.1	Taux d'exécution physique des activités	0	100%	Rapports d'activités	SP/CONASUR	Insécurité, faible adhésion des acteurs

<b>4.3.1.2</b>	Taux d'exécution financière des activités	0	100%	Rapports d'activités	SP/CONASUR	Insécurité, faible adhésion des acteurs
<b>Effet attendu 4.3.2 : Des mécanismes de redevabilité et de gestion des plaintes sont fonctionnels</b>						
<b>Code</b>	<b>Indicateurs d'effet</b>	<b>Valeurs de référence</b>	<b>Cibles finales 2027</b>	<b>Source de vérification</b>	<b>Responsables</b>	<b>Hypothèses / Risques</b>
<b>4.3.2.1</b>	Pourcentage de plaintes traitées dans les délais	ND	100%	Rapport d'activités,	SP/CONASUR	Insécurité, faible adhésion des acteurs

## ANNEXE II : CADRE DE MESURE DES PERFORMANCES

AXE 1 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET PROMOTION DE CADRES DE VIE DECENTS DANS LES ZONES DE RETOUR, D'INTEGRATION ET DE REINSTALLATION											
Objectif stratégique 1.1 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées											
Effet attendu 1.1.1 : Les hommes et les femmes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement de qualité											
Code	Indicateurs d'effet	Source de vérification	Responsables	Valeurs de référence	Cibles 2027	Réalisation					Cibles atteintes (1=Oui, 0=Non)
						2023	2024	2025	2026	2027	
1.1.1.1	Taux d'accès à l'eau potable dans les zones de retour d'intégration et de réinstallation des PDI	Annuaire du MEEA	MEEA	15%	50%						
1.1.1.2	Taux d'accès à l'assainissement dans les zones de retour d'intégration et de réinstallation des PDI	Annuaire du MEEA	MEEA	10%	50%						
Effet attendu 1.1.2 : Les hommes et les femmes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès aux services de santé de qualité											
1.1.2.1	Taux de mortalité dans les zones d'intégration, de réinstallation ou de retour	Annuaire statistique du MSHP	MSHP	10%	1%						
1.1.2.2	Taux de morbidité post-natale	Annuaire statistique du MSHP	MSHP	9%	1%						
1.1.2.3	Taux de mortalité intra-hospitalière (pour 1000) dans les zones d'intégration, de réinstallation ou de retour	Annuaire statistique du MSHP	MSHP	64,5	30						

1.1.2.4	Nombre de formations sanitaires réhabilités et équipés	Annuaire statistique du MSHP	MSHP	50	200						
1.1.2.5	Nombre de formations sanitaires construites et équipées	Annuaire statistique du MSHP	MSHP	10	50						
<b>Effet attendu 1.1.3 : Les populations des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle</b>											
1.1.3.1	Nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	Annuaire statistique du MARAH	MARAH	3 300 000	1 200 000						
1.1.3.2	Nombre d'enfants dépistés MA parmi les PDI	Annuaire statistiques du MARAH	MARAH	1 500	300						
1.1.3.3	Score de diversité alimentaire chez les femmes en âge de procréer qui reçoivent un nombre minimum de groupes d'aliments	Annuaire statistiques du MARAH	MARAH	10	25						
1.1.3.4	Score de diversité alimentaire chez les enfants âgés de 6-23 mois qui reçoivent un nombre minimum de groupes d'aliments	Annuaire statistiques du MARAH	MARAH	5	15						
1.1.3.5	Nombre minimum de groupes d'aliments	Annuaire statistiques du MARAH	MARAH	15	75						
1.1.3.6	Taux d'allaitement exclusif	Annuaire statistiques du MARAH	MARAH	50%	100%						
1.1.3.7	Prévalence de la malnutrition aigue	Annuaire statistiques du MARAH	MARAH	8,10%	3%						

1.1.3.8	Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans	Annuaire statistiques du MARAH	MARAH	8,10%	3%						
<b>Effet attendu 1.1.4 :</b> Les hommes et les femmes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès aux services d'éducation de qualité											
1.1.4.1	Taux brut d'admission au post-primaire	Annuaire statistiques du MENAPLN	MENAPLN	45%	90%						
1.1.4.2	Taux brut d'admission au secondaire	Annuaire statistiques du MENAPLN	MENAPLN	47%	95%						
1.1.4.3	Taux d'achèvement au post primaire et secondaire	Annuaire statistiques du MENAPLN	MENAPLN	10%	80%						
<b>Effet attendu 1.1.5 :</b> Les hommes et les femmes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont un accès amélioré à l'énergie											
1.1.5.1	Proportion de la population ayant accès à l'électricité dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation des PDI	Annuaire statistiques du Ministère en charge de l'énergie	Ministère en charge de l'énergie	2%	60%						
1.1.5.2	Proportion de ménages ayant accès à une source d'énergie verte	Annuaire statistiques du Ministère en charge de l'énergie	Ministère en charge de l'énergie	ND	50%						
1.1.5.3	Proportion des ménages usagés de foyers améliorés	Annuaire statistiques du Ministère en charge de l'énergie	Ministère en charge de l'énergie	ND	50%						
<b>Effet attendu 1.1.6:</b> Les hommes, les femmes et les jeunes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à des logements décentes											

1.1.6.1	Nombre de logements construits à travers l'appui à l'auto-construction	Annuaire statistique du MUAFH	MUAFH	600	2 000						
1.1.6.2	Nombre de logements avec droits d'usage	Annuaire statistique du MUAFH	MUAFH	100	540						
1.1.6.3	Nombre de logements sociaux occupés après attribution	Annuaire statistique du MUAFH	MUAFH	100	800						
<b>Objectif Stratégique 1. 2 : Renforcer la protection des groupes particulièrement vulnérables</b>											
Effet attendu 1.2.1: Les violences basées sur le genre sont réduites											
1.2.1.1	Nombre de centres créés ou renforcés pour la prise en charge des survivantes de VGB	Annuaire statistique MSAHRNGF	MSAHRNGF	30	80						
1.2.1.2	Nombre de cas de VGB notifiés	Annuaire statistique MSAHRNGF	MSAHRNGF	9 086	1 000						
1.2.1.3	Proportion de cas traités par les juridictions habilitées	Annuaire statistique MSAHRNGF	MSAHRNGF	1 000	100						
1.2.1.4	Nombres de survivantes bénéficiaires de la prise en charge intégrée	Annuaire statistique MSAHRNGF	MSAHRNGF	541 221	41 221						
1.2.1.5	Nombre de survivantes ayant bénéficié d'une réinsertion	Annuaire statistique MSAHRNGF	MSAHRNGF	541 221	41 221						



Effet Attendu 1.2.2 : Les enfants déplacés, réfugiés et retournés ainsi que les enfants rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire (EROST) particulièrement vulnérables des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à une assistance adaptée											
1.2.2.1	Nombre d'enfants protégés de la séparation familiale	Annuaire statistiques MSAHRNGF	MSAHRNGF	1 093 122	364 375						
1.2.2.2	Nombre de réunifications familiales réalisées	Annuaire statistiques MSAHRNGF	MSAHRNGF	151 010	1 510 105						
1.2.2.3	Proportion d'enfants chef de ménage bénéficiant d'une assistance pour leurs besoins fondamentaux et la formation professionnelle	Annuaire statistiques MSAHRNGF	MSAHRNGF	486 000	125 000						
1.2.2.4	Nombre d'enfants bénéficiant d'une prise en charge complète et adaptée	Annuaire statistiques MSAHRNGF	MSAHRNGF	1 093 122	364 375						
1.2.2.5	Nombre d'enfants séparés ou non accompagnés bénéficiant de solutions à long terme ou de solutions durables à long terme	Annuaire statistiques MSAHRNGF	MSAHRNGF	1 093 122	364 375						
Effet Attendu 1.2.3 : La santé mentale et le soutien psychosocial des personnes retournées, intégrées et réinstallées et des communautés d'accueil sont assurées.											
1.2.3.1	Proportion de cas pris en charge par les structures habilitées	Annuaire statistique	MSAHRNGF	ND	80%						
<b>Objectif Stratégique 1. 3 : Promouvoir un cadre de vie décent dans les communes d'accueil et de retour</b>											
Effets attendus 1.3.1 : Les communes répondent durablement et décemment aux besoins des communautés d'accueil et des PDI											

1.3.1.1	Proportion de communes répondant durablement et décemment aux besoins des PDI	Annuaire statistique	MUAFH	ND	75%						
<b>Objectif Stratégique 1. 4 : Renforcer l'autorité de l'Etat et la règle de droit dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées</b>											
Effet Attendu 1.4.1 : La règle de droit est renforcée dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées											
1.4.1.1	Taux de satisfaction des populations par rapport à la participation citoyenne des communes concernées	Annuaire statistique	MATDS	ND	70%						
Effet Attendu 1.4.2 : Les services étatiques sont présents et fonctionnels dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées											
1.4.2.1	Proportion des services publics présents et fonctionnels	Annuaire statistique	MATDS	ND	100%						
1.4.2.2	Taux de fréquentation des services publics	Annuaire statistique	MATDS	ND	100%						
<b>AXE 2 : REDYNAMISATION DE L'ECONOMIE LOCALE ET AUTONOMISATION DES POPULATIONS AFFECTEES, EN PARTICULIER LES JEUNES ET LES FEMMES</b>											
<b>Objectif stratégique 2.1 : Dynamiser l'économie dans les zones d'intégration, de réintégration et de retour des personnes déplacées</b>											
Effet attendu 2.1.1 : Les opportunités économiques sont renforcées au profit des PDI, réfugiés et CA dans les zones à forts défis sécuritaires											
2.1.1.1	Proportion de femmes, d'hommes et de jeunes exerçant une activité économique génératrice de revenu	Rapport FAARF, Annuaire statistique MSJE	FAARF, MSJE	ND	30%						

2.1.1.2	Taux d'accroissement des entreprises dans les communes d'accueil des personnes affectées	Rapport CEFORE	CEFORE	ND	10%						
2.1.1.3	Superficies aménagées et mises en valeur au profit des femmes et les jeunes	Annuaire statistique du MARAH	MARAH	ND	30%						
Effet attendu 2.1.2 : Les jeunes, les femmes et les hommes des communes d'accueil ont accès aux ressources financières pour leurs activités											
2.1.2.1	Proportion de jeunes, de femmes et d'hommes bénéficiaires de crédits/subventions pour la mise en œuvre d'AGR	Rapport FAARF, Annuaire statistique MSJE	FAARF, MSJE	ND	40%						
<b>Objectif stratégique 2.2 : Accroître l'employabilité des jeunes, des femmes et des hommes dans les communes d'accueil et de retour</b>											
Effet attendu 2.2.1 : Les compétences des femmes, des jeunes et des hommes des communes d'accueil sont renforcées en tenant compte de leurs potentialités											
2.2.1.1	Pourcentage de femmes, de jeunes et d'hommes installés à leur propre compte	Annuaire statistique MSJE	MSJE	ND	15%						
2.2.1.2	Proportion d'entreprises digitalisées	Rapport CEFORE	CEFORE	ND	15%						
2.2.1.3	Proportion de structures spécialisées fonctionnelles	Rapport CEFORE	CEFORE	ND	10%						
Effet attendu 2.2.2 : Les femmes, les jeunes, et les hommes ont accès à un emploi productif, décent et durable											
2.2.2.1	Nombre d'entreprises créées grâce aux appuis	Rapport CEFORE	CEFORE	ND	50%						

2.2.2.2	Niveau de revenu des femmes, des jeunes et des hommes	Rapport d'enquête	INSD	1%	12%						
<b>AXE 3 : PREVENTION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES ET CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS LES ZONES D'ACCUEIL ET DE RETOUR</b>											
<b>Objectif stratégique 3.1: Promouvoir les valeurs traditionnelles de cohésion sociale</b>											
<b>Effet attendu 3.1.1 : Les personnes déplacées, les réfugiés, les retournées et les communautés hôtes cohabitent de manière pacifique</b>											
3.1.1.1	Nombre de conflits communautaires enregistrés	Annuaire statistique du MATDS	MATDS	812	150						
3.1.1.2	Proportion de conflits communautaires résolus	Annuaire statistique du MATDS	MSAHRNGF	50%	80%						
<b>Effet attendu 3.1.2 : Des mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits existent et sont fonctionnels</b>											
3.1.2.1	Nombre de mécanismes endogènes de prévention et de résolution de conflits fonctionnels	Annuaire statistique du MSAHRNGF	MSAHRNGF	409	409						
3.1.2.2	Nombre de leaders communautaires et autorités locales formés et engagés	Annuaire statistique du MSAHRNGF	MSAHRNGF	25	300						
<b>Effet attendu 3.1.3 : Les ex combattants des GAT bénéficient d'une réinsertion socio-économique</b>											
3.1.3.1	Proportion d'ex combattants ayant réussi leur réinsertion socio-économique		MSAHRNGF	ND	30%						
<b>Objectif stratégique 3.2. Renforcer la sécurisation des logements, terres, biens et propriétés au profit des personnes déplacées</b>											
<b>Effet attendu 3.2.1 : Les femmes, les jeunes et les hommes retournés, installés et réinstallés ont accès à des terres sécurisées à usage d'habitation</b>											

3.2.1.1	Proportion de femmes, les jeunes et les hommes retournés, installés et réinstallés disposant de documents fonciers et de titres propriété	Annuaire statistique du MUAFH	MUAFH	ND	50%						
<b>Effet attendu 3.2.2 : Les hommes et les femmes déplacés ont accès à des terres sécurisées de production</b>											
3.2.2.1	Proportion de groupements de femmes, de jeunes et des hommes exploitant des sites collectifs de production agricole	Annuaire statistique du MARAH	MARAH	ND	60%						
<b>Objectif Stratégique 3.3 Renforcer l'accès à la justice dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation</b>											
<b>Effet Attendu 3.3.1 : L'administration judiciaire est proche aux justiciables dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation</b>											
3.3.1.1	Nombre de dossier traités	Annuaire statistique du MJDHPC	MJDHPC	ND	10 000						
3.3.1.2	Taux d'exécution des jugements prononcés	Annuaire statistique du MJDHPC	MJDHPC	10%	100%						
3.3.1.3	Niveau de satisfaction des usagers de l'institution judiciaire	Annuaire statistique du MJDHPC	MJDHPC	10%	100%						
<b>Effet Attendu 3.3.2 : Des mécanismes endogènes de gestion des crises sont mis en place</b>											
3.3.2.1	Proportion de mécanismes endogènes de gestion de conflits fonctionnels	Annuaire statistique MATDS	MATDS	ND	25%						

3.3.2.2	Proportion de décisions exécutées	Annuaire statistique MATDS	MATDS	ND	30%						
<b>Objectif stratégique 3.4 : Réaliser des actions de lutte contre les mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs</b>											
<b>Effet attendu 3.4.1 : Les régions touchées par les mines sont sécurisées grâce à des actions de déminage humanitaire</b>											
3.4.1.1	Proportion des régions entièrement dépolluées grâce aux actions de déminage	Annuaire statistique MDAC	MDAC	ND	90%						
<b>Effet attendu 3.4.2 : Les victimes des mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs sont prises en charge</b>											
3.4.2.1	Nombre de communes débarrassées de mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs	Annuaire statistique MDAC	MDAC	7	25						
<b>Effet attendu 3.4.3 : Une prise en charge intégrée globale (médicale, psychosociale, économique) est assurée aux victimes des mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs</b>											
3.4.3.1	Nombre de victimes des mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs bénéficiaires d'une prise en charge intégrée	Annuaire statistique MSHP	MSHP	1500	15000						
<b>AXE 4 : PILOTAGE DE LA STRATEGIE</b>											
<b>Objectif stratégique 4.1 : Assurer la coordination des interventions des différents acteurs en matière de relèvement et de promotion de la résilience</b>											
<b>Effet attendu 4.1.1 : Les instances de coordination sont fonctionnelles</b>											

4.1.1.1	Proportion de sessions du CONASUR et de ses démembrements tenus	Rapport d'activités du MSAHRNGF	MSAHRNGF	25%	100%						
4.1.1.2	Nombre d'initiatives mises en œuvre conjointement	Rapport d'activités du MSAHRNGF	MSAHRNGF	ND	10						
<b>Effet attendu 4.1.2 : Les interventions sont mises en œuvre de manière efficace</b>											
4.1.2.1	Niveau de satisfaction des populations concernées	Annuaire statistique MSAHRNGF	MSAHRNGF	ND	80%						
<b>Objectif stratégique 4.2 : Améliorer le système d'information et de suivi-évaluation en matière de relèvement des personnes déplacées et des communautés d'accueil au Burkina Faso</b>											
<b>Effet attendu 4.2.1 : L'accès à l'information sur le relèvement est assuré</b>											
4.2.1.1	Proportion des acteurs touchés par les actions de diffusion des informations sur le relèvement et la stabilisation dans les zones à forts défis sécuritaires	Annuaire statistique MSAHRNGF; Rapport d'activités du SP/CONASUR	MSAHRNGF	ND	100%						
4.2.1.2	Proportion de plateformes d'information	Annuaire statistique MSAHRNGF; Rapport d'activités du SP/CONASUR	MSAHRNGF	ND	90%						
<b>Effet attendu 4.2.2 : Les données complètes et désagrégées en matière de relèvement des personnes déplacées et des communautés d'accueil sont disponibles et accessibles</b>											
4.2.2.1	Nombre de base de données fonctionnelles	Annuaire statistiques/MSAHRNGF	MSAHRNGF	ND	1						

4.2.2.2	Disponibilité de données désagrégées sur les interventions et les bénéficiaires	Annuaire statistiques/MSAHRNGF	MSAHRNGF	ND	70%						
4.2.2.3	Proportion de mesures mises en œuvre pour gérer les éventuels risques et contraintes	Rapport d'activités du SP/CONASUR	MSAHRNGF	ND	60%						
<b>Objectif Stratégique. 4.3 : Assurer la planification et le suivi-évaluation</b>											
<b>Effet attendu 4.3.1 : Le système de planification, de suivi et d'évaluation est harmonisé et fonctionnel</b>											
4.3.1.1	Taux d'exécution physique des activités	Rapport de performance de la stratégie	SP/CONASUR	0	100%						
4.3.1.2	Taux d'exécution financière des activités	Rapport de performance de la stratégie	SP/CONASUR	0	100%						
<b>Effet attendu 4.3.2 : Des mécanismes de redevabilité et de gestion des plaintes sont fonctionnels</b>											
4.3.2.1	Pourcentage de plaintes traitées dans les délais	Rapport de performance de la stratégie	SP/CONASUR	ND	100%						



### ANNEXE III : DISPOSITIF DE CHEFS DE FILE SECTORIELS

<b>SECTEURS</b>	<b>CHEFS DE FILE</b>	<b>MINISTERE DE TUTELLE</b>
Santé	Direction de la Lutte contre la Maladie (DLM)	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
Nutrition	Direction de la Nutrition (DN)	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
Sécurité alimentaire	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE/CNSA)	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH)
Éducation	Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Structures Educatives (DAMSSE)	Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN)
Abris/matériel de survie	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)	Ministère de la Solidarité, de l'Action humanitaire, de la Réconciliation nationale, du Genre et de la Famille (MSAHRNGF)
Protection	Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF)	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur (MAECR/BE)
Eau/hygiène/assainissement	Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA), Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta (DGAEUE)	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH)
Télécommunication	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Électroniques

Prévisions météorologiques et hydrologiques	Agence Nationale de la Météorologie (ANAM)	Ministère des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière
Aménagement des sites et relogement définitif	Direction Générale de l'Architecture de l'Habitat et de la Construction (DGAHC)	Ministère de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat (MUAFH)
Logistique et transport	Direction Générale des Transports Terrestres et Maritimes (DGTMM)	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière (MTMUSR)
Premiers secours/Sauvetages	Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS)
Coordination /gestion des centres d'accueil et sécurité des populations/acteurs	Direction Générale de la Sécurité Intérieure (DGSI)	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS)

#### **ANNEXE 4 : Synthèse des axes, objectifs stratégiques et effets attendus de la SNR-PDICA**

<b>AXES STRATEGIQUES</b>	<b>OBJECTIFS STRATEGIQUES</b>	<b>EFFETS ATTENDUS</b>
<b>AXE 1 : AMELIORATION DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE ET PROMOTION DE CADRES DE VIE DECENTS DANS LES ZONES DE RETOUR, D'INTEGRATION ET DE REINSTALLATION</b>	<b>OS1.1 : Améliorer l'accès aux services sociaux de base dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées</b>	<b>EA 1.1.1</b> : Les hommes et les femmes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement de qualité
		<b>EA 1.1.2</b> : Les hommes et les femmes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès aux services de santé de qualité
		<b>EA 1.1.3</b> : Les populations des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à la sécurité alimentaire et nutritionnelle
		<b>EA 1.1.4</b> : Les hommes et les femmes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès aux services d'éducation de qualité
		<b>EA 1.1.5</b> : Les hommes et les femmes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont un accès amélioré à l'énergie
		<b>EA 1.1.6</b> : Les hommes, les femmes et les jeunes des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à des logements décent

	<b>OS 1.2 : Renforcer la protection des groupes particulièrement vulnérables</b>	<b>EA 1.2.1</b> : Les violences basées sur le genre sont réduites
		<b>EA 1.2.2</b> : Les enfants déplacés, réfugiés et retournés ainsi que les enfants rencontrés lors des opérations de sécurisation du territoire (EROST) particulièrement vulnérables des zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées ont accès à une assistance adaptée
		<b>EA 1.2.3</b> : La santé mentale et le soutien psychosocial des personnes retournées, intégrées et réinstallées sont assurées
	<b>OS 1.3 : Promouvoir un cadre de vie décent dans les communes d'accueil et de retour</b>	<b>EA 1.3.1</b> : Les communes répondent durablement et décemment aux besoins des communautés d'accueil et des PDI
		<b>EA 1.3.2</b> : Les localités de 10 000 habitants et plus, à prégnance supérieure à 10%, offrent des conditions de vie urbaine décentes et durables aux communautés d'accueil et aux PDI
	<b>OS 1.4 : Renforcer l'autorité de l'Etat et la règle de droit dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées</b>	<b>EA 1.4.1</b> : La règle de droit est renforcée dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées
<b>EA 1.4.2</b> : Les services étatiques sont présents et fonctionnels dans les zones d'intégration, de réinstallation et de retour des personnes déplacées		
<b>AXE 2 : REDYNAMISATION DE L'ECONOMIE LOCALE ET AUTONOMISATION DES POPULATIONS AFFECTEES EN PARTICULIER DES JEUNES ET DES FEMMES</b>	<b>OS 2.1 Dynamiser l'économie dans les zones d'intégration, de réintégration et de retour des personnes déplacées</b>	<b>EA 2.1.1</b> : Les opportunités économiques sont renforcées au profit des PDI, réfugiés et CA dans les zones à forts défis sécuritaires
		<b>EA 2.1.2</b> : Les jeunes, les femmes et les hommes des communes d'accueil ont accès aux ressources financières pour leurs activités
	<b>OS 2.2 Accroître l'employabilité des jeunes, des femmes et des hommes dans les communes d'accueil et de retour</b>	<b>EA 2.2.1</b> : Les compétences des femmes, des jeunes et des hommes des communes d'accueil sont renforcées en tenant compte de leurs potentialités
<b>AXE 3 : PREVENTION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES ET CONSOLIDATION DE LA PAIX DANS LES ZONES D'ACCUEIL ET DE RETOUR</b>	<b>OS 3.1 : Promouvoir les valeurs traditionnelles de cohésion sociale</b>	<b>EA 3.1.1</b> : Les personnes déplacées, les réfugiés, les retournées et les communautés hôtes cohabitent de manière pacifique
		<b>EA 3.1.2</b> : Des mécanismes endogènes de prévention et de résolution des conflits existent et sont fonctionnels
		<b>EA 3.1.3</b> : Les ex combattants des GAT bénéficient d'une réinsertion socio-économique
	<b>OS 3.2 : Renforcer la sécurisation des logements, terres, biens et propriétés au profit des personnes déplacées</b>	<b>EA 3.2.1</b> : Les femmes, les jeunes et les hommes retournés, installés et réinstallés ont accès à des terres sécurisées à usage d'habitation
		<b>EA 3.2.2</b> : Les hommes et les femmes déplacés ont accès à des terres sécurisées de production
	<b>OS 3.3 : Renforcer l'accès à la justice dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation</b>	<b>EA 3.3.1</b> : L'administration judiciaire est proche aux justiciables dans les zones de retour, d'intégration et de réinstallation
<b>EA 3.3.2</b> : Des mécanismes endogènes de gestion des crises sont mis en place		

	<p><b>OS 3.4 : Réaliser des actions de lutte contre les mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs</b></p>	<p><b>EA 3.4.1 :</b> Les régions touchées par les mines sont sécurisées grâce à des actions de déminage humanitaire</p>
		<p><b>EA 3.4.2 :</b> Les victimes des mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs sont prises en charge</p>
		<p><b>EA 3.4.2 :</b> Une prise en charge intégrée globale (médicale, psychosociale, économique) est assurée aux victimes des mines, engins explosifs improvisés (EEI) et restes explosifs</p>
<p><b>AXE 4 : PILOTAGE ET COORDINATION DE LA STRATEGIE</b></p>	<p><b>OS. 4.1 : Améliorer le système d'information et de suivi-évaluation en matière de relèvement des personnes déplacées et des communautés d'accueil au Burkina Faso</b></p>	<p><b>EA 4.1.1 :</b> Les instances de coordination sont fonctionnelles</p>
		<p><b>EA 4.1.2 :</b> Les interventions sont mises en œuvre de manière efficace</p>
	<p><b>OS. 4.2 : Améliorer le système d'information et de suivi-évaluation en matière de relèvement des personnes déplacées et des communautés d'accueil au Burkina Faso</b></p>	<p><b>EA 4.2.1 :</b> L'accès à l'information sur le relèvement est assuré</p>
		<p><b>EA 4.2.2 :</b> Les données complètes et désagrégées en matière de relèvement des personnes déplacées et des communautés d'accueil sont disponibles et accessibles</p>
	<p><b>OS. 4.3 : Assurer la planification et le suivi-évaluation</b></p>	<p><b>EA 4.3.1 :</b> Le système de planification, de suivi et d'évaluation est harmonisé et fonctionnel</p>

## Table des matières

<b>SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>6</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>9</b>
<b>RESUME EXECUTIF</b> .....	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>13</b>
<b>PARTIE I: ANALYSE DIAGNOSTIQUE</b> .....	<b>16</b>
<b>I. Contexte démographique, territorial et urbain</b> .....	<b>17</b>
I.1 Aperçu général de la population .....	17
I.2 Urbanisation .....	17
I.3 Villes et PDI.....	17
<b>II. Contexte socio-politique et sécuritaire</b> .....	<b>22</b>
II.1 Contexte socio-politique.....	22
II.2 Contexte sécuritaire.....	23
<b>III. Contexte économique et socio culturel</b> .....	<b>25</b>
III.1 Contexte économique .....	25
III.2 Contexte socio-culturel.....	26
<b>IV. Profil des risques et des vulnérabilités</b> .....	<b>26</b>
IV.1 Profil des risques .....	26
IV.2 Profil des vulnérabilités.....	27
<b>VI. Analyse de la situation humanitaire et du relèvement</b> .....	<b>28</b>
VI.1 Analyse de la situation humanitaire .....	30
VI.2. Situation du relèvement.....	41
<b>VII. Cadre institutionnel, organisationnel et juridique</b> .....	<b>43</b>
➤ <b>Cadre institutionnel, organisationnel</b> .....	<b>43</b>
<b>VIII. Evaluation des ressources humaines, matérielles et financières</b> .....	<b>44</b>
<b>IX. Bilan des politiques et stratégies antérieures en matière de relèvement et de résilience</b> .....	<b>46</b>
<b>X. Forces et faiblesses - opportunités et menaces</b> .....	<b>49</b>
X.1 Forces et faiblesses .....	49
X.2 Opportunités et menaces .....	49
<b>XI. Les grands défis à relever</b> .....	<b>51</b>
XI.1 Assurer un accès durable aux services sociaux de base, à la protection et à un cadre de vie adéquat aux communautés affectées par la crise sécuritaire et humanitaire .....	51
XI.2 Absorber le croit démographique et exponentiel dans les villes.....	51

X.3 Soutenir les moyens de subsistance et améliorer l'accès des hommes, des femmes et des jeunes à la protection sociale, à la formation et aux opportunités professionnelles dans un cadre économique dynamique .....	52
X.4 Restaurer l'autorité de l'Etat par le retour de l'administration publique et renforcer l'état de droit dans les zones à fort défis sécuritaires .....	52
X.5 Restaurer la cohésion sociale et consolider la paix dans les zones à forts défis sécuritaires .....	52
<b>PARTIE II : ELEMENTS DE LA STRATEGIE .....</b>	<b>54</b>
<b>I. Fondements .....</b>	<b>55</b>
I.1. Au niveau international.....	55
I.2 Au niveau régional .....	56
I.3 Au niveau national.....	57
<b>III Principes directeurs .....</b>	<b>59</b>
<b>IV Orientations stratégiques .....</b>	<b>60</b>
IV.1 Objectif général.....	60
IV.2 Impacts attendus .....	60
IV.3 Axes stratégiques, objectifs stratégiques et effets attendus.....	60
<b>PARTIE III : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION .....</b>	<b>70</b>
<b>III.1 Dispositif de mise en œuvre .....</b>	<b>71</b>
III.1.1. Les instruments de mise en œuvre .....	71
III.1.2. Acteurs de mise en œuvre .....	72
III.1.3. Le cadre organisationnel .....	74
<b>III.2 Le suivi et l'évaluation .....</b>	<b>75</b>
III.2.1. Le mécanisme de suivi et d'évaluation .....	75
III.2.2. Les outils de suivi et d'évaluation .....	75
<b>III.3. Mécanisme de financement .....</b>	<b>76</b>
III.3.1. Au niveau interne.....	76
III.3.2. Au niveau externe.....	77
<b>PARTIE IV : ANALYSE ET GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>78</b>
<b>IV.1. Analyse des risques .....</b>	<b>79</b>
IV.1.1. L'insécurité .....	79
IV.1.2. Les crises socio-politiques.....	79
IV.1.3. Le risque financier.....	79
IV.1.4. La faible implication des acteurs de mise en œuvre .....	79
IV.1.5. Les risques liés aux catastrophes d'origine naturelle et aux changements climatiques .....	80
IV.1.6. Les risques sanitaires.....	80
<b>IV.2. Mesures de gestion des risques .....</b>	<b>80</b>

